

50
CNUCED
1964
PROSPÉRITÉ POUR TOUS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

CNUCED



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

RAPPORT 2014 CATALYSER L'INVESTISSEMENT POUR
UNE CROISSANCE TRANSFORMATRICE
EN AFRIQUE



NATIONS UNIES

50
CNUCED
1964
PROSPÉRITÉ POUR TOUS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

CNUCED



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

RAPPORT 2014 CATALYSER L'INVESTISSEMENT POUR
UNE CROISSANCE TRANSFORMATRICE
EN AFRIQUE



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2014

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit, sous réserve qu'il soit fait mention de la source et qu'un exemplaire de la publication où sera reproduit l'extrait cité soit communiqué au secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2014

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente F.14.II.D.2

ISBN 978-92-1-212404-9

eISBN 978-92-1-056678-0

ISSN 1990-5092

Copyright © Nations Unies, 2014

Tous droits réservés.

“Si longue et tortueuse soit
la route, elle te conduira toujours
à ta destination.”

Proverbe du Malawi

REMERCIEMENTS

Le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique* a été élaboré par une équipe de recherche composée de Patrick Osakwe (chef d'équipe), Rashmi Banga et Bineswaree Bolaky.

Les travaux ont été menés sous la supervision générale de Taffere Tesfachew, Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED. Leonce Ndikumana, professeur au Département d'économie de l'Université du Massachusetts, (Amherst, États-Unis d'Amérique) y a apporté son concours. Les observations formulées par les personnes ci-après, qui ont participé à un examen collégial du projet de rapport, ont été prises en considération: Franklyn Lisk, professeur-chercheur, *Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation*, Université de Warwick, Coventry, (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Ekow Afedzie, Directeur général adjoint, Bourse du Ghana; Witness Simbanegavi, Directeur de la recherche, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi; Kunyalala Maphisa, Président-Directeur général, Subsaharan Concessions, Johannesburg (Afrique du Sud); et Alfredo Calcagno, Junior Davis, Masataka Fujita, Samuel Gayi, Jörg Mayer, Nicolas Maystre, Massimo Meloni, Igor Paunovic, Claudia Roethlisberger, Amelia Santos-Paulino, Rolf Traeger, Claudia Trentini, Mussie Delelegn et Lisa Borgatti, de la CNUCED.

Agnès Collardeau-Angleys a apporté son concours en matière de statistique et Heather Wicks a assuré les travaux de secrétariat. La page de couverture a été conçue par Sophie Combette et John Rogers s'est chargé de l'édition du texte.

La mise en page, les illustrations et la publication assistée par ordinateur ont été réalisées par Madasamyraja Rajalingam.

TABLE DES MATIÈRES

Notes explicatives	vii
Abréviations.....	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: INVESTISSEMENT, CROISSANCE ET TRANSFORMATION EN AFRIQUE: QUELQUES FAITS STYLISÉS	11
CHAPITRE 2: COMPRENDRE LES DÉTERMINANTS DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE.....	31
CHAPITRE 3: CATALYSER L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE: DIMENSIONS NATIONALES ET RÉGIONALES	43
A. Augmenter le niveau et le taux d'investissement.....	44
B. Veiller à ce que l'investissement aille à des secteurs stratégiques ou prioritaires	56
C. Améliorer la productivité ou la qualité de l'investissement	61
CHAPITRE 4: CATALYSER L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE: DIMENSIONS INTERNATIONALES	65
A. Consolider les liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères.....	66
B. Enrayer la fuite des capitaux pour stimuler l'investissement.....	71
C. Stimuler l'investissement par le biais de l'aide	74
D. Stimuler l'investissement en encourageant le commerce international	78
CHAPITRE 5: CATALYSER L'INVESTISSEMENT POUR UNE CROISSANCE TRANSFORMATRICE EN AFRIQUE: PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS....	83
A. Introduction.....	84
B. Principales conclusions.....	85
C. Principaux messages et recommandations	90

BIBLIOGRAPHIE..... 99**CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CNUCED:
BREF APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION
RELATIVES À L'AFRIQUE 105****ENCADRÉS**

1. Le marasme de l'investissement compromet la croissance en Afrique du Sud 13
2. Le rôle croissant des envois de fonds en Afrique 25
3. Investissement, croissance et politique économique au Rwanda 41
4. Réduire l'asymétrie de l'information entre emprunteurs et prêteurs au Kenya 49
5. Le Fonds africain de garantie pour les petites et moyennes entreprises 60
6. Création de valeur ajoutée dans l'industrie du cuir en Éthiopie 69
7. Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé dans le cadre de l'initiative «Énergie pour l'Afrique» des États-Unis 78

FIGURES

1. Taux de croissance et part des secteurs dans la valeur ajoutée totale en Afrique, 1990–2011 16
2. Taux d'investissement par groupes de pays en développement 17
3. Tendances de la formation brute de capital fixe en pourcentage du produit intérieur brut, 1990–2011 17
4. Coefficient marginal de capital dans différents groupes de pays en développement 19
5. Formation brute de capital fixe en Afrique – privé et public 23

TABLEAUX

1. Taux annuel moyen de croissance de la production réelle 3
2. Parts et taux de croissance des éléments de la demande en Afrique, 1990–2011 14
3. Coefficient marginal de capital dans les pays africains, 1990–2011 20
4. Part du secteur public et du secteur privé dans la formation brute de capital fixe 26

5.	Sources de financement de l'investissement par catégorie de pays	28
6.	Écarts de taux d'intérêt en Afrique, 2000–2012	34
7.	Indicateurs relatifs aux marchés boursiers de certains pays africains	51
8.	Répartition du crédit par secteur au Ghana en 2012.....	58
9.	Répartition des prêts et des prêts improductifs par secteur au Kenya en 2012	59
10.	Versements bruts d'aide publique au développement à l'Afrique, par secteur	76

NOTES EXPLICATIVES

Le terme «dollar» (\$) s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Afrique subsaharienne: Sauf indication contraire, l'Afrique subsaharienne comprend l'Afrique du Sud.

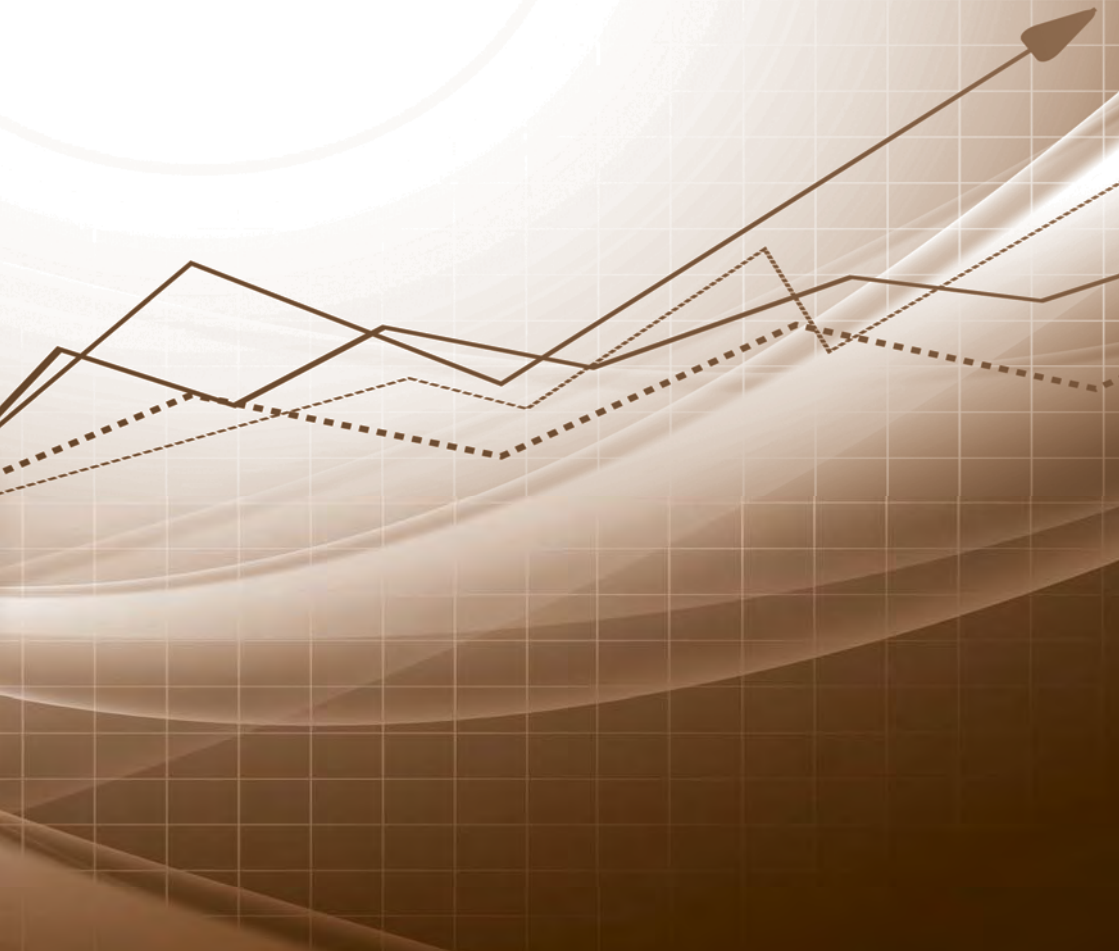
Afrique du Nord: Dans la présente publication, le Soudan fait partie de l'Afrique subsaharienne, et non de l'Afrique du Nord.

Un tiret (-) indique que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas pertinentes.

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
BAfD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
FBCF	formation brute de capital fixe
IED	investissement étranger direct
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	produit intérieur brut
PIDA	programme de développement des infrastructures en Afrique (Union africaine)
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PPP	partenariat public-privé

INTRODUCTION



RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AU XXI^E SIÈCLE

L'Afrique a enregistré une croissance économique forte et continue au cours de la dernière décennie, qui a fait dire aux analystes que le continent avait atteint un tournant dans son développement et était en passe de jouer un plus grand rôle dans l'économie mondiale au XXI^e siècle. Le taux annuel moyen de croissance de la production réelle est passé de 1,8 % entre 1980 et 1989 à 2,6 % entre 1990 et 2000 et 5,3 % entre 2000 et 2010. Douze pays ont enregistré un taux moyen de croissance supérieur au taux moyen des pays en développement — qui a été de 6,1 % pour la période 2000-2010 — et deux pays (Angola et Guinée équatoriale) ont affiché des taux de croissance à deux chiffres. Contrairement à la situation des années 1980 et 1990, le taux moyen de croissance de l'Afrique à partir du nouveau millénaire a été supérieur au taux moyen de croissance de l'économie mondiale (tableau 1). La crise financière et économique mondiale de 2008-2009 a sensiblement ralenti la croissance du continent (Osakwe, 2010). Cela étant, le taux moyen de croissance après la crise (2008-2012) a été supérieur de 2 points de pourcentage à celui de l'économie mondiale. Des facteurs internes et externes ont contribué à la croissance relativement impressionnante de l'Afrique ces dix dernières années. Une meilleure gestion macroéconomique, une forte demande intérieure et un climat politique relativement plus stable figurent au nombre des facteurs internes qui ont soutenu la croissance en Afrique. Sur le plan extérieur, un niveau élevé des prix des produits de base, le renforcement de la coopération économique avec les pays émergents, l'augmentation de l'aide publique au développement à partir de 2000 et un accroissement des flux d'investissement étranger direct (IED) ont contribué à la croissance.

En dépit de la croissance économique relativement dynamique de l'Afrique au cours de la dernière décennie, plusieurs pays du continent sont confrontés à d'énormes difficultés de développement, comme l'insécurité alimentaire, un taux de chômage élevé, la pauvreté et les inégalités, mais aussi la dépendance à l'égard des produits de base, l'absence de transformation économique, la dégradation de l'environnement et une intégration insuffisante du continent dans l'économie mondiale. Depuis 2000, les gouvernements africains et la communauté internationale ont adopté diverses initiatives visant à remédier à ces difficultés et à améliorer les conditions de vie en Afrique. Au niveau du continent, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD), qui met l'accent sur une appropriation nationale du processus de développement et de ses résultats, et préconise des interventions dans les domaines prioritaires suivants: agriculture et sécurité alimentaire, intégration régionale et infrastructures, changements climatiques et environnement, développement humain, gouvernance économique, développement des capacités et autonomisation des femmes. Au niveau international, les dirigeants mondiaux ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui visent notamment à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015. La communauté internationale s'efforce maintenant de définir et finaliser les grandes lignes du programme de développement pour l'après-2015, dans une optique de développement durable.

Si l'Afrique a fait des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans les programmes et initiatives de développement existants, elle est encore loin, dans l'ensemble, d'avoir concrétisé les vastes ambitions définies dans ces initiatives. Par exemple, sur les huit OMD, le continent n'est en passe d'en réaliser que trois en 2015, à savoir: assurer l'éducation primaire pour tous (OMD 2), promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (OMD 6). De surcroît, le problème de la faim et de l'extrême pauvreté persiste, et le chômage et les inégalités ont augmenté au cours de la dernière décennie (United Nations Economic Commission for Africa (ECA) *et al.*, 2013). Ces constats, fondés sur l'analyse de données macroéconomiques, ont été corroborés par les résultats d'études récentes. Ainsi, une enquête réalisée par Afrobaromètre dans 34 pays africains entre octobre 2011 et juin 2013 montre

**Tableau 1. Taux annuel moyen de croissance de la production réelle
(En pourcentage)**

	1970–1980	1980–1989	1990–2000	2000–2010	2008–2012
Monde	3,80	3,26	2,82	2,77	1,65
Pays en développement:	5,80	3,53	4,89	6,07	5,17
Afrique	4,22	1,81	2,62	5,28	3,79
Amérique	5,97	1,76	3,12	3,64	3,02
Asie	6,18	5,34	6,24	7,13	6,09
Asie de l'Est	7,80	9,66	8,13	8,30	7,20
Océanie	2,86	3,79	2,38	2,87	3,41

Source: CNUCED.

que le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne a baissé, mais que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté, en dépit d'une décennie de croissance relativement forte. Inverser cette tendance est un défi que les décideurs africains devront relever à court et à moyen terme s'ils veulent réaliser l'ambition de l'Union africaine de faire de l'Afrique un continent intégré, prospère et pacifique.

INVESTISSEMENT, TRANSFORMATION ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

D'après les études, pour réduire sensiblement la pauvreté, l'Afrique devra avoir un taux moyen de croissance à moyen et à long terme de 7 % et plus, ce qui nécessitera des taux d'investissement de 25 % du produit intérieur brut (PIB) et au-delà (Clarke, 2013; ECA, 1999). Au cours des deux dernières décennies, le taux moyen d'investissement en Afrique a avoisiné les 18 %, bien en dessous du seuil de 25 %, et il n'est donc pas étonnant que le continent n'ait pas atteint les 7 % de croissance annuelle moyenne nécessaires pour faire de réels progrès dans la réduction de la pauvreté. Cela donne à penser que la lenteur des progrès dans la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique au cours de la dernière décennie tient en partie au fait que le continent n'a pas atteint les niveaux d'investissement nécessaires. Par exemple, en ce qui concerne les infrastructures, on estime que les pays d'Afrique subsaharienne devraient investir 93 milliards de dollars É.-U. par an pour atteindre leurs objectifs de développement. Or les investissements dans la région ne sont que de 45 milliards, soit un déficit de financement de 50 milliards de dollars É.-U. par an; ajouter l'Afrique du Nord ne fera que creuser davantage encore ce déficit de financements. Les secteurs productifs souffrent aussi d'un déficit de financement, ce à quoi devront remédier les gouvernements africains à court et à moyen terme. La tâche sera d'autant plus ardue qu'une fois adopté le programme de développement pour l'après-2015, sa mise en œuvre nécessitera sans doute des investissements supplémentaires, augmentant de ce fait les besoins de l'Afrique en la matière. Dans ce contexte, l'un des enjeux de la transformation économique des pays africains sera de stimuler l'investissement, tout particulièrement dans les infrastructures et dans les secteurs productifs de l'économie.

La lenteur des progrès concernant la réduction de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement du continent (UNCTAD, 2012a) tient aussi à la nature et aux caractéristiques de la récente croissance africaine. En effet,

cette croissance n'a pas entraîné un développement des capacités productives, ni une transformation structurelle, deux éléments essentiels pour créer des emplois productifs et jeter les bases d'une réduction durable de la pauvreté. Bien que le continent ait enregistré une croissance soutenue et régulière lors de la dernière décennie, de nombreux pays n'ont pas encore amorcé un processus normal de transformation structurelle se caractérisant par l'abandon d'activités à faible productivité au profit d'activités à forte productivité, une diminution de la part de l'agriculture dans la production et l'emploi, et une augmentation de la part des industries manufacturières et des services modernes. Le processus de désindustrialisation en Afrique au cours des deux dernières décennies s'est traduit par un recul de la part de l'activité manufacturière dans la valeur ajoutée totale, passée de 13 % en 1990 à 12 % en 2000, puis à 10 % en 2011. De plus, le secteur des services joue un rôle de plus en plus important dans la croissance de l'Afrique. Dans certains pays, cela tient à une forte expansion des activités liées aux télécommunications. Cela dit, dans la plupart des pays, le récent essor du secteur des services est principalement dû à des activités peu productives – services dans le secteur informel, services non exportables, par exemple – et il n'est dès lors pas étonnant qu'il n'ait pas eu l'effet escompté sur la transformation économique. L'importance toujours plus grande des ressources naturelles dans la croissance des économies africaines explique aussi en partie pourquoi la croissance récente n'a pas eu l'impact souhaité sur la transformation économique. Le secteur des ressources étant par nature enclavé, on ne peut compter sur lui seul pour créer suffisamment d'emplois permettant d'absorber les 15 millions de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. D'où la nécessité de diversifier les sources de croissance pour créer des emplois, réduire les vulnérabilités et asseoir sur des bases plus solides une croissance soutenue.

Conscients des enjeux liés au modèle actuel de croissance, les gouvernements africains ont renouvelé leur engagement politique en faveur d'une transformation économique. Au niveau du continent, cette transformation est l'un des thèmes prioritaires du projet de plan stratégique de l'Union africaine intitulé «Agenda 2063». C'est aussi l'une des quatre questions prioritaires retenues par les pays africains dans le cadre de la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015. Les autres questions sont l'innovation et le transfert de technologie, le développement humain, le financement et les partenariats. Au niveau national, plusieurs pays ont fait de la transformation économique un axe central de leur programme de développement à moyen et à long terme. Par exemple, le Gouvernement éthiopien a adopté un plan de croissance et de

transformation visant à stimuler la croissance agricole et industrielle, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une stratégie de transformation économique pour faire du pays une économie industrielle d'ici à 2020, l'Ouganda compte accélérer sa transformation socioéconomique grâce au programme Vision 2040, tandis que l'initiative Vision 2020 du Lesotho met le développement industriel en avant. D'autres pays – Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Rwanda, Sierra Leone et Zimbabwe, notamment – ont eux aussi élaboré des plans et des stratégies pour transformer la structure de leur économie et développer le secteur manufacturier et les agro-industries à moyen et à long terme. Mais pour tous ces pays, il s'agit avant tout de savoir comment concrétiser leur ambition de transformation économique, et donc de bien comprendre les moteurs de la transformation structurelle qui entrent en jeu dans le processus de développement. Selon la CNUCED (2012a), l'investissement et la technologie sont deux des principaux moteurs de la transformation structurelle. Or, actuellement les taux d'investissement en Afrique sont faibles au regard des besoins en la matière et des niveaux d'investissement observés dans d'autres régions en développement. Stimuler l'investissement revêt donc une importance stratégique pour le développement de l'Afrique et est également indispensable pour que le continent connaisse une croissance soutenue et devienne un pôle de croissance de l'économie mondiale au XXI^e siècle.

L'investissement est certes important et nécessaire pour le développement, mais il n'est pas suffisant pour assurer la transformation économique et une croissance soutenue. À cet égard, si les gouvernements africains veulent que l'investissement contribue effectivement à la transformation et au développement économiques, accroître l'investissement pour le porter aux niveaux jugés nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de développement ne suffira pas. Deux autres conditions sont requises. La première concerne les moyens d'orienter l'investissement vers les secteurs stratégiques ou prioritaires, tout particulièrement les infrastructures, les agro-industries et le secteur manufacturier. Accroître l'investissement sans l'affecter à des secteurs essentiels à la transformation économique de l'Afrique sera contre-productif. La seconde a trait aux mesures à prendre pour améliorer la qualité ou la productivité de l'investissement. C'est important, s'agissant notamment des investissements publics, pour éviter un gaspillage de ressources et obtenir les meilleurs résultats possibles. Des investissements publics peu efficaces affaiblissent le lien entre capitaux publics et capitaux privés et réduisent la rentabilité des investissements privés, ce qui les rend d'autant plus difficiles à attirer. Les efforts visant à stimuler l'investissement à l'appui de la transformation économique en Afrique devraient donc aussi porter sur l'amélioration de la productivité de cet

investissement. L'investissement en capital physique doit en outre s'accompagner d'investissements parallèles en capital humain et en compétences technologiques si l'on veut en accroître l'impact sur le développement. Enfin, la cohérence des politiques aux niveaux national et international et un environnement favorable au développement du secteur privé ne pourront que renforcer les effets positifs potentiels de l'investissement sur la croissance et le développement.

POINTS FORTS ET PRINCIPAUX MESSAGES DU RAPPORT

Le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, porte sur les moyens de stimuler l'investissement pour le mettre au service de la transformation économique et d'une croissance soutenue en Afrique. Le terme «investissement» s'entend ici de l'investissement total dans l'économie, englobant investissement public et investissement privé. L'investissement privé correspond à l'investissement des investisseurs privés locaux et à l'IED. L'accent mis dans le rapport sur l'investissement total tient au fait que toutes les composantes de l'investissement sont importantes pour la croissance et le développement, de sorte qu'il s'agit avant tout de déterminer les moyens d'exploiter les complémentarités entre ces diverses composantes, plutôt que de promouvoir l'une au détriment de l'autre. On trouvera ci-après un récapitulatif de quelques-uns des thèmes abordés dans le rapport.

- Quels sont les principaux déterminants ou moteurs de l'investissement en Afrique?
 - Existe-t-il des similarités et des différences dans la composition et les caractéristiques de l'investissement entre les pays africains? Par exemple, quels sont les pays qui font plus appel à l'investissement public qu'à l'investissement privé et quels sont les groupes de pays qui comptent davantage sur le financement intérieur que le financement extérieur?
 - Quelle a été la productivité de l'investissement en Afrique au cours des deux dernières décennies?
 - Comment peut-on orienter l'investissement vers des secteurs stratégiques pour que la croissance s'accompagne d'une diversification et d'une transformation structurelle?
-

- Comment les pays africains peuvent-ils renforcer les liens entre les investissements des entreprises locales et ceux des entreprises étrangères?
- Quelles mesures de politique générale sont nécessaires pour catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique?

Le présent rapport propose des recommandations pragmatiques sur ce que les pays africains pourraient faire pour accélérer l'investissement pour une croissance transformatrice. Les principaux messages du rapport sont résumés dans les paragraphes suivants.

Premièrement, pour obtenir une croissance soutenue et transformatrice en Afrique, il faut amplifier les sources de la croissance, aussi bien du côté de la demande que du côté de l'offre. En ce qui concerne la demande, il faut équilibrer les contributions relatives de la consommation et de l'investissement au processus de croissance. Si la consommation est une source importante de la demande intérieure et a été le principal moteur de la croissance en Afrique au cours de la dernière décennie, il est évident qu'une stratégie de croissance fondée sur la consommation ne saurait être maintenue sur le moyen et le long terme, car une telle approche a souvent pour conséquence une dépendance excessive à l'égard des importations de biens de consommation, ce qui est problématique pour la survie et le développement des industries locales, le renforcement des capacités de production et la création d'emplois. De surcroît, une stratégie de croissance fondée sur la consommation doit aller de pair avec une augmentation des investissements, en particulier de ceux qui renforcent la capacité de produire des biens exportables, pour éviter d'éventuels futurs rééquilibrages des comptes courants et leurs coûts d'ajustement. En ce qui concerne l'offre, il est également nécessaire de diversifier les sources de croissance, ce qui implique de remplacer des activités peu productives par des activités à forte productivité, aux niveaux intersectoriel et intrasectoriel. Cela passe aussi invariablement par une diminution de la part de l'agriculture dans le PIB et un accroissement de la part de l'activité manufacturière et d'un secteur de services modernes.

Le deuxième message du rapport est que, pour accroître la contribution de l'investissement à la croissance, il faut accroître l'investissement, améliorer la productivité des investissements actuels et futurs, et veiller à ce que l'investissement aille à des secteurs stratégiques et prioritaires jugés essentiels pour la transformation économique. À cet égard, le rapport met l'accent sur la nécessité pour les pays africains de lever les principaux obstacles à l'investissement sur le continent, dont le mauvais état des infrastructures, le manque d'accès à des moyens de

financement d'un coût raisonnable, et le risque et l'incertitude. Il indique également que les gouvernements africains devraient recourir à la politique industrielle pour orienter l'investissement vers des activités de production stratégiques, comme les agro-industries et les industries manufacturières, d'une importance critique pour une croissance transformatrice.

Le troisième message du rapport est qu'il faut mobiliser davantage d'investissements publics, en particulier dans les infrastructures, pour catalyser l'investissement privé en Afrique. Une orientation des politiques peu favorable à l'investissement public à partir des années 1980 a conduit à un recul sensible des taux d'investissement public dans de nombreux pays africains, ce qui a eu des conséquences négatives sur les efforts visant à stimuler l'investissement privé. Dans ce contexte, le rapport souligne la nécessité d'axer la politique gouvernementale sur les moyens d'exploiter les complémentarités entre investissement public et investissement privé, plutôt que de chercher à promouvoir l'un au détriment de l'autre, comme cela a été le cas dans beaucoup de pays du continent.

Le dernier message du rapport est que les décideurs africains doivent adopter une approche plus cohérente de la promotion de l'investissement pour que celui-ci soit un moteur efficace de la transformation économique en Afrique. Les politiques macroéconomiques et sectorielles mises en œuvre doivent être cohérentes avec l'objectif de la promotion de l'investissement. Par exemple, la politique monétaire ne doit pas induire un niveau de taux d'intérêt qui décourage l'investissement. Le rapport souligne également la nécessité pour les gouvernements africains de veiller à ce que les mesures de promotion de l'IED ne soient pas discriminatoires à l'égard des investisseurs locaux, ni préjudiciables à l'entrepreneuriat, car un secteur privé dynamique est la meilleure manière d'attirer l'IED. En outre, la communauté internationale est invitée à renforcer la cohérence entre l'aide et le commerce, d'un côté, et l'objectif de la promotion de l'investissement en Afrique, de l'autre. Il s'agira, dans le cas de l'aide, d'en réorienter un plus grand volume dans ce but en s'en servant, par exemple, comme d'un mécanisme de garantie pour réduire les risques auxquels s'exposent les banques et les investisseurs. Quant au commerce, la cohérence exigerait que la communauté internationale accorde aux pays africains un plus large accès aux marchés et une plus grande marge d'action pour promouvoir le commerce et l'investissement. Il faut aussi que les pays africains adoptent une approche plus stratégique des négociations commerciales bilatérales et multilatérales pour que les résultats de ces négociations concourent à la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport est structuré comme suit: le chapitre 1 examine les tendances, la structure et d'autres aspects de l'investissement en Afrique, en accordant une attention particulière aux similarités et aux différences entre les pays. Il donne en outre des informations sur la nature de la croissance récente et ses implications pour la transformation économique en Afrique. Le chapitre 2 présente une évaluation des facteurs déterminants de l'investissement en Afrique en vue d'identifier les principaux obstacles à cet investissement. Le chapitre 3 porte sur les moyens de catalyser l'investissement en Afrique dans une optique nationale et régionale, tandis que le chapitre 4 traite de plusieurs questions internationales qui ont des incidences sur les efforts visant à stimuler et exploiter l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique — renforcement des liens entre entreprises locales et entreprises étrangères, lutte contre la fuite des capitaux pour libérer davantage de ressources intérieures à des fins d'investissement productif, et utilisation de l'aide et du commerce pour catalyser l'investissement. Le dernier chapitre passe en revue les principales conclusions et recommandations du rapport.



1
CHAPITRE
INVESTISSEMENT,
CROISSANCE ET TRANS-
FORMATION EN AFRIQUE:
QUELQUES FAITS STYLISÉS

Le présent chapitre propose une analyse des tendances, de la structure et d'autres aspects de l'investissement en Afrique; il met également en lumière les différences qui caractérisent l'investissement selon les pays et, le cas échéant, la façon dont ces différences pourraient expliquer les résultats économiques observés dans les pays à forte croissance et dans les pays à faible croissance du continent. On y trouvera également une information plus détaillée sur la nature de la croissance récente en Afrique, et ses implications pour la transformation économique des pays du continent. L'objectif est d'établir quelques faits stylisés concernant l'investissement, la croissance et la transformation, qui aideront à formuler des politiques permettant de catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique. Les principaux faits ressortant des analyses sont décrits dans les paragraphes suivants.

L'investissement est un déterminant majeur de la croissance à long terme en Afrique

Dans la littérature économique consacrée à la croissance et au développement, l'accumulation de capital est considérée comme un facteur clef de la croissance à long terme d'une économie (Turnovsky, 2011). Ce rôle stratégique de l'investissement dans le processus de développement a été confirmé par de récentes études empiriques reposant sur des données relatives aux pays africains. Par exemple, s'appuyant sur des données comparatives nationales, Mijiyawa (2013) observe que l'investissement, le crédit au secteur privé, l'efficacité des administrations publiques, les exportations et la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB sont d'importants déterminants de la croissance en Afrique. Ghazanchyan et Stotsky (2013) constatent également que l'investissement dynamise la croissance en Afrique. Les éléments de comparaison internationale sur la contribution majeure de l'investissement à une croissance à long terme ont été étayés et confirmés par des analyses réalisées au niveau national indiquant une corrélation positive entre l'investissement et la croissance dans les pays africains. Dans le cas de l'Afrique du Sud, par exemple, Eyraud (2009) montre bien les liens qui existent entre investissement et croissance (encadré 1). D'après Fedderke *et al.* (2006), des données empiriques solides indiquent que les investissements d'infrastructure non seulement sont corrélés positivement à la croissance économique, mais sont en fait un moteur de cette croissance. En résumé, les comparaisons internationales comme les éléments recueillis au niveau national montrent que l'investissement est essentiel pour accélérer la croissance dans les pays africains.

Encadré 1. Le marasme de l'investissement compromet la croissance en Afrique du Sud

L'expérience de développement de l'Afrique du Sud au cours des quelques dernières décennies constitue un bon exemple des liens entre croissance et investissement. Le pays dispose d'abondantes ressources humaines, financières et naturelles. Il possède également de très bonnes infrastructures comparé à d'autres pays du continent. Dans les années 1980 et 1990, l'Afrique du Sud a connu des taux moyens de croissance de 1,4 % et 2,1 %, respectivement. Au cours de la dernière décennie, on a observé une amélioration sensible des taux de croissance économique, avec un taux moyen de croissance de 3,9 % pour la période 2000-2010. Ce taux de croissance reste toutefois inférieur à celui des pays en développement à croissance dynamique et, surtout, il est nettement en dessous du taux moyen de croissance du continent, qui a été d'environ 5,3 % pour la même période. Les ratios d'investissement en Afrique du Sud n'ont guère changé au cours des dernières décennies. Sur la période 1990–1999, le ratio moyen de l'investissement a été de 16,3 %, et pour la période 2000–2011, d'environ 17,9 %, contre une moyenne pour le continent africain de 18,7 % et une moyenne mondiale de 21,7 %. Eyraud (2009) montre, données à l'appui, que le taux d'investissement en Afrique du Sud est faible comparé à celui des pays en développement à croissance dynamique et que cette atonie relative de l'investissement pèse sur la croissance nationale. Il fait en outre valoir que l'investissement en Afrique du Sud a dans une large mesure été freiné par une faible épargne privée en raison de facteurs structurels tels qu'un ratio actifs/inactifs élevé et une urbanisation croissante. Des taux d'intérêt réels élevés ont également eu des incidences négatives sur l'investissement. En particulier, lorsque les taux d'intérêt réels augmentent de 1 point de pourcentage, la croissance de l'investissement réel recule de 7 points de pourcentage après un an.

Des problèmes structurels concernant aussi bien la demande que l'offre pèsent sur la structure de la croissance en Afrique

Concernant la demande, la croissance actuelle ne s'est pas accompagnée d'une amélioration sensible des taux d'investissement (définis en tant que ratio de la formation brute de capital fixe (FBCF) au PIB), et comme on l'a vu plus haut, l'investissement est l'un des principaux déterminants du taux de croissance à long terme et de la productivité d'une économie et est donc indispensable à une croissance et à un développement soutenus. Au cours des deux dernières décennies, le taux d'investissement est resté inchangé ou a diminué dans 28 pays africains. En Angola, par exemple, il est tombé de 28 % entre 1990–1999 à 13 % entre 2000 et 2011. En Érythrée, il est passé de 25 % à 18 %, et en Guinée-Bissau, de 20 % à 10 %. Pour l'ensemble du continent, le taux d'investissement a été de 17,7 % pour la période 1990–1999 et de 18,7 % pour la période 2000-2011. On a observé un net accroissement du taux moyen de croissance de l'investissement pour la période 2000–2011. Toutefois, la production et d'autres éléments de la demande ont également augmenté, de sorte que la part de l'investissement dans

le PIB n'a guère changé au cours des deux dernières décennies. Comme le montre le tableau 2, la consommation des ménages est l'élément dominant de la demande en Afrique. Avec un taux moyen de croissance de 5 % et une part de 62 % du PIB, elle a été la principale contribution à l'accroissement de la production pour la période 2000-2011.

Bien que la consommation soit un important élément de la demande intérieure et ait été le principal moteur de la croissance en Afrique au cours de la dernière décennie, une stratégie de croissance fondée sur la consommation n'est pas viable dans le moyen à long terme, car elle entraîne souvent une dépendance excessive à l'égard des importations de biens de consommation, ce qui est problématique pour la survie et la croissance des industries locales, le renforcement des capacités productives et la création d'emplois. Il en découle en outre une détérioration de la balance courante qui doit être corrigée à terme pour assurer la viabilité des comptes extérieurs. L'expérience a montré que la correction des déséquilibres de la balance courante imposait souvent de brutales mesures de réduction de la consommation qui avaient de fortes incidences négatives sur la croissance. Si une très forte hausse de l'investissement peut également dégrader les comptes courants, de récentes analyses semblent indiquer qu'une correction du déficit courant provoqué par une hausse de l'investissement qui accroît les capacités de production de biens exportables est associée à une croissance plus forte que lorsque le déficit est imputable à une vigoureuse expansion de la consommation (Klemm, 2013). D'où la nécessité de renforcer le rôle de l'investissement dans le processus de croissance,

Tableau 2. Parts et taux de croissance des éléments de la demande en Afrique, 1990–2011

	1990–1999		2000–2011	
	Part du PIB	Croissance moyenne	Part du PIB	Croissance moyenne
Consommation des ménages	65,8	2,6	62,0	5,0
Dépenses des administrations publiques	16,5	2,1	15,1	5,3
Formation brute de capital fixe	17,7	3,0	18,7	6,6
Exportations	25,8	3,6	34,8	4,9
Importations	26,8	3,8	32,1	7,4
<i>Source: CNUCED.</i>				

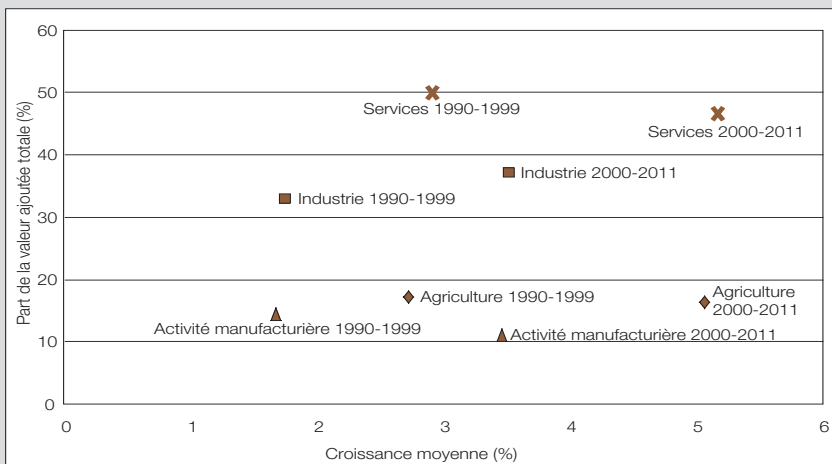
en particulier compte tenu des très faibles taux d'investissement observés en Afrique par rapport aux besoins.

Concernant l'offre, ou d'un point de vue sectoriel, la récente croissance en Afrique est également marquée par des problèmes structurels. Par exemple, elle n'a pas contribué à la transformation de l'économie. En dépit d'une croissance élevée et régulière au cours de la dernière décennie pour l'ensemble du continent africain, de nombreux pays ne sont toujours pas entrés dans un processus normal de transformation structurelle se caractérisant par le remplacement d'activités à faible productivité par des activités à forte productivité, ainsi que par une diminution de la part de l'agriculture dans la production et l'emploi, compensée par un accroissement de la part des industries manufacturières et des services modernes. Les données disponibles indiquent que la part de l'activité manufacturière dans la valeur ajoutée totale a diminué au cours des deux dernières décennies; elle est passée d'une moyenne de 14 % pour la période 1990–1999 à 11 % pour la période 2000–2011. Par ailleurs, le secteur des services est devenu le secteur dominant de l'économie des pays africains. Sa part de la valeur ajoutée totale pour la période 2000–2011 a été d'environ 47 %, contre 37 % pour l'industrie et 16 % pour l'agriculture. En termes d'évolution dynamique, il a enregistré, sur la même période, un taux moyen de croissance de 5,2 %, contre 5,1 % pour l'agriculture et 3,5 % pour l'industrie (fig. 1). Ce secteur affichant le taux de croissance le plus élevé et représentant également une plus grande part de la valeur ajoutée totale, sa contribution à la croissance a été supérieure à celle des autres secteurs. Ce type de changement structurel observé en Afrique est assez différent de ce à quoi on s'attendrait compte tenu de l'actuel niveau de développement du continent. Généralement, dans les premières étapes du développement, le secteur des services ne joue pas un rôle aussi prépondérant dans l'économie. Enfin, cette prépondérance est d'autant plus préoccupante qu'elle repose principalement sur des activités à faible productivité telles que des services informels et des services non exportables. Tous ces éléments donnent à penser que la croissance récente de l'Afrique est fragile et risque d'être difficile à soutenir dans le moyen à long terme si les tendances actuelles persistent.

L'Afrique a de faibles taux d'investissement par rapport à la moyenne pour les pays en développement et également par rapport à ce qui est considéré comme nécessaire pour atteindre les objectifs de développement

L'Afrique a de faibles taux d'investissement par rapport à la moyenne observée pour les pays en développement. En moyenne annuelle, le taux d'investissement

Figure 1. Taux de croissance et part des secteurs dans la valeur ajoutée totale en Afrique, 1990–2011 (Part de la valeur ajoutée totale, %)

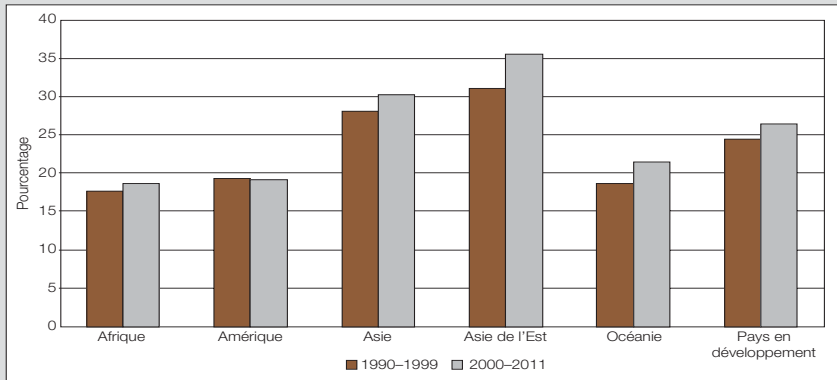


Source: CNUCED.

en Afrique a été d'environ 18 % pour la période 1990-1999, contre 24 % pour les pays en développement. De même, pour la période 2000-2011, il a été d'environ 19 %, contre 26 % pour les pays en développement (fig. 2). Comme le montre la figure 3, le taux d'investissement en Afrique au cours des deux dernières décennies a constamment été inférieur à celui des pays en développement.

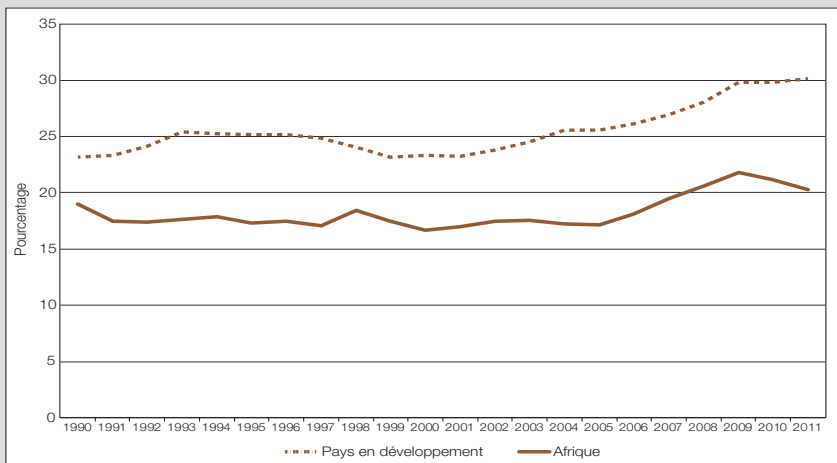
Les taux moyens d'investissement pour l'Afrique indiqués plus haut occultent d'importantes différences entre les pays. Des taux d'investissement élevés, de l'ordre de 25 % et plus, sont rares en Afrique. Au cours des deux dernières décennies, cela n'a été le cas que pour un petit nombre de pays: Algérie, Botswana, Cabo Verde, Congo, Guinée équatoriale, Guinée, Lesotho, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles. La Guinée équatoriale a enregistré des taux d'investissement exceptionnellement élevés, avec des moyennes annuelles de 68 % pour la période 1990-1999 et 43 % pour la période 2000-2011. De faibles taux d'investissement sont généralement observés dans un grand nombre de pays africains. Par exemple, sur la période 2000-2011, les ratios moyens d'investissement ont été inférieurs à 15 % dans les pays suivants: Angola, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe.

Figure 2. Taux d'investissement par groupes de pays en développement (En pourcentage du produit intérieur brut)



Source: CNUCED.

Figure 3. Tendances de la formation brute de capital fixe en pourcentage du produit intérieur brut, 1990-2011



Source: CNUCED.

Des travaux de recherche montrent également que les taux d'investissement en Afrique sont inférieurs au niveau optimal, c'est-à-dire au niveau qui serait nécessaire pour réduire durablement la pauvreté et assurer la réalisation d'objectifs internationaux de développement tels que les OMD. Les stratégies et programmes nationaux et internationaux de développement pour les pays en développement ont toujours insisté sur le rôle de l'investissement pour stimuler la croissance, laquelle est considérée comme un préalable à la réalisation de l'objectif ultime de la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'autres objectifs de développement social. Par exemple, l'un des objectifs fondamentaux du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 était de parvenir à un ratio annuel investissement/PIB de 25 %. De même, le Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 considère qu'un taux d'investissement de 25 % est nécessaire pour atteindre un taux de croissance de 7 % dans les pays les moins avancés (PMA). Concernant les OMD, les travaux de recherche réalisés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) indiquent qu'un taux d'investissement de 33 % est indispensable pour que les pays africains puissent atteindre le taux de croissance de 7 % jugé nécessaire pour la réalisation des OMD, en particulier l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 (ECA, 1999). Peu de pays africains ont été en mesure d'atteindre régulièrement les objectifs des Programmes d'action de Bruxelles et d'Istanbul, et encore moins l'objectif préconisé par la CEA. Il est à noter que l'une des raisons pour lesquelles les objectifs de taux d'investissement dans l'un et l'autre cas diffèrent est que l'estimation pour les PMA englobe des pays non africains, tandis que dans le cas des OMD, seuls les pays africains sont considérés.

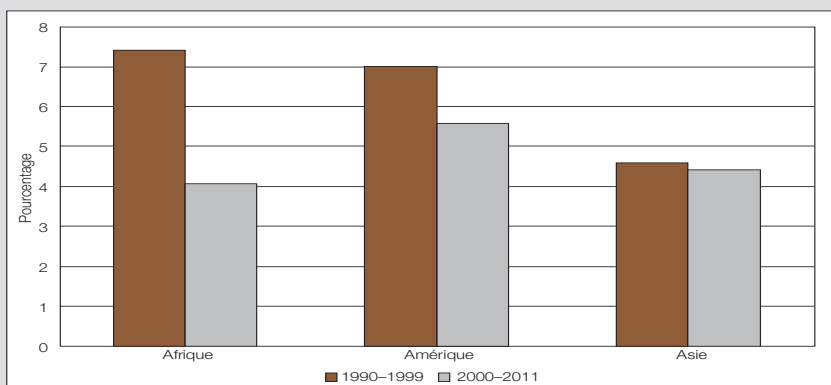
L'Afrique a connu un accroissement de la productivité du capital au cours des deux dernières décennies

L'analyse jusqu'ici a surtout porté sur les aspects quantitatifs de l'investissement. Mais l'efficacité ou la productivité de l'investissement a également des incidences sur la croissance économique et le développement. Pour déterminer ce qu'avait été la productivité du capital en Afrique, le secrétariat de la CNUCED a analysé l'évolution du coefficient marginal de capital, qui mesure le degré d'efficacité de l'utilisation du capital dans une économie. Plus le coefficient marginal de capital est élevé, moins le capital est efficace ou productif. La figure 4 montre qu'en Afrique, la productivité du capital a sensiblement augmenté entre la période 1990-1999 et la période 2000-2011, puisque le coefficient marginal de capital est passé de 7,4 à 4,1. Comparée à d'autres groupes de pays en développement, sur la période

2000-2011, la productivité du capital a été beaucoup plus élevée en Afrique qu'en Amérique et légèrement plus élevée qu'en Asie, alors que dans les années 1990, elle était inférieure en Afrique par rapport à ces deux autres régions.

En Afrique, la productivité du capital varie considérablement selon les pays (tableau 3). Si l'on compare les deux dernières décennies, quelques pays — Angola, Congo, Guinée-Bissau, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Zambie — ont sensiblement accru leur productivité du capital. Toutefois, les pays où cette productivité a été extrêmement élevée au cours de la période 2000-2011 ont été l'Angola, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Libéria, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone et le Soudan. Si l'on a pu observer une amélioration sensible de la productivité du capital à l'échelle du continent, il convient néanmoins de noter que dans 22 pays, cette productivité n'a pas changé ou a diminué entre les deux périodes 1990-1999 et 2000-2011. Il apparaît en outre que l'efficacité de l'investissement public est faible en Afrique subsaharienne (Dabla-Norris et al., 2011), ce qui a tendance à réduire les synergies entre capital public et capital privé, et aussi à limiter le rendement de l'investissement privé, qui devient donc plus difficile à attirer. En conséquence, en dépit d'une amélioration de l'efficacité de l'investissement total en Afrique, des efforts doivent encore être faits, en particulier dans le domaine de l'investissement public, pour réduire les gaspillages et obtenir le plus grand impact possible.

Figure 4. Coefficient marginal de capital dans différents groupes de pays en développement



Source: CNUCED.

Tableau 3. Coefficient marginal de capital dans les pays africains, 1990–2011

	1990–1999	2000–2011
Afrique du Sud	11,72	5,03
Algérie	16,31	7,45
Angola	17,58	1,26
Bénin	3,32	5,00
Botswana	4,17	5,68
Burkina Faso	4,44	3,68
Burundi	-16,84	4,54
Cabo Verde	6,19	6,39
Cameroun	11,98	5,35
Comores	10,99	5,62
Congo	34,77	6,60
Côte d'Ivoire	4,15	27,12
Djibouti	11,81	4,12
Égypte	3,95	3,81
Érythrée	3,16	35,5
Éthiopie	2,43	2,68
Gabon	8,44	11,59
Gambie	6,46	6,83
Ghana	3,28	3,13
Guinée	7,01	10,79
Guinée-Bissau	23,85	3,16
Guinée équatoriale	3,2	2,46
Kenya	7,11	4,69
Lesotho	14,22	7,60
Libéria	24,56	2,92
Libye	5,81	-9,14
Madagascar	7,6	7,94
Malawi	6,27	3,84
Mali	4,4	4,01
Maroc	8,38	6,16
Maurice	5,25	5,31
Mauritanie	4,9	6,62
Mozambique	3,16	2,69
Namibie	4,69	4,79
Niger	4,7	5,68

Tableau 3 (suite)

	1990–1999	2000–2011
Nigéria	3,95	1,03
Ouganda	2,3	3,02
République centrafricaine	6,17	7,14
République démocratique du Congo	-1,5	3,68
République-Unie de Tanzanie	5,95	3,62
Rwanda	5,23	2,18
Sao Tomé-et-Principe	34,65	5,59
Sénégal	5,97	6,06
Seychelles	5,29	11,5
Sierra Leone	-1	1,61
Somalie	-7,24	6,94
Soudan	2,29	2,70
Soudan du Sud
Swaziland	4,73	6,67
Tchad	3,35	3,14
Togo	5,94	7,54
Tunisie	4,86	5,90
Zambie	42,17	4,05
Zimbabwe	1,58	-27,06

Source: CNUCED ; il est à noter que plus le coefficient marginal de capital est élevé, plus la productivité du capital est faible.

La structure de l'investissement est importante pour la croissance en Afrique

La question qu'il faut se poser à ce stade est celle de savoir si la composition ou la structure de l'investissement joue un rôle dans les synergies entre investissement et croissance. Il est important de prendre en considération la composition de l'investissement — c'est-à-dire la répartition entre investissement privé et investissement public — pour deux grande raisons. Première raison, d'un point de vue de politique générale, il est utile de savoir comment cibler les interventions visant à stimuler l'investissement pour dynamiser la croissance. Par exemple, les politiques classiques de réforme économique de marché encouragent une diminution du rôle du secteur public au profit de l'activité du secteur privé. Dans cette perspective, priorité est donnée à l'investissement privé. Mais les données

empiriques confortent-elles ce choix? Autrement dit, l'investissement privé est-il plus important que l'investissement public pour le processus de croissance, ou les deux sont-ils complémentaires? Deuxième raison, si la distinction entre investissement public et investissement privé est importante pour la croissance, il est alors nécessaire de bien comprendre les liens qui existent entre ces deux catégories d'investissement. En outre, si les deux sont complémentaires, elles ne constituent pas, dans le cadre d'une politique générale, des choix incompatibles, et dans leurs efforts pour simuler l'investissement, les gouvernements doivent s'appuyer sur l'une et sur l'autre.

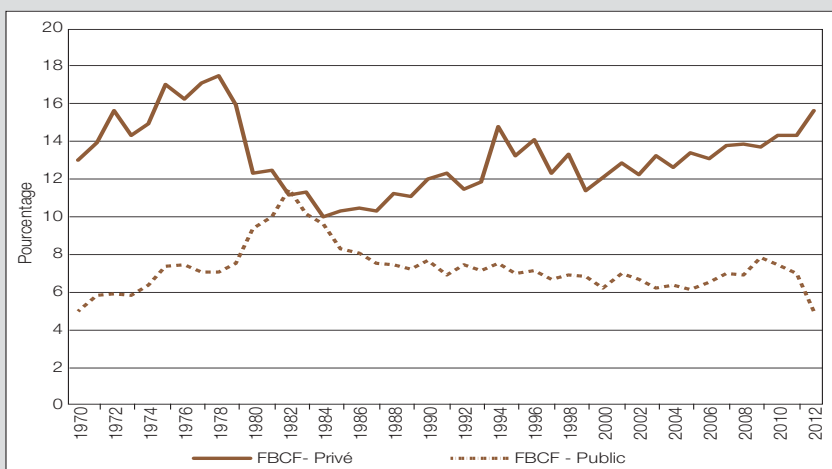
Les contributions relatives de l'investissement privé et de l'investissement public à la croissance ont été étudiées de façon empirique, bien que la plupart des études concernent les pays développés. D'une manière générale, les conclusions sont mitigées. Certaines études observent que l'investissement public a tendance à attirer ou à accroître l'investissement privé, tandis que d'autres constatent l'effet inverse. Néanmoins, les études reposant sur des données africaines montrent bel et bien que l'investissement public a un effet positif sur la croissance en augmentant l'efficacité de l'investissement privé. Autrement dit, investissement public et investissement privé sont complémentaires. Par exemple, Samake (2008) a constaté que l'investissement public encourageait l'investissement privé et que les deux avaient des incidences sensibles sur la croissance au Bénin. Des observations analogues ont été faites pour le Cameroun (Ghura, 1997). D'autres études ont établi que l'investissement public était généralement productif et stimulait la production au niveau sectoriel ou national. Un exemple en est l'étude consacrée à l'Afrique du Sud par Fedderke et al. (2006). Fosu et al. (2012) fournissent d'autres données et observations empiriques à l'appui de la contribution de l'investissement public à la croissance en Afrique. Toutes ces études et observations confirment le rôle stratégique de l'investissement public dans le processus de croissance. Il est dans la pratique difficile d'imaginer une vigoureuse activité économique en Afrique en l'absence d'infrastructures suffisantes et de qualité, et c'est là un domaine où l'investissement public joue un rôle important.

Les taux d'investissement public en Afrique ont diminué par rapport aux années 1980 et sont actuellement inférieurs au niveau optimal

Lorsque l'on analyse l'investissement, il est important de bien prendre en compte sa répartition entre investissement privé et investissement public. Les tendances à long terme de l'investissement en Afrique montrent un très fort recul de l'investissement public depuis le début des années 1980 (fig. 5). Après une hausse

régulière à partir de 1970 (5 %) jusqu'à un niveau record de 11,5 % en 1982, l'investissement public n'a depuis cessé de diminuer pour s'établir à 5 % en 2012, soit approximativement la moitié du niveau record atteint au début des années 1980. Dans la seconde moitié des années 1970, l'investissement public a augmenté alors que l'investissement privé diminuait, puis la tendance s'est inversée au début des années 1980, avec une diminution de l'investissement public et une hausse de l'investissement privé. Par contre, dans les années 1990 et 2000, l'investissement public a été relativement plus stable à l'échelle du continent, avec un taux moyen de 7,6 %, pour la période 1990-1999 et de 7,5 % pour la période 2000-2012. Mais cette relative stabilité globale occulte le fait que de nombreux pays africains ont accusé une baisse sensible de leurs taux d'investissement public au cours des deux dernières décennies. Le tableau 4 présente les taux moyens d'investissement public et d'investissement privé pour les années 1990 et la période 2000-2012 par pays, ainsi que la contribution de chaque catégorie à l'investissement total. Il en ressort qu'il y a eu diminution des taux d'investissement public dans 23 pays au moins, les baisses les plus marquées étant observées dans les pays suivants: à Cabo Verde, baisse de 18,1 % à 13 %; en Égypte, baisse de 14,5 % à 8,2 %; en Érythrée, recul de 17,6 % à 13,4 %; et au Lesotho, le taux public d'investissement est passé de 18,2 % à 9,1 %.

Figure 5. Formation brute de capital fixe en Afrique – privé et public
(En pourcentage du produit intérieur brut)



Source: Indicateurs du développement dans le monde.

Il est important de savoir pourquoi l'investissement public a commencé de diminuer en Afrique au début des années 1980. Historiquement, ce recul s'est produit au moment où les pays africains ont été touchés par la crise de la dette extérieure. Les gouvernements devant mobiliser toutes leurs ressources financières pour faire face à leurs obligations au titre de la dette, l'investissement public n'a pas résisté aux fortes réductions budgétaires qui en ont résulté. Les pays africains ont ensuite dû engager des réformes d'ajustement structurel qui préconisaient une réduction du rôle de l'État et l'austérité budgétaire. Le recul de l'investissement public peut donc être attribué à une compression des dépenses publiques imposée par le surendettement, puis entretenue par les programmes d'ajustement structurel. Le tableau 4 montre que le degré de dépendance à l'égard de l'investissement public varie considérablement selon les pays. Par exemple, sur la période 2000-2012, la part de l'investissement public dans la FBCF a dépassé les 50 % en Angola, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Libye, au Mozambique et au Rwanda. Dans d'autres pays — Djibouti, Égypte, Ghana, Madagascar, Malawi, Niger, République centrafricaine, Sierra Leone, Tchad et Zambie — on a observé une importante recomposition de l'investissement entre les périodes 1990-1999 et 2000-2012, avec une nette diminution de la part de l'investissement public et une hausse de celle de l'investissement privé.

Le recul général des taux d'investissement public en Afrique par rapport aux années 1980 ne devrait pas laisser d'inquiéter les décideurs africains dans la mesure où de récentes études indiquent que ces taux sont en dessous de leur niveau optimal. Par exemple, Fosu et al. (2012) observent que la croissance dans les pays africains a été freinée par un «sous-investissement» public en ce sens que les taux réels d'investissement public sont restés en dessous du niveau optimal nécessaire pour assurer une croissance forte. Les simulations de modèle de croissance réalisées par ces auteurs montrent que le taux d'investissement public permettant d'optimiser la consommation se situe entre 8,4 % et 11 %, selon les taux d'actualisation retenus. Mais le taux moyen d'investissement public sur la période 2000-2012 n'a été que de 7,5 % environ. La diminution de l'investissement public a d'importantes conséquences pour les perspectives de croissance dans les pays africains. Étant donné la complémentarité de l'investissement public et de l'investissement privé, un faible taux d'investissement public compromet l'impact potentiel de l'investissement privé sur la croissance. C'est là une considération importante s'agissant des stratégies visant à dynamiser l'investissement. Cela implique que le secteur public a un rôle fondamental à jouer dans l'accélération de l'investissement en Afrique. S'il est important pour les gouvernements d'adopter

des politiques qui stimulent l'investissement privé, il est évident que la première priorité doit être d'accroître sensiblement les dépenses d'investissement public.

Les sources extérieures de financement continuent de jouer un rôle important dans le financement de l'investissement en Afrique, mais leur contribution a sensiblement diminué au cours des deux dernières décennies

Les pays africains ont depuis longtemps recours à des sources extérieures de financement telles que l'IED, la dette et l'aide publique au développement (APD) en complément des ressources intérieures pour l'investissement, comme en témoigne le déficit d'épargne par rapport à l'investissement observé à l'échelle du continent depuis plusieurs décennies. Par exemple, entre 1980 et 1989, ce déficit en pourcentage du PIB était de 1,2 %. Plus récemment, il a sensiblement diminué et, en particulier, pour la période 2000-2011, il s'est transformé en un excédent de 2,8 % environ, illustrant le fait qu'une plus grande partie de l'investissement est financée par des sources intérieures. Pour étudier plus avant la contribution des différentes sources de financement à l'investissement en Afrique, on examinera les ratios des sources traditionnelles de financement (encadré 2), puis les variations dans le temps et selon les pays, en mettant en lumière d'éventuelles différences entre les pays africains exportateurs de pétrole et non exportateurs de pétrole, et l'on comparera également les pays africains aux autres pays en développement.

Encadré 2. Le rôle croissant des envois de fonds en Afrique

Si l'IED, l'APD et la dette sont traditionnellement les principales sources de financement extérieur en Afrique, les envois de fonds ont gagné en importance ces dernières années. En 1990, l'Afrique ne recevait qu'environ 8,9 milliards de dollars en envois de fonds, représentant quelque 11 % des flux globaux et 26 % des flux vers les pays en développement. En 2012, d'après les estimations, le continent a reçu 62,4 milliards de dollars, soit 12 % des flux globaux et 17 % des flux vers les pays en développement. Les envois de fonds retiennent également davantage l'attention des décideurs en Afrique, car ils ont tendance à être une source de financement moins instable que l'APD et l'IED, et il est bien connu que l'instabilité a des incidences négatives sur l'investissement et la production. Bien que les envois de fonds soient souvent associés à l'exode des cerveaux, ils ont aussi des incidences positives sur le développement. Ils jouent en particulier un rôle important dans la réduction de la pauvreté et le développement du capital humain. En outre, les données et les études disponibles montrent que, contrairement à l'idée selon laquelle ils ne servent qu'à financer la consommation des ménages, les envois de fonds ont aussi des incidences notables sur l'investissement et l'épargne (UNCTAD, 2012b). Dans une étude consacrée aux pays africains, Baldé (2011) observe que bien qu'ils soient quantitativement plus modestes que l'aide publique dans la plupart des pays, les envois de fonds ont des effets plus positifs sur l'investissement et l'épargne, et donc sur la croissance. Dans ces conditions, les pays africains devraient accorder une plus grande attention aux envois de fonds en tant que source potentielle d'un financement stable et non générateur de dette.

Tableau 4. Part du secteur public et du secteur privé dans la formation brute de capital fixe

Pays	Période 1990-1999				Période 2000-2012			
	FBCF en % du PIB		Part de la FBCF totale		FBCF en % du PIB		Part de la FBCF totale	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Afrique du Sud	13,5	2,8	82,8	17,2	12,5	5,4	69,8	30,2
Algérie	19	7,3	72,2	27,8	12,3	11,4	51,9	48,1
Angola	16,6	6,7	71,2	28,8	3,9	8,9	30,5	69,5
Bénin	10,6	4,9	68,4	31,6	11,2	8,2	57,7	42,3
Botswana	15,5	11,7	57,0	43,0	16,9	10,6	61,5	38,5
Burkina Faso	10,8	10,5	50,7	49,3	9,5	9,5	50,9	49,4
Burundi	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7,7	6,6	53,8	46,2
Cabo Verde	19,1	18,1	51,3	48,7	24,1	13	65,0	35,0
Cameroun	11,7	2,9	80,1	19,9	14,3	3,1	82,2	17,8
Comores	7,7	7	52,4	47,6	5,4	5,3	50,5	49,5
Congo	23,9	3,9	86,0	14,0	12,7	9,7	56,7	43,3
Côte d'Ivoire	6,2	5,2	54,4	45,6	7,2	2,8	72,0	28,0
Djibouti	5,8	6,1	48,7	51,3	11,9	6,6	64,3	35,7
Égypte	5,9	14,5	28,9	71,1	10,5	8,2	56,1	43,9
Érythrée	8,6	17,6	32,8	67,2	4,4	13,4	24,7	75,3
Éthiopie	9,9	6,6	60,0	40,0	7,9	15,1	34,3	65,7
Gabon	18,9	6,5	74,4	25,6	20,1	4,1	83,1	16,9
Gambie	14,9	7,4	66,8	33,2	12,9	7,7	62,6	37,4
Ghana	8,6	11,1	43,7	56,3	14,1	7,7	64,7	35,3
Guinée	12	7,9	60,3	39,7	13,5	4,4	75,4	24,6
Guinée-Bissau	7,7	18,3	29,6	70,4	1,1	10,9	9,2	90,8
Guinée équatoriale	52,6	6,9	88,4	11,6	28,8	20,8	58,1	41,9
Kenya	9,8	7,8	55,7	44,3	12	6,1	66,3	33,7
Lesotho	45,6	18,2	71,5	28,5	19,8	9,1	68,5	31,5
Libéria	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	12,5	4,2	74,9	25,1
Libye	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3,2	14,9	17,7	82,3
Madagascar	5,5	6,9	44,4	55,6	16,9	7,3	69,8	30,2
Malawi	6	9,2	39,5	60,5	10,2	8,8	53,7	46,3
Mali	12,4	10,1	55,1	44,9	14,2	8,2	63,4	36,6
Maroc	18	4,2	81,1	18,9	24	4,6	83,9	16,1
Maurice	17,7	9,2	65,8	34,2	17,1	6,4	72,8	27,2
Mauritanie	16,8	3,4	83,2	16,8	22	7	75,9	24,1
Mozambique	8,6	12,1	41,5	58,5	9,4	11,8	44,3	55,7
Namibie	12,8	8,2	61,0	39,0	16,3	4,5	78,4	21,6

Tableau 4 (suite)

Pays	Période 1990–1999				Période 2000–2012			
	FBCF en % du PIB		Part de la FBCF totale		FBCF en % du PIB		Part de la FBCF totale	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Niger	3,3	5,7	36,7	63,3	16,5	6,3	72,4	27,6
Nigéria	16,9	4	80,9	19,1	8,1	5,5	59,6	40,4
Ouganda	10,3	5,6	64,8	35,2	16,1	5,5	74,5	25,5
République centrafricaine	5	6,2	44,6	55,4	6,1	4,3	58,7	41,3
République dém. du Congo	6,3	1,7	78,8	21,3	11,6	3,8	75,3	24,7
Rép.-Unie de Tanzanie	15,6	6	72,2	27,8	19,5	6,4	75,3	24,7
Rwanda	6,8	7,3	48,2	51,8	8,6	9	48,9	51,1
Sao Tomé-et-Principe	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sénégal	15,4	4,5	77,4	22,6	18,2	8,5	68,2	31,8
Seychelles	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sierra Leone	2,9	3,9	42,6	57,4	8,2	5,2	61,2	38,8
Somalie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Soudan	9,9	0,7	93,4	6,6	16,7	4,6	78,4	21,6
Swaziland	11,3	5,4	67,7	32,3	8,3	6,2	57,2	42,8
Tchad	4,3	7,4	36,8	63,2	20,2	9,1	68,9	31,1
Togo	11,8	3,7	76,1	23,9	12,3	3,5	77,8	22,2
Tunisie	15,7	9,3	62,8	37,2	20,1	3,3	85,9	14,1
Zambie	5,7	6,8	45,6	54,4	13,9	7,1	66,2	33,8
Zimbabwe	16	3	84,2	15,8	8,6	2,5	77,5	22,5
Moyenne Afrique	12,7	7,6	62,6	37,4	13,4	7,5	64,1	35,9

Source: Calculs établis d'après des données provenant de la base Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale).
n.d. = non disponible.

Le tableau 5 présente les ratios d'épargne intérieure brute, d'APD, d'IED et de dette extérieure par rapport à l'investissement, ainsi que les ratios de l'APD et de la dette à l'investissement public, et le ratio dette privée/investissement privé. Il donne d'emblée une idée de la capacité qu'ont les pays de financer l'investissement par l'épargne intérieure, et montre que cette capacité est moindre pour les pays africains que pour les autres pays en développement. Pour la période 1970-2012, le ratio épargne intérieure/investissement est de 48,4 % pour l'Afrique, contre 61,4 % pour les pays en développement non africains. Au fil des ans, toutefois, l'Afrique a pu réduire l'écart. Pour la période 2000-2012, le ratio est de 52,6 % pour l'Afrique, contre 59,9 % pour les autres pays en développement.

Tableau 5. Sources de financement de l'investissement par catégorie de pays

Catégorie	Épargne intérieure/ FBC	APD/ FBC	IED/ FBC	Dettes/ FBC	APD/ investissement public	Dettes publiques nettes/ investissement public	Dettes privées nettes/ investissement privé
<i>Moyennes pour la période 2000-2012</i>							
Pays africains non exportateurs de pétrole	17,2	78,0	24,0	620,4	251,4	22,0	2,2
Pays africains exportateurs de pétrole	158,8	34,9	27,8	449,9	202,7	-2,8	-3,3
Pays en développement non africains	59,9	23,1	18,8	231,4	84,3	23,6	6,6
Afrique	52,6	68,8	25,0	581,6	239,3	16,3	0,7
<i>Moyennes pour la période 1970-2012</i>							
Pays africains non exportateurs de pétrole	27,6	81,2	11,5	541,9	225,7	42,8	0,4
Pays africains exportateurs de pétrole	110,1	35,3	15,5	547,1	171,7	30,1	-0,7
Pays en développement non africains	61,4	25,5	12,4	249,0	88,0	34,8	4,8
Afrique	48,4	70,7	12,5	543,2	211,2	39,6	0,0
Source: Calculs établis d'après des données provenant de la base Indicateurs du développement dans le monde. FBC = Formation brute de capital.							

Les pays africains exportateurs de pétrole affichent un net excédent d'épargne par rapport à l'investissement, avec un ratio de 158 % pour la période 2000-2012. En revanche, les pays africains non exportateurs de pétrole ont un faible ratio épargne/investissement — 17,2 % pour la même période. Le ratio épargne/investissement a sensiblement augmenté dans le cas des pays exportateurs de pétrole, en particulier depuis les années 1980, avec des niveaux records au cours des périodes de boom pétrolier. Les pays africains dépendent également davantage que les autres pays en développement de l'APD pour financer l'investissement. Le ratio APD/investissement pour la période 2000-2012 était de 68,8 % pour l'Afrique, contre 23,1 % pour les autres pays en développement. L'écart est encore plus grand pour l'investissement public: 239,3 % pour l'Afrique, contre 84,3 % pour les autres pays en développement. Toutefois, les pays africains exportateurs de pétrole semblent être moins dépendants de l'APD, avec un ratio de 34,9 % pour

la période 2000-2012, contre 78 % pour les pays non exportateurs de pétrole. Les pays africains se caractérisent également par des ratios dette/formation brute de capital plus élevés que dans les autres pays en développement. Les comparaisons donnent des résultats moins tranchés concernant le ratio IED/investissement. Les pays exportateurs de pétrole affichent des ratios légèrement plus élevés, ce qui peut s'expliquer par la tendance des IED à se concentrer davantage dans le secteur des ressources naturelles dans le cas des pays africains. Il est important de noter que les données présentées dans le tableau 5 ne sont qu'une indication des sources possibles de financement de l'investissement. Ainsi, des taux d'épargne intérieure élevés n'impliquent pas nécessairement des taux d'investissement également élevés. S'il peut y avoir une corrélation entre le niveau d'épargne et d'autres formes de financement, d'une part, et l'investissement, d'autre part, il n'est pas possible d'établir un lien de causalité. D'autres facteurs influent sur les décisions d'investissement qui peuvent également influencer sur les relations entre l'investissement et ces sources potentielles de financement de l'investissement.



CHAPITRE 2
COMPRENDRE
LES DÉTERMINANTS
DE L'INVESTISSEMENT
EN AFRIQUE

Concevoir des stratégies permettant de catalyser et de stimuler l'investissement en Afrique passe par une bonne compréhension des principaux déterminants ou moteurs de cet investissement, qui rendra possible l'adoption de mesures ciblées pour, d'une part, lever les obstacles à l'investissement existant dans certains pays et, d'autre part, exploiter au mieux les facteurs clefs. En fondant ces mesures sur des données factuelles, il devient en outre possible de hiérarchiser les interventions — car les ressources sont limitées et il est impossible de mener de front toutes les actions voulues — et de déterminer les facteurs sur lesquels les décideurs peuvent agir, par opposition à ceux qui échappent totalement à leur emprise. Dans ces conditions, le présent chapitre recense et analyse les principaux facteurs qui favorisent ou limitent l'investissement en Afrique en s'appuyant aussi bien sur la théorie économique que sur des travaux empiriques. Par souci de clarté, ces facteurs sont regroupés en cinq catégories: l'accès au crédit et le coût du financement; la faiblesse de l'épargne intérieure; le risque et l'incertitude; les inégalités et la demande globale; et le cadre de politique générale et les conditions générales de l'investissement.

Accès au crédit et coût du financement

Comme il ressort de plusieurs études (Ajide and Lawanson, 2012), l'investissement intérieur privé pâtit souvent du manque d'accès des entreprises au crédit, ce qui est particulièrement le cas des entreprises africaines. En 2011, le crédit intérieur au secteur privé avoisinait 62 % du PIB en Afrique, contre 129 % en moyenne au niveau mondial et 75 % pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Sa part du PIB est très faible dans de nombreux pays africains. En 2011, par exemple, elle était de 14 % en Algérie, de 19 % au Burkina Faso, de 15 % au Cameroun, de 15 % au Ghana, de 9 % en Guinée, de 9 % en Guinée équatoriale, de 12 % en Guinée-Bissau, de 16 % au Libéria, de 18 % en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, et de 12 % en Zambie. Les entreprises africaines sont aussi confrontées à des coûts très élevés de financement de l'investissement, dont ce dernier se ressent, d'après diverses études empiriques. Selon Bayraktar et Fofack (2007), par exemple, le coût du financement de l'investissement, le stock de capital public et les chocs globaux de rentabilité jouent un rôle important dans l'évaluation du taux de croissance de l'investissement privé en Afrique subsaharienne. Les taux débiteurs élevés appliqués par les institutions financières ne favorisent pas non plus l'investissement. En 2011, ils dépassaient 20 % dans plusieurs pays du continent, dont la Gambie (28 %), Madagascar (53 %), le Malawi (24 %), l'Ouganda (22 %), la République démocratique du Congo (44 %), Sao Tomé-et-Principe (27 %) et la

Sierra Leone (21 %). Il convient de souligner que ces taux sont particulièrement élevés par rapport à ceux que l'on observe dans des pays en développement à forte croissance; en 2011, par exemple, le taux débiteur était d'environ 7 % en Chine, de 10 % en Inde et de 5 % en Malaisie.

Le niveau d'intermédiation financière peut aussi influencer sur l'investissement. Or, on sait bien qu'il est relativement faible dans les pays africains, comme en témoigne l'ampleur des écarts et des marges de taux d'intérêt. En 2011, par exemple, l'écart de taux d'intérêt était de 9 % en Afrique subsaharienne, contre 5 % dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, 6 % en Asie du Sud, 7 % dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et 7 % dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Les écarts peuvent être très importants dans certains pays. En 2009-2011, ils ont été supérieurs à 15 % à Madagascar, au Malawi, en République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe, et supérieurs à 10 % en Angola, en Gambie, au Libéria, en Ouganda, en Sierra Leone et en Zambie (voir le tableau 6). Comment expliquer l'ampleur des écarts et des marges de taux d'intérêt en Afrique?

Plusieurs études ont été consacrées aux facteurs à l'origine de ce phénomène. Ahokpessi (2013) a étudié les déterminants des marges de taux d'intérêt sur un échantillon de 456 banques d'Afrique subsaharienne. Il a constaté qu'il existait une corrélation positive entre ces marges de taux d'intérêt et la concentration du marché et que des facteurs bancaires tels que les risques de crédit et de liquidité avaient aussi leur importance. Les marges de taux d'intérêt se révélaient en outre sensibles à l'inflation. De leur côté, Folawewo et Tennant (2008) ont observé une influence prépondérante des variables macroéconomiques. Au niveau national, l'exemple du Kenya montre que les écarts de taux d'intérêt se creusent après des épisodes de libéralisation financière, du fait de l'application par les banques de primes de risque plus élevées à mesure que la proportion de leurs prêts improductifs augmente (Ngugi, 2001). Dans le cas de la Namibie, Eita (2012) observe que les écarts de taux d'intérêt pendant la période 1996-2010 ont été conditionnés par différents facteurs tels que le taux des bons du Trésor, le taux d'inflation, la taille de l'économie, la financiarisation de l'économie, le taux d'escompte et les fluctuations du taux de change. Si des hausses des taux des bons du Trésor, du taux d'inflation et du taux d'escompte pouvaient creuser les écarts de taux d'intérêt, la taille et la financiarisation de l'économie avaient tendance à avoir l'effet inverse. Au Botswana, la déréglementation et la libéralisation financières ne sont pas parvenues à réduire les écarts de taux d'intérêt. Entre 1991 et 2007, les coûts d'intermédiation financière

Tableau 6. Écarts de taux d'intérêt en Afrique, 2000–2012

	2001–2004	2005–2008	2009–2011	2012
Algérie	3,43	6,20	6,25	6,25
Angola	58,39	21,57	10,11	13,33
Bénin	-	-	-	-
Botswana	5,94	7,38	6,00	7,39
Burkina Faso	-	-	-	-
Burundi	-	-	-	-
Cameroun	13,67	11,50	-	-
Cabo Verde	8,63	6,94	7,49	6,11
République centrafricaine	13,67	11,50	-	-
Tchad	13,67	11,50	-	-
Comores	8,42	8,00	5,31	8,75
Congo	13,67	11,50	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-
République dém. du Congo	-	33,99	39,83	20,73
Djibouti	9,91	9,26	9,39	-
Égypte	4,81	6,16	4,85	4,36
Guinée équatoriale	13,67	11,50	-	-
Érythrée	-	-	-	-
Éthiopie	4,25	3,42	-	-
Gabon	13,67	11,50	-	-
Gambie	12,55	15,96	13,38	16,50
Ghana	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-
Kenya	12,13	8,30	9,36	8,15
Lesotho	10,66	7,90	7,81	7,27
Libéria	14,05	11,83	10,50	10,02
Libye	4,00	3,71	3,50	3,50
Madagascar	12,39	19,36	37,95	49,50
Malawi	22,64	21,73	20,80	21,25
Mali	-	-	-	-
Maurice	11,69	9,22	1,05	2,43
Mauritanie	13,38	14,73	9,83	11,19
Mozambique	10,29	8,71	6,28	5,38

Tableau 6 (suite)

	2001–2004	2005–2008	2009–2011	2012
Maroc	8,37	7,98	-	-
Namibie	6,19	4,99	4,68	4,44
Niger	-	-	-	-
Nigéria	7,07	6,18	8,82	8,39
Sao Tomé-et-Principe	20,70	19,20	17,18	13,28
Sénégal	-	-	-	-
Seychelles	6,11	7,33	8,18	8,89
Sierra Leone	12,63	13,44	11,64	10,61
Somalie	-	-	-	-
Afrique du Sud	4,83	4,03	3,29	3,31
Soudan du Sud	-	-	-	-
Soudan	-	-	-	-
Swaziland	7,01	6,41	6,01	6,29
Togo	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	-
Ouganda	12,42	10,02	10,83	10,08
République-Unie de Tanzanie	12,44	8,39	7,74	5,95
Zambie	20,63	13,01	13,43	5,15
Zimbabwe	69,82	298,38	-	-
Moyenne simple	13,65	18,46	10,73	10,31

Source: Indicateurs du développement dans le monde.

ont augmenté sous l'effet de facteurs comptables et de variables sectorielles et macroéconomiques. Globalement, il ressort de l'étude de Ikhide et Yinusa (2012) que les écarts de taux d'intérêt dans ce pays ont été accentués par le niveau élevé des frais généraux et des ratios de fonds propres des banques et par la concentration du secteur bancaire. Selon les auteurs, au Botswana, en Afrique du Sud et en Namibie, les banques doivent supporter des dépenses supplémentaires pour s'informer de la solvabilité de nouveaux emprunteurs, ce qui renchérit leurs coûts de transaction. La petite taille de l'économie botswanaise explique aussi que les frais de fonctionnement des banques soient plus élevés.

Même si les déterminants des écarts de taux d'intérêt dans les pays africains et leur lien avec l'accès des investisseurs au crédit doivent être analysés plus avant, on peut déjà déduire des études empiriques précitées que les coûts

élevés de financement et les faibles niveaux d'intermédiation financière freinent l'investissement. Tout effort de réduction du coût du crédit pour les investisseurs devrait s'accompagner de mesures visant à diminuer les coûts d'intermédiation financière et à accroître l'efficacité du secteur bancaire africain.

Faiblesse de l'épargne intérieure

Le financement de l'investissement peut être assuré à la fois par des sources intérieures et par des sources extérieures. Les pays africains ont plus souvent recours aux premières, compte tenu de leurs difficultés à accéder aux secondes. Mais l'épargne africaine est généralement faible au regard des besoins en matière d'investissement et en comparaison des niveaux d'épargne observés dans d'autres régions. En 2012, le taux d'épargne était de 17,7 % en Afrique subsaharienne, contre 30,4 % dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, 25,2 % en Asie du Sud et 22,3 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette situation s'explique notamment par l'existence d'un vaste secteur informel, un bas niveau de revenu, un faible développement du système financier, l'étroitesse de l'assiette fiscale et le manque d'efficacité des administrations fiscale et douanière.

L'épargne intérieure joue un rôle essentiel dans le financement de l'investissement public, surtout dans les pays africains dont l'accès aux marchés étrangers des capitaux est très limité. Elle est également importante pour l'investissement privé dans la mesure où elle améliore l'accès du secteur privé au crédit. Mais une hausse du taux d'épargne n'entraîne pas nécessairement un accroissement du crédit au secteur privé, facteur important de l'investissement privé. On voit donc que si l'épargne intérieure peut en principe contribuer à l'investissement privé, cela n'a rien d'automatique. En particulier, lorsqu'elle est constituée en actifs liquides improductifs au lieu de faire l'objet d'une intermédiation appropriée pour être convertie en crédit aux entreprises, elle a peu de chances de contribuer directement à l'accumulation de capital dans le secteur privé. Néanmoins, dans la mesure où elle contribue à un investissement public qui accroît la productivité du capital privé, elle peut aussi avoir une influence indirecte sur l'investissement privé.

Risque et incertitude

Les décisions d'investissement sont aussi influencées par le risque et l'incertitude résultant, par exemple, de l'instabilité politique ou macroéconomique, ou encore de changements de stratégie. L'incertitude entraîne une hausse des coûts de transaction et d'ajustement liés aux investissements. Face à des facteurs d'incertitude, et compte tenu du caractère irréversible des décisions qu'ils doivent

prendre, les investisseurs peuvent renoncer à investir ou reporter cette opération pour éviter d'avoir à supporter le coût d'un mauvais choix (Dixit and Pindyck, 1994). Dans l'évaluation du risque global (effectuée à partir d'un ensemble de risques politiques, financiers et économiques) qui figure dans l'International Country Risk Guide de juin 2012, 21 des 40 pays présentant le risque le plus élevé sont africains, dont les cinq premiers du classement. Face à ces risques, perçus ou réels, les entreprises sont moins disposées à investir. D'après Bayraktar et Fofack (2007), l'incertitude causée par l'instabilité macroéconomique est un déterminant important de l'investissement privé en Afrique. Au niveau national, Gnansounou (2010) constate que l'incertitude de la demande est préjudiciable à l'investissement privé au Bénin. Les entreprises de ce pays doivent faire face à la concurrence des importations de pays voisins tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Comme il est facile de trouver des produits importés substituables aux produits fabriqués localement, la part de marché des entreprises béninoises diminue et la demande résiduelle qui leur revient devient incertaine, notamment en raison des variations de l'approvisionnement extérieur/des importations.

D'autres études portant sur des pays africains corroborent l'existence d'un lien entre incertitude et investissement. Leefmans (2011), par exemple, utilise des données individuelles au niveau des entreprises pour déterminer dans quelle mesure l'incertitude influe sur les investissements privés dans le secteur manufacturier en République-Unie de Tanzanie. Les résultats montrent que l'incertitude a un effet négatif sur les investissements, notamment des moyennes et grandes entreprises. Ils montrent aussi que l'incertitude a moins d'impact lorsque les entreprises ont la possibilité de revenir sur leurs décisions, ce qui souligne l'importance de la notion d'irréversibilité. À partir de données recueillies auprès d'entreprises, Zeufack (1997) a aussi établi un lien entre l'incertitude et le comportement en matière d'investissement des entreprises privées nationales et étrangères au Cameroun pendant la période 1988/89–1991/92. Il a constaté que l'incertitude de la demande était préjudiciable à l'investissement et que celui-ci était aussi beaucoup influencé par les délais d'amortissement du stock de capital et la rentabilité. Dans une étude plus récente, Khan (2011) a analysé l'impact de l'instabilité des apports de ressources (recettes d'exportation, IED, flux de capitaux publics, autres flux de capitaux privés) sur l'investissement intérieur au Cameroun pendant la période 1970–2000. Ses résultats ont montré que les apports de ressources et leurs variations avaient des conséquences sur les investissements privés et publics. L'investissement privé était sensible à l'instabilité des recettes d'exportation et des flux de capitaux privés, mais non à celle des flux de capitaux

publics et de l'IED. De plus, le crédit aux entreprises encourageait l'investissement privé, tandis que le surendettement avait l'effet inverse. Il s'avère également que l'instabilité des apports de ressources, la consommation du secteur public et le surendettement découragent l'investissement public. Tous ces éléments montrent qu'il est indispensable que les gouvernements africains redoublent d'efforts pour réduire le risque et l'incertitude associés à l'investissement.

Inégalités et demande globale

La répartition du revenu peut influencer sur l'investissement. De fortes inégalités, par exemple, débouchent souvent sur des conflits sociaux et politiques qui créent de l'insécurité en matière de droits de propriété et, partant, suscitent une incertitude préjudiciable à l'investissement. Les inégalités patrimoniales et statutaires peuvent elles aussi influencer sur le volume et la qualité des investissements, principalement en raison des imperfections du marché du crédit, du marché des assurances et du marché foncier (Banerjee, 2004). De manière générale, les plus riches bénéficient d'un meilleur accès au crédit, disposent de garanties bancaires et investissent donc plus que les pauvres, même si leurs investissements ne sont pas toujours les plus productifs. De plus, lorsque les taux créditeurs sont faibles par rapport aux taux débiteurs, le coût d'opportunité du capital est moindre pour ceux qui détiennent des fonds (les riches) que pour ceux qui ont besoin d'emprunter (les pauvres). Dans ce contexte, il est donc possible, par une redistribution du revenu des riches vers les moins riches, assortie de mesures visant à remédier aux imperfections des marchés des actifs et des capitaux, d'accroître et de diversifier les investissements productifs dans l'économie.

D'après la CNUCED (2012c), «la consommation globale augmente, et les entreprises privées sont davantage portées à réaliser des investissements fixes, lorsque le revenu national est distribué plus équitablement, parce que les groupes à faibles revenus dépensent une plus grande part de ceux-ci à des fins de consommation que les groupes à hauts revenus», ce qui fait espérer aux entreprises une augmentation de la demande globale et de leurs bénéfices. Selon Keynes, lorsque le chômage est élevé ou en hausse, une plus grande propension marginale à consommer peut en fait s'accompagner d'une plus grande propension à investir. Dans le cas de l'Afrique, compte tenu des fortes inégalités de revenu qui existent et des niveaux de chômage, une réduction des inégalités de revenu peut contribuer à la fois à la hausse de la propension marginale à consommer et de la propension marginale à investir. Autrement dit, une réduction des inégalités

de revenu, en favorisant une hausse de la consommation et de l'investissement, entraînerait une augmentation de la production globale.

Très peu d'études ont cherché à établir l'existence du lien potentiel entre inégalités et investissement à partir de données sur l'Afrique. Seul Heintz (2000) semble s'être penché sur la question. Il a examiné le lien entre répartition, investissement et emploi en Afrique du Sud et est arrivé à la conclusion qu'une répartition inégale des revenus et des actifs était un facteur de conflits sociaux et déprimait le taux d'investissement. Il a aussi constaté que le taux de bénéfices après impôt influait beaucoup sur l'investissement dans ce pays. Ses résultats montrent que les politiques visant à stimuler l'investissement en Afrique doivent aussi traiter de la répartition des revenus et des actifs.

Cadre de politique générale et conditions d'investissement

Le cadre de politique générale et les conditions générales de l'investissement influent sur la compétitivité des entreprises et sont donc un important déterminant de l'investissement (encadré 3). Les pays africains continuent de figurer parmi les pays les moins compétitifs au monde. Dans l'*Africa Competitiveness Report 2013*, on recense 14 pays africains aux 20 derniers rangs de l'indice mondial de compétitivité, la région dans son ensemble étant devancée par l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment pour ce qui est de la qualité des institutions, des infrastructures, de la stabilité macroéconomique, de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication (World Economic Forum, 2013). La faible compétitivité de la plupart des pays africains est incontestablement un sérieux obstacle à la promotion de l'investissement dans la région. Le manque d'infrastructures, des coûts de transaction élevés liés à la création et à l'exploitation d'une entreprise et les carences du système judiciaire en matière de règlement des litiges commerciaux sont quelques-uns des facteurs à l'origine de la faible compétitivité économique des pays africains. On estime que la productivité des entreprises est réduite de 40 % et la croissance du revenu par habitant de 2 %, du fait du manque d'infrastructures.

Quel est le lien entre une faible compétitivité et un faible taux d'investissement? Premièrement, en raison de ses incidences sur la rentabilité escomptée de l'investissement, la compétitivité agit sur les motivations des investisseurs locaux et étrangers. Pour se décider, un investisseur a besoin de comparer les coûts de l'investissement envisagé avec le rendement qu'il peut en attendre sur une période donnée. Plus le coût de l'investissement est élevé à cause d'un environnement peu

compétitif plus le rendement doit être important pour que cet investissement soit lucratif. Cette obligation de forte rentabilité restreint les choix d'investissement des entreprises. De plus, les marchés africains de la consommation sont généralement étroits et limités par le faible niveau du revenu disponible des ménages, un appareil productif peu développé et un secteur informel prépondérant — autant de facteurs qui pèsent sur le rendement des investissements et sur l'activité économique. Deuxièmement, une faible compétitivité peut influencer sur l'investissement par le biais des importations. Les entreprises africaines doivent soutenir la concurrence d'importations plus compétitives. Comme le montre l'étude sur le Bénin, un afflux de produits étrangers meilleur marché, très compétitifs peut réduire la demande de produits locaux, créant ainsi pour les entreprises une incertitude quant à leur capacité de répondre à la demande qui les découragera d'investir (Gnansounou, 2010).

Troisièmement, une faible compétitivité peut aussi influencer sur l'investissement via l'IED. Les flux d'IED vers l'Afrique subissent les effets de différents facteurs, dont des facteurs de compétitivité comme la facilité des transactions commerciales et la dotation en ressources naturelles, en particulier en ressources primaires (UNCTAD, 2009a; Anyanwu, 2012). Faute d'un environnement très compétitif et d'un secteur privé solide, l'Afrique intéresse surtout les investisseurs pour ses principaux atouts géostratégiques, à savoir ses ressources naturelles, notamment pétrolières. L'absence de diversification économique, illustrée par un secteur industriel très réduit, et le faible niveau de compétitivité des pays africains concentrent les apports d'IED dans des industries extractives n'ayant guère de liens avec le reste de l'économie. Il en résulte que l'Afrique ne reçoit qu'une faible part de l'IED mondial et que les investissements concernent bien davantage l'exploitation des ressources naturelles que l'ouverture de nouveaux marchés ou la recherche de gains de productivité. L'investissement en Afrique pourrait augmenter si les pays décidaient de mettre en œuvre des mesures pour stimuler la compétitivité et renforcer le secteur privé tout en poursuivant leurs efforts pour accélérer l'industrialisation et la transformation économique.

Encadré 3. Investissement, croissance et politique économique au Rwanda

Le Rwanda est l'un des 10 pays africains qui ont connu une formidable croissance économique durant la dernière décennie. Son taux de croissance moyen est passé de 0,14 % pendant la période 1990-2000 à 8,1 % pendant la période 2000-2010. L'accumulation de capital a joué un rôle important à cet égard. Le taux d'investissement moyen est passé de 11 % pendant la période 1990-1999 à 17 % pendant la période 2000-2011. S'il reste inférieur au seuil de 25 %, il poursuit néanmoins une tendance à la hausse qui est de meilleur augure que celle qui est observée dans d'autres pays africains. De fait, si cette tendance se maintient, le Rwanda peut espérer soutenir sa forte croissance à moyen et à long terme. Les mesures engagées par les pouvoirs publics pour renforcer le secteur privé ont largement contribué à relever le taux d'investissement du pays au cours des deux dernières décennies. Au début des années 2000, le Gouvernement rwandais a présenté une nouvelle stratégie de développement économique, baptisée «Vision 2020», visant à faire du Rwanda un pays à revenu intermédiaire, doté d'une économie diversifiée, d'ici à 2020. Cette stratégie s'articulait autour des six domaines d'action suivants:

- Transformation de l'agriculture en un secteur productif et marchand à forte valeur ajoutée, avec des effets d'entraînement en aval sur d'autres secteurs;
- Développement d'un secteur privé efficace, compétitif et dynamique;
- Renforcement global des ressources humaines;
- Développement des infrastructures;
- Reconstruction de la nation et de son capital social sur la base d'une bonne gouvernance et avec l'appui d'un État capable;
- Promotion de l'intégration et de la coopération économiques régionales.

Le Gouvernement rwandais a engagé des réformes en vue de promouvoir l'entrepreneuriat, de créer un secteur privé dynamique et compétitif et de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de Vision 2020. Il a amélioré sa gestion de l'investissement public, renforcé le dialogue avec le secteur privé, facilité l'accès des entreprises au crédit et simplifié le système fiscal. Il a également assuré la stabilité politique et ramené à un jour les délais nécessaires à la création d'une entreprise (contre quarante-cinq jours en moyenne en Afrique, en 2011). Grâce à ces mesures et à d'autres initiatives, le Rwanda est devenu un pays attractif pour les investisseurs locaux et étrangers.

Source: CNUCED et www.rdb.rw/about-rwanda/economy.html (consulté le 19 mars 2014).



CHAPITRE 3
CATALYSER
L'INVESTISSEMENT EN
AFRIQUE: DIMENSIONS
NATIONALES ET RÉGIONALES

The background features a light brown grid pattern. A large, bold, brown number '3' is positioned in the upper right. Below it, the chapter title is written in a bold, brown, sans-serif font. The text is partially overlaid by a white arrow pointing towards the top right. At the bottom, there are several abstract lines: a solid brown line, a dashed brown line, and a white line that forms part of the arrow's shaft.

Le présent chapitre porte sur les politiques à adopter aux niveaux national et régional pour stimuler l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique. Les données empiriques et les obstacles à l'accroissement de l'investissement examinés dans les deux chapitres précédents montrent que pour faire de l'investissement le catalyseur d'une croissance forte, soutenue et transformatrice en Afrique, il faut en accroître le volume, l'orienter vers les secteurs stratégiques ou prioritaires et en améliorer la productivité ou la qualité. Le plus souvent, les débats sur l'investissement en Afrique ont tendance à privilégier l'aspect quantitatif. L'expérience des pays développés et des pays émergents indique toutefois que pour optimiser les incidences de l'investissement sur l'économie, il faut également en améliorer la qualité et veiller à ce qu'il profite avant tout à des secteurs productifs ou stratégiques. C'est pourquoi les recommandations exposées ci-après s'articulent autour de trois grands objectifs: augmenter le niveau et le taux d'investissement, veiller à ce que l'investissement aille aux secteurs prioritaires et améliorer la productivité ou la qualité de l'investissement.

A. AUGMENTER LE NIVEAU ET LE TAUX D'INVESTISSEMENT

Adopter une approche équilibrée et cohérente de la politique macroéconomique

Pour accroître de façon soutenue l'investissement dans les pays africains, il sera nécessaire de repenser les fondements traditionnels et de réorienter les objectifs de la politique macroéconomique. Dans les pays en développement en général et dans les pays africains en particulier, la politique macroéconomique poursuit d'ordinaire deux objectifs étroitement circonscrits: assurer la stabilité des prix et maintenir la viabilité de la dette publique. Dans ces conditions, la politique monétaire vise avant tout à contenir la demande intérieure par le jeu de taux d'intérêt élevés, ce qui se traduit par un coût du capital, qui comprime l'emprunt intérieur et décourage l'investissement. Il est certes nécessaire d'assurer la stabilité des prix, mais pas au détriment d'autres objectifs nationaux de développement. En l'occurrence, l'approche traditionnelle de la politique macroéconomique est incompatible avec l'objectif de promouvoir l'investissement pour une croissance transformatrice et doit donc être repensée. En matière budgétaire, les politiques traditionnellement suivies par les pays africains entravent elles aussi l'investissement. Le plus souvent, elles

ont principalement visé à réduire le déficit public — même lorsque la croissance était lente et qu'une augmentation des dépenses publiques était nécessaire pour stimuler la demande et la production. En outre, les politiques budgétaires en Afrique se caractérisent par une affectation inefficace des dépenses publiques, préjudiciable au financement et à l'entretien des infrastructures. D'où une faible expansion et une médiocre qualité des infrastructures publiques, avec de graves conséquences pour l'investissement privé.

Dans la conception classique de la politique macroéconomique, l'expansion de l'investissement est considérée comme un facteur d'inflation, ce qui dénote une conception de l'économie axée sur la demande. Elle est pourtant nécessaire pour augmenter les capacités productives, créer des emplois et soutenir la croissance. Si un accroissement de l'investissement peut s'accompagner d'une augmentation à court terme du niveau général des prix, cet effet inflationniste a tendance à être minime à moyen et à long terme. Une stratégie de croissance fondée sur l'accroissement de l'investissement devrait donc donner lieu à une combinaison stable de croissance élevée et d'inflation modérée et prévisible. Des politiques de rigueur monétaire et budgétaire visant à comprimer la demande globale ont, quant à elles, toutes les chances d'engendrer certes une faible inflation, mais également un faible investissement et une faible croissance, qui risquent de pénaliser à l'excès des pays africains tenus d'accélérer leur croissance pour espérer atteindre leurs objectifs de développement. Ces pays doivent donc adopter une approche de la politique macroéconomique plus équilibrée et plus cohérente, afin de créer les conditions nécessaires à une expansion de l'investissement. Une façon d'y parvenir est de distinguer les dépenses de consommation des dépenses d'investissement et d'accorder la priorité aux secondes. Lorsque les gouvernements sont confrontés à un manque de ressources et poussés à réduire les dépenses, c'est en général l'investissement public qui en fait les frais. La vigueur de l'investissement privé est cependant tributaire de celle de l'investissement public. Promouvoir l'investissement public devrait donc être au cœur de toute stratégie visant à stimuler l'investissement en Afrique.

Réhabiliter l'investissement public

Depuis les années 1980, les efforts visant à stimuler l'investissement se sont concentrés sur l'investissement privé dans un contexte de réformes d'économie de marché. Les gouvernements ont ainsi été encouragés à donner la priorité à des

politiques destinées à créer des conditions propices à l'activité du secteur privé. Certes, l'investissement privé joue un rôle important dans la croissance et doit être promu, mais l'approche axée sur le marché adoptée dans les années 1980 donne à penser qu'il est indépendant de tout contexte. En particulier, elle ne tient pas compte des complémentarités entre investissement privé et investissement public. L'investissement public concernant principalement les infrastructures publiques, sa faiblesse a des conséquences néfastes pour le secteur privé. Le manque d'infrastructures publiques accroît les coûts de production et de commercialisation des entreprises, compromettant ainsi leur compétitivité et décourageant l'investissement. Les données disponibles indiquent que des coûts de transport élevés constituent un obstacle majeur à la compétitivité des pays africains sur les marchés mondiaux (Banque africaine de développement, 2010; Naudé and Matthee, 2007), et freinent aussi le commerce intra-africain. Une étude a ainsi estimé qu'il serait possible d'accroître le commerce régional de 10 à 30 milliards de dollars par an en améliorant les liaisons routières entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo (Buys *et al.*, 2006).

On pense souvent que l'accroissement de l'investissement public est inséparable de l'expansion du secteur public, laquelle serait intrinsèquement nuisible au développement du secteur privé et à la croissance à long terme. Cette vision des choses a fait beaucoup de tort aux pays en développement et doit être corrigée. La tendance à négliger l'investissement public dans la conduite des politiques publiques est largement responsable de la baisse importante des taux d'investissement public constatée en Afrique à partir du début des années 1980. Une hausse de l'investissement public devrait être au cœur de toute stratégie visant à accroître l'investissement intérieur dans les pays africains, et elle est aussi d'une importance primordiale pour faciliter l'intégration dans les marchés mondiaux et stimuler le commerce intrarégional en Afrique. Pour placer l'investissement public au centre des stratégies de promotion de l'investissement, les gouvernements devront s'attacher à affecter des crédits budgétaires suffisants aussi bien à des nouveaux projets d'investissement public qu'à l'entretien des infrastructures publiques existantes. Il faudra par ailleurs tirer parti des synergies potentielles entre financement public et financement privé, notamment en créant des partenariats public-privé pour de grands projets d'infrastructure.

Intensifier la mobilisation des ressources intérieures

Il faut intensifier la mobilisation des ressources intérieures pour accroître la marge d'action des gouvernements africains afin de financer l'investissement

public nécessaire pour catalyser et soutenir l'investissement privé. Globalement, de 2002 à 2012, les recettes intérieures en Afrique sont passées de 142 milliards de dollars à 580 milliards, mais dans la majorité des pays africains, la hausse est loin d'avoir été aussi marquée. Cela est dû à de nombreux facteurs, dont une base d'imposition étroite, le manque d'efficacité des administrations fiscales, l'ampleur du secteur informel et une faible gouvernance. Les gouvernements doivent élargir la base d'imposition et accroître leurs recettes fiscales, notamment par des impôts fonciers et des taxes environnementales (UNCTAD, 2009b). Ils pourraient par ailleurs améliorer le recouvrement de l'impôt en en confiant la responsabilité à des institutions semi-autonomes, ainsi que l'ont fait l'Afrique du Sud, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie (NEPAD and ECA, 2013). Ils devraient aussi promouvoir l'épargne privée en développant et en renforçant le système financier. Une gestion et une exploitation plus efficaces des ressources naturelles amélioreront également la mobilisation des ressources intérieures. Pour ce faire, les gouvernements africains doivent veiller à une utilisation transparente et responsable de la rente des ressources naturelles, éventuellement en mettant en place un comité indépendant chargé de superviser et de vérifier l'information relative à l'utilisation et à la gestion de cette rente, et qui ferait rapport chaque année au Parlement. Ils devraient enfin envisager d'affecter chaque année un certain pourcentage de la rente au développement et à l'entretien des infrastructures, l'objectif étant de remédier au manque d'infrastructures publiques dans des domaines aussi essentiels que la production et la distribution d'énergie, les transports et l'eau.

Améliorer l'intermédiation financière et élargir l'accès à un crédit abordable

Le développement du système financier est indispensable à l'accroissement de l'investissement dans les pays africains. À l'heure actuelle, les systèmes financiers en Afrique présentent de nombreux défauts structurels qui limitent leur capacité de mobiliser l'épargne et de l'orienter vers des investissements productifs. Premièrement, ils sont essentiellement constitués de banques, qui sont relativement petites et peu nombreuses, comparées aux banques dans d'autres continents. Beaucoup sont par ailleurs sous contrôle étranger et ont tendance à prêter surtout aux grandes sociétés, plutôt qu'aux petites et moyennes entreprises. Des études empiriques ont montré que la présence de banques étrangères avait un impact négatif sur le crédit privé dans les pays pauvres, d'où il ressort que la structure du capital des banques a des incidences sur le crédit octroyé au secteur privé dans les pays en développement (Detragiache *et al.*, 2006). Les banques en

Afrique ont aussi tendance à détenir des liquidités excédentaires sous forme de titres d'État plutôt qu'à prêter aux entreprises pour leur permettre de financer des investissements productifs. Cela s'explique en partie par leur perception du risque de non-remboursement, ainsi que par des mesures de précaution, s'agissant notamment de pouvoir faire face à des retraits massifs inattendus. Cependant, le manque de cohérence des politiques contribue également à cette préférence des banques pour les titres d'État. D'un côté, les gouvernements africains encouragent les banques à prêter au secteur privé, mais de l'autre, les taux d'intérêt des obligations publiques sont souvent tels que les banques n'ont aucune raison de le faire; au Nigéria, par exemple, le taux d'intérêt des obligations d'État atteint souvent 12 %. D'où la nécessité de mettre en place des politiques plus cohérentes au niveau national pour promouvoir l'octroi de prêts au secteur privé. L'État pourrait notamment réduire les réserves excédentaires du système financier en les taxant, ou encore en accordant aux banques commerciales des garanties partielles pour les inciter à financer par le crédit des investissements privés dans des activités stratégiques.

Il est essentiel de réduire l'asymétrie de l'information entre emprunteurs et prêteurs afin d'améliorer l'accès au crédit, ce que les gouvernements africains peuvent faire en renforçant leur appui à la création d'agences d'évaluation du crédit, de fichiers publics du crédit et de registres de garanties mobilières (encadré 4). Selon une étude récente, l'établissement de registres de ce type améliore l'accès des entreprises au financement, particulièrement dans le cas des petites entreprises (Love *et al.*, 2013). Il faudrait donc que les gouvernements africains agissent dans ce sens. Jusqu'à présent, les seuls pays disposant de tels registres en Afrique subsaharienne sont l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, l'Ile Maurice, le Nigéria, le Rwanda, les Seychelles et la République-Unie de Tanzanie. Il est également possible d'améliorer l'accès des entrepreneurs africains au crédit en développant le secteur financier en Afrique et en stimulant la concurrence au sein du secteur bancaire et entre celui-ci et le secteur financier non bancaire, afin d'ouvrir l'éventail des sources de crédit accessibles aux investisseurs africains. Pour obtenir un secteur bancaire plus efficace, il faut par ailleurs redoubler d'efforts pour accélérer l'intégration régionale et développer le commerce régional des services financiers, de manière à offrir aux banques africaines de plus vastes marchés consommateurs.

Un deuxième défaut structurel du système financier en Afrique est que le coût du crédit y est très élevé, comme le montre le niveau des taux prêteurs et des frais non financiers, tels que les garanties exigées et les frais de constitution de

Encadré 4. Réduire l'asymétrie de l'information entre emprunteurs et prêteurs au Kenya

Le Gouvernement kényan a intensifié ses efforts pour améliorer l'accès du secteur privé au crédit bancaire en réduisant l'asymétrie de l'information entre emprunteurs et prêteurs. En juillet 2010, il a institué un système de partage de l'information en matière de crédit à l'intention des banques et des particuliers. Il existe au Kenya deux sociétés d'information financière agréées chargées de recueillir et de traiter des informations sur la solvabilité d'emprunteurs potentiels et de les diffuser auprès des prêteurs. En 2013, les autorités ont annoncé la mise en place d'une nouvelle réglementation concernant les sociétés d'information financière, qui exigerait que les institutions financières agréées en vertu de la loi sur les banques et de la loi sur le microfinancement partagent l'information sur la solvabilité des emprunteurs par l'intermédiaire de sociétés d'information financière agréées. Cette réglementation et le système de partage de l'information financière devraient renforcer les normes d'évaluation de la solvabilité, réduire la nécessité d'exiger des garanties, inculquer aux emprunteurs une discipline en matière de crédit et élargir l'accès du secteur privé au crédit.

Source: Banque centrale du Kenya.

dossier. Pour y remédier, les pays africains doivent s'attacher à réorienter leur politique macroéconomique pour encourager l'investissement, comme on l'a vu plus haut. La politique monétaire devrait ainsi être conçue pour maintenir les taux d'intérêt à des niveaux qui ne découragent pas l'investissement, et donc procéder d'une approche équilibrée ayant pour principaux objectifs à la fois la stabilité des prix et la croissance. Il est également nécessaire d'améliorer la surveillance et la réglementation du secteur financier afin que les taux d'intérêt et les marges d'intermédiation fixés par les institutions financières correspondent mieux aux coûts et aux risques assumés. Les banques centrales africaines peuvent également adopter des politiques monétaires plus favorables à l'investissement en réduisant l'incertitude liée aux fluctuations des taux d'intérêt. Un moyen serait de lier ces taux à la croissance du PIB réel, ou encore au taux de chômage, dans les pays disposant de données régulièrement actualisées en la matière. Moins d'incertitude encouragera les entreprises à investir.

Un troisième problème structurel des systèmes financiers africains est le manque de moyens de financement à long terme, qui pose un problème de taille aux investisseurs souhaitant effectuer des investissements à long terme. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que le système financier est essentiellement composé de banques qui, se finançant elles-mêmes principalement à court terme, hésitent à financer de tels investissements. Les banques de développement pourraient en grande partie combler ce manque. Au lendemain de leur indépendance, la

plupart des pays africains ont créé des banques de développement pour assurer le financement de projets de longue durée ayant un fort impact social, mais pour lesquels il était difficile de mobiliser un financement privé. Beaucoup de ces banques ont enregistré de mauvais résultats et ont dû être restructurées, privatisées ou fermées dans les années 1970 et 1980. Leur privatisation ou leur fermeture n'a cependant en rien réduit les imperfections du marché qu'elles étaient justement censées corriger. Le manque d'accès des nouvelles sociétés et des petites et moyennes entreprises (PME) à un financement à long terme continue d'entraver la croissance et le développement en Afrique. D'où le regain d'intérêt pour le rôle des banques de développement en Afrique et les moyens d'en améliorer la gestion pour les aider à remplir leur mission de financement à long terme. Les leçons tirées de l'expérience de ces dernières décennies conduisent à penser qu'il faut pour cela appliquer certains principes généraux, à savoir que les banques de développement doivent avoir un mandat clair mais flexible, disposer d'une autonomie de gestion, suivre des pratiques de bonne gouvernance et de bonne gestion, et être évaluées régulièrement sur la base d'objectifs concertés; elles devraient également contribuer à développer le secteur privé plutôt que de lui faire concurrence (Thorne and Du Toit, 2009).

Un autre moyen d'améliorer l'accès des entreprises au crédit à long terme est de développer les marchés de capitaux, ce qui permettrait aux pays africains de transformer l'épargne à long terme — notamment celle des fonds de pension et des caisses d'assurance — en investissements à long terme. Il existe actuellement en Afrique 23 bourses de valeurs, dont la plupart sont de taille relativement modeste, comme en témoignent un faible niveau de capitalisation boursière et le nombre de sociétés qui y sont cotées (tableau 7). Étant donné la petite taille des économies africaines, il sera plus efficace, pour convertir l'épargne en investissements à long terme, de développer des marchés de capitaux d'envergure régionale ou continentale. C'est pourquoi l'Union africaine a commandé une étude technique pour évaluer la possibilité de créer une bourse panafricaine et obtenir des recommandations sur les meilleurs moyens d'améliorer la coopération régionale dans le domaine des marchés de capitaux. Des initiatives ont également été prises au niveau régional: en Afrique de l'Ouest, par exemple, la Bourse régionale des valeurs mobilières, la Bourse du Ghana, la Bourse du Nigéria, la Bourse de la Sierra Leone et les autorités de réglementation correspondantes ont entrepris d'harmoniser leurs règles et de créer une plate-forme commune pour élargir le marché accessible aux émetteurs, aux courtiers et aux acheteurs. Le 18 janvier 2013, elles ont créé le Conseil de l'intégration des marchés de capitaux

Tableau 7. Indicateurs relatifs aux marchés boursiers de certains pays africains (au mois de mars 2013)

Bourse	Capitalisation boursière (en dollars É.-U.)	Nombre d'entreprises cotées
Bourse régionale des valeurs mobilières	9 773 703 971	60
Bourse du Botswana	49 947 142 300	28
Bourse de Casablanca	49 901 617 131	74
Bourse de Cabo Verde	347 484 369	20
Bourse de Dar es-Salaam	8 497 749 163	11
Bourse de Douala	227 794 544	12
Bourse de Johannesburg	936 842 365 835	372
Bourse de Lusaka	9 566 000 000	19
Bourse du Malawi	652 994 374	12
Bourse du Mozambique	1 005 724 240	1
Bourse de Nairobi	18 602 307 704	57
Bourse de Namibie	145 695 945 447	21
Bourse du Nigéria	105 703 672 295	158
Bourse du Rwanda	1 941 963 068	2
Bourse de Maurice	7 676 599 596	89
Bourse de Tunis	8 985 598 100	59
Bourse d'Ouganda	7 510 034 574	8
Bourse du Zimbabwe	4 726 336 602	67

Source: African Securities Exchange Association (2013).

ouest-africains et ont signé la charte (African Securities Exchange Association, 2013). Si le développement de marchés régionaux des capitaux peut remédier au manque de liquidités, à la petite taille et à la fragmentation des bourses africaines, il n'en reste pas moins d'importants obstacles à l'intégration des marchés de capitaux en Afrique. L'inconvertibilité de la plupart des monnaies africaines, le manque d'harmonisation de la législation, notamment en matière de faillite et de comptabilité, la tendance des pays africains à considérer leur bourse des valeurs comme un bien national et la crainte des petits pays de voir leur marché boursier relégué au second plan par des bourses plus importantes sont quelques-uns des obstacles à surmonter pour réellement faire progresser l'intégration des marchés boursiers en Afrique.

Améliorer le cadre de politique générale et les conditions générales de l'investissement

Le cadre de politique générale et les conditions générales de l'investissement influent également sur les raisons qu'ont les entreprises d'investir. Ils influent en particulier sur les coûts de transaction et sur la compétitivité des entreprises locales. Les mesures qui doivent être prises en la matière concernent trois domaines. Le premier est le renforcement du développement des infrastructures. Réduire le déficit d'infrastructures peut stimuler un accroissement sensible de l'investissement privé en Afrique. Toutefois, cet investissement privé ne se concrétisera que si des politiques sont mises en place pour remédier aux contraintes spécifiques qui empêchent une expansion des infrastructures en Afrique. Parmi ces contraintes, on peut citer le coût élevé de la création d'infrastructures dans des régions ou zones éloignées ou peu peuplées, le coût élevé des services d'infrastructure, le manque de ressources et la lenteur de l'intégration régionale, qui empêche de bénéficier d'économies d'échelle. Le développement d'infrastructures régionales est nécessaire pour permettre aux pays de combler collectivement leur déficit d'infrastructures tout en bénéficiant d'économies d'échelle, en dégagant des externalités positives (biens publics) et en stimulant un commerce intra-africain pouvant à son tour promouvoir un investissement intra-africain. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine revêt une importance critique. Le Plan d'action prioritaire du PIDA comprend 51 projets et programmes prioritaires d'infrastructures régionales ou continentales dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports et des technologies de l'information et de la communication. Pour le financement du PIDA, l'Union africaine a identifié divers mécanismes novateurs permettant de mobiliser les ressources nécessaires, dont l'émission d'obligations liées à des projets d'infrastructure (solution actuellement envisagée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est), la fourniture par les banques de développement de garanties de prêt aux investisseurs privés, la conclusion de nouveaux partenariats financiers avec des pays comme le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde pour le financement de projets, et l'institution de prélèvements communautaires au niveau des groupements économiques régionaux.

Compte tenu de leurs ressources limitées, les gouvernements africains devront continuer d'avoir recours à des partenariats public-privé (PPP) pour assurer

le financement de leurs investissements d'infrastructure. Ils devront toutefois remédier à divers freins à la formation et à l'efficacité de ces partenariats, dont une législation et une réglementation encore inadaptées dans certains cas, le manque de compétences techniques pour la gestion de programmes et projets de PPP, une appréciation négative par les investisseurs du risque-pays, la faible dimension de certains marchés, le manque d'infrastructures, etc. Les États africains pourraient s'efforcer de multiplier ces partenariats pour financer leurs besoins d'investissement tout en prenant des mesures pour éliminer tout ce qui en limite l'efficacité. De nouveaux modèles de partenariat, tels que ceux qui s'appuient sur un financement par les diasporas ou les envois de fonds de travailleurs migrants, et qui intègrent les réalités et le potentiel du continent, devraient également être expérimentés. Les gouvernements africains doivent par ailleurs élargir l'éventail des instruments de financement de l'investissement public. L'émission d'obligations en monnaie nationale liée à des projets d'infrastructure a par exemple donné de bons résultats dans quelques pays, notamment au Kenya. Cette forme de financement de l'investissement public présente plusieurs avantages, en plus de stimuler l'investissement intérieur. Elle contribue à réduire la dépendance des pays africains à l'égard d'une dette publique libellée en devises. En développant des instruments de dette à long terme, le financement obligataire d'infrastructures publiques peut également stimuler l'approfondissement du marché obligataire national et du système financier en général. Bien structurées, les obligations peuvent attirer un large éventail d'investisseurs, favorisant ainsi une diversification des sources d'investissement. Les gouvernements africains pourraient également dégager davantage de ressources pour leurs investissements d'infrastructure par la titrisation des envois de fonds et l'utilisation des excédents de réserves en devises. D'après certaines études, les pays africains ont enregistré en moyenne, sur la période 2000-2011, entre 165,5 milliards et 193,6 milliards de dollars de réserves excédentaires par an, soit un montant supérieur au montant estimatif du déficit de financement d'infrastructures pour l'ensemble du continent (Mbeng Mezui and Duru, 2013). D'après certaines estimations, l'Afrique peut mobiliser jusqu'à 10 milliards de dollars par an par la titrisation des envois de fonds (NEPAD and ECA, 2013).

Le deuxième domaine où des mesures doivent être prises pour rendre le cadre de politique générale et le cadre institutionnel plus propices à l'investissement est celui des questions de gouvernance. La qualité de la gouvernance a une influence directe sur l'investissement privé, sa nature et sa productivité. Le mot gouvernance est utilisé ici au sens large et englobe divers aspects tels que la qualité des

politiques mises en œuvre par les gouvernements (par exemple, mesures prises pour assurer la stabilité macroéconomique), l'efficacité des institutions et la qualité des administrations, le respect par l'État de la primauté du droit et des droits codifiés, les règles visant à promouvoir la responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption, le maintien de la stabilité politique, et le respect des droits politiques des individus. Une mauvaise gouvernance alourdit les coûts de transaction des investisseurs et des entrepreneurs, et introduit des éléments de risque et d'incertitude dans le processus de prise de décisions qui influent sur les calculs de rentabilité des investisseurs et peuvent amener ceux-ci à prendre des décisions d'investissement au détriment d'un résultat optimal pour l'économie. Pour stimuler l'investissement en Afrique, les gouvernements doivent donc améliorer l'état de la gouvernance dans le continent et en particulier s'efforcer: d'assurer la stabilité politique; d'améliorer l'efficacité administrative des institutions et autres organes publics pour réduire les coûts de transaction des investisseurs; de réduire les risques liés à des changements d'orientation par une plus grande continuité et transparence des politiques macroéconomiques; d'instituer des mécanismes de dialogue et de consultation entre l'État et les investisseurs privés; de renforcer l'appareil judiciaire et son indépendance afin d'encourager le respect de l'état de droit; et de promouvoir la paix et la sécurité.

Le troisième élément requis pour améliorer le cadre de politique générale et les conditions générales de l'investissement en Afrique est le renforcement du capital humain. Les entreprises seront d'autant plus disposées à investir qu'elles sauront pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et abondante. De récentes enquêtes montrent que la pénurie de travailleurs qualifiés constitue une contrainte majeure pour les entreprises en Afrique. D'où la nécessité pour les gouvernements de revoir les programmes d'enseignement de façon que les établissements des niveaux secondaire et supérieur puissent mieux répondre aux besoins des entreprises. Il faut également renforcer l'appui aux programmes de formation technique et professionnelle, encourager le secteur privé à accroître la formation en cours d'emploi, et soutenir les activités de recherche-développement appliquée dans les universités et les instituts de recherche.

Réduire les inégalités de répartition des revenus et des actifs

Les gouvernements africains devraient également accorder une plus grande attention aux questions de répartition des revenus et des actifs s'ils veulent davantage stimuler l'investissement et obtenir une croissance économique soutenue. Réduire les inégalités de répartition des revenus et des actifs permettra d'élargir la base

sociale de l'économie et donc de limiter l'éventualité de conflits de redistribution, lesquels, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, augmentent le risque et l'incertitude, et découragent donc l'investissement. La CNUCED (2012c) a identifié un certain nombre de mesures que les gouvernements pourraient adopter pour réduire les inégalités: instauration d'un salaire légal minimum, alourdissement de la fiscalité sur la fortune et la transmission des patrimoines, mise en œuvre ciblée de transferts sociaux, fourniture de services sociaux. Étant donné l'hétérogénéité des pays africains, les instruments les mieux adaptés pour réduire les inégalités de revenu varieront d'un pays à un autre. Par exemple, certains pays pourront avoir recours à un impôt progressif, dont les recettes financeront des services sociaux au bénéfice des pauvres. D'autres devront peut-être envisager une redistribution des actifs et l'adoption de mesures garantissant le paiement de salaires décents. Lorsqu'une redistribution des actifs sera jugée nécessaire, elle devra être réalisée sans entraîner de désorganisation de l'investissement et de l'activité économique. À cet égard, des négociations collectives entre les pouvoirs publics et les parties intéressées seront nécessaires pour obtenir que cette redistribution atteigne les objectifs souhaités sans conséquences inopportunes.

Renforcer l'intégration régionale et promouvoir des réseaux régionaux de production

L'intégration régionale revêt une importance critique au regard de plusieurs enjeux fondamentaux de développement pour l'Afrique. Par exemple, certains investissements d'infrastructure doivent être transnationaux pour être rentables, et le renforcement de l'intégration régionale contribuera donc beaucoup à un accroissement sensible de l'investissement. Les dirigeants africains sont conscients de ce rôle crucial de l'intégration régionale et ont réaffirmé leur engagement politique d'intensifier le processus d'intégration, avec notamment la décision prise en janvier 2012 de stimuler le commerce intraafricain et d'accélérer la création d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent. Ces efforts sont indéniablement louables, mais les gouvernements africains doivent redoubler d'efforts pour éliminer les freins à l'intégration régionale en Afrique, dont une application insuffisante des accords, un faible développement des capacités productives, une répartition inéquitable des bienfaits de l'intégration, des chevauchements dans la composition des communautés économiques régionales, l'instabilité politique et le manque d'infrastructures transnationales accessibles et efficaces. Au cours de la dernière décennie, ils se sont efforcés de développer des infrastructures régionales et ont adopté le PIDA en tant que programme à moyen terme et à long terme

de développement des infrastructures. S'ils arrivent à mobiliser des ressources financières adéquates pour le mettre en œuvre, ce programme contribuera beaucoup à stimuler l'investissement et la croissance en Afrique.

Le renforcement de l'intégration régionale peut aussi avoir des incidences sur l'investissement dans les pays africains s'il facilite le développement de réseaux régionaux de production et de chaînes de valeur régionales. Des chaînes de valeur régionales ont la capacité d'accroître la compétitivité des entreprises africaines et de catalyser l'investissement. Elles peuvent aussi aider les pays de la région à s'intégrer dans des chaînes mondiales de valeur et à accroître leur pouvoir de négociation vis-à-vis des grandes entreprises qui dominent ces chaînes de valeur. Les chaînes régionales de valeur devraient donc être intégrées dans les stratégies nationales de promotion de l'investissement. Faciliter le commerce régional, par exemple grâce à des infrastructures et à un financement adéquats, contribuera beaucoup à promouvoir le développement de telles chaînes régionales. En outre, le secteur public devrait apporter un appui à l'innovation technologique et à la recherche-développement pour établir des synergies entre les producteurs et les aider à accéder à des segments d'activité à plus forte valeur ajoutée au sein des chaînes de valeur. Le perfectionnement des compétences devrait aussi faire partie intégrante des mesures visant à promouvoir le développement de ces chaînes régionales de valeur. Enfin, une information commerciale actualisée, par exemple sur les prix et les normes de qualité, peut aider les petits producteurs dans les chaînes agroalimentaires à prendre des décisions stratégiques concernant l'investissement, la production et les ventes.

B. VEILLER À CE QUE L'INVESTISSEMENT AILLE À DES SECTEURS STRATÉGIQUES OU PRIORITAIRES

Un autre aspect important de la mobilisation de l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique est de veiller à ce que l'investissement aille à des secteurs productifs et stratégiques jugés essentiels pour une croissance soutenue et transformatrice. Il est évident que le choix de ces secteurs doit être fait au niveau national, et il est généralement transposé dans les plans nationaux de développement. L'expérience n'en montre pas moins que l'investissement aura probablement plus d'incidences sur le développement en Afrique s'il profite au secteur des infrastructures et à des secteurs productifs tels que l'agriculture et les industries manufacturières, qui jouent un rôle crucial dans la création d'emplois et la

promotion d'une croissance équitable et soutenue. Dans ce contexte, une question fondamentale est de savoir comment les gouvernements africains peuvent influencer sur l'investissement ou le réorienter vers ces secteurs productifs. L'expérience de développement des pays développés et des pays émergents montre que les gouvernements peuvent influencer sur l'affectation de l'investissement par le biais de la politique industrielle. Les gouvernements africains devraient donc adopter une telle politique et les instruments qui y sont associés pour réorienter l'investissement vers les secteurs prioritaires définis comme tels. Par exemple, pour amener les banques à financer des activités dans les secteurs prioritaires, la banque centrale peut adopter une politique de refinancement (d'escompte) prévoyant un taux d'escompte plus faible pour les prêts bancaires destinés à financer de telles activités. Une autre stratégie consisterait à appliquer un système de réserves obligatoires selon lequel les banques pourraient choisir de satisfaire à leurs obligations en la matière soit en accordant des prêts pour le financement d'investissements dans les secteurs prioritaires, soit en détenant des réserves, constituées de liquidités improductives, auprès de la banque centrale. Par exemple, la banque centrale pourrait exiger des banques que l'équivalent de 15 % du total de leurs dépôts soit constitué de prêts à l'investissement dans les secteurs prioritaires. Une banque commerciale aurait deux options: coopérer et financer ce type d'investissement, ou décider de détenir des liquidités improductives constituées en réserves déposées auprès de la banque centrale. De cette façon, cette dernière augmenterait implicitement le coût relatif des liquidités improductives (réserves excédentaires) détenues par les banques commerciales, ce qui ne pourrait qu'encourager les prêts à l'investissement.

Les banques commerciales africaines ont tendance à prêter à des secteurs d'activité à gros volume de chiffre d'affaires, comme le commerce, au détriment des secteurs productifs, notamment l'agriculture et l'industrie. Au Ghana, par exemple, 26,5 % des crédits bancaires en 2012 ont concerné les secteurs financier et commercial, 26,3 % le secteur des services, 11 % le secteur manufacturier, et 5 % environ l'agriculture, la foresterie et la pêche (tableau 8). Une situation analogue a été observée au Lesotho où, au deuxième trimestre de 2012, 20,3 % des crédits aux entreprises avaient été accordés à des institutions financières non bancaires et à des entreprises du secteur de l'immobilier, 19,3 % à des entreprises de vente en gros et au détail et à l'hôtellerie, 16,4 % au secteur des transports, de l'entreposage et des communications, et 13,8 % au secteur manufacturier (Central Bank of Lesotho, 2012).

Tableau 8. Répartition du crédit par secteur au Ghana en 2012

Secteur	Pourcentage
Agriculture, foresterie et pêche	4,8
Électricité, eau et gaz	7,9
Construction	8,4
Industries extractives	2,1
Industries manufacturières	11,0
Services	26,3
Commerce et finance	26,5
Transports, entreposage et communications	4,8
Divers	8,0

Source: Ecobank: Middle Africa Insight Series – Banking, 12 septembre 2013.

Il est intéressant de noter que cette répartition du crédit plus favorable aux secteurs non productifs a également été observée dans de grands pays africains. Par exemple, en Afrique du Sud, les données disponibles sur la répartition sectorielle du crédit en juin 2012 indiquent que 35,9 % des crédits bancaires sont allés au secteur des ménages, 24,7 % au secteur de l'intermédiation financière et des assurances, 4,4 % au secteur manufacturier et 1,7 % au secteur de l'agriculture, de la chasse, de la foresterie et de la pêche (South African Reserve Bank, 2012). La répartition sectorielle des prêts au Kenya en 2012 montre que les ménages et le secteur du commerce représentent l'essentiel des prêts. Le secteur manufacturier n'a reçu que 13,5 % des prêts, bien que sa part des prêts improductifs soit relativement faible (tableau 9). Un financement insuffisant des secteurs productifs contribue à un faible investissement global. Les stratégies visant à stimuler l'investissement doivent donc prévoir des mesures pour encourager les prêts à l'agriculture et à l'industrie. Le système de réserves obligatoires évoqué plus haut peut aider à inciter les banques à prêter à ces secteurs, surtout s'il s'accompagne de mesures d'atténuation des risques.

Un autre domaine où la politique industrielle peut fondamentalement encourager l'investissement dans des secteurs jugés prioritaires est celui du crédit aux PME. Le secteur des PME représente une large part de la production et de l'emploi, mais il ne reçoit qu'une part relativement faible des crédits bancaires. Les PME peuvent toutefois beaucoup contribuer au développement du secteur privé en général et de l'investissement privé en particulier. Les intermédiaires financiers du secteur formel jugent le secteur des PME trop risqué et le coût des prêts à ces entreprises trop élevé, tandis que les institutions de microfinancement qui s'intéressent au secteur

Tableau 9. Répartition des prêts et des prêts improductifs par secteur au Kenya en 2012

Secteur	Prêts bruts (en pourcentage)	Prêts improductifs (en pourcentage)
Agriculture	4,9	7,2
Industries manufacturières	13,5	6,5
Bâtiment et construction	5,2	4,1
Industries extractives	1,1	0,5
Énergie et eau	3,9	1,6
Commerce	19,8	22,4
Tourisme, restaurants et hôtels	2,4	3,0
Transports et communications	7,4	7,7
Immobilier	13,3	11,6
Services financiers	3,9	2,3
Prêts personnels et prêts aux ménages	24,6	33,2

Source: The Financial Sector Stability Report 2012, décembre 2012, no 4, publié par divers organismes régulateurs du secteur financier au Kenya, accessible à l'adresse: http://www.cma.or.ke/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=254&Itemid=102 (consulté le 20 mars 2014).

informel n'ont pas suffisamment de capitaux pour répondre aux besoins d'emprunt des PME. L'accès des PME au crédit est également entravé par des facteurs tels que le manque de garanties, des compétences de gestion limitées chez les chefs d'entreprise, une forte variabilité des flux de revenus, et un niveau de risque élevé dans des activités telles que l'agriculture. Le secteur bancaire formel traditionnel est mal outillé pour répondre aux besoins en matière de crédit dans ces conditions. D'où la nécessité d'institutions financières spécialisées, ayant notamment pour mandat de promouvoir le financement de l'investissement des PME. Les institutions financières doivent également trouver de nouveaux moyens de concevoir, de verser et de recouvrer les prêts aux PME. En particulier, la procédure d'évaluation de la bancabilité ou de la solvabilité des PME doit être plus flexible pour ce qui est des garanties exigées et mettre davantage l'accent sur les perspectives concernant les revenus futurs. En outre, les modalités de remboursement doivent être adaptées aux flux de revenu des emprunteurs. Ainsi, pour les entreprises dont les activités génèrent des flux de recettes élevés, mais avec une certaine périodicité, les modalités de remboursement des prêts devraient être conçues de façon que le remboursement soit synchronisé avec les flux de recettes. Une telle approche a été mise en œuvre par des institutions de microfinancement dans certains pays en développement, par exemple en Bolivie, avec des résultats satisfaisants. Les

gouvernements africains devraient étudier cette possibilité pour élargir l'accès des PME, et des entreprises du secteur informel en général, au crédit. Ils devraient aussi étudier la possibilité d'encourager les banques à utiliser les envois de fonds de travailleurs migrants comme garantie des emprunts sollicités par des PME pour le financement de leurs investissements.

Des mécanismes de garantie de crédit peuvent aussi contribuer à un accroissement des flux de ressources financières en direction de secteurs ou d'opérateurs déterminés. Ils permettent un partage des risques de prêt et peuvent améliorer la qualité des prêts lorsque l'administrateur est également responsable de l'évaluation et de la supervision des prêts. Ces mécanismes sont de plus en plus utilisés en Afrique aux niveaux régional et national (encadré 5). L'Alliance pour une révolution verte en Afrique, créée en 2006 pour réduire les risques liés aux prêts à l'agriculture, est le fonds régional de garantie le plus connu en Afrique. Il existe des fonds nationaux dans plusieurs pays, par exemple en Tunisie, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Nigéria. Si ces fonds de garantie peuvent fondamentalement améliorer l'accès au crédit, il est à noter qu'ils ont donné des résultats mitigés dans les pays en développement, en partie en raison d'un manque de transparence et de contrôle, d'ingérences politiques et aussi de leur dépendance à l'égard des finances publiques. Dans ce contexte, si les gouvernements africains veulent recourir à des fonds de garantie pour faciliter le crédit à des secteurs prioritaires, ils doivent les concevoir et les administrer de façon efficace pour en assurer la viabilité financière; cela exige une

Encadré 5. Le Fonds africain de garantie pour les petites et moyennes entreprises

La Banque africaine de développement (BAfD) a récemment intensifié ses efforts pour améliorer l'accès des PME au financement. En juin 2012, elle a annoncé le lancement officiel du Fonds africain de garantie, financé en partenariat avec les Gouvernements danois et espagnol. Ce fonds doit permettre aux banques de répondre aux besoins de financement des PME, d'accroître leurs prêts à ces entreprises et d'accroître aussi leur capacité d'évaluer la solvabilité des PME. Il a commencé de fonctionner en 2011, avec un capital de 50 millions de dollars financé par la BAfD et les Gouvernements danois et espagnol. Son capital social devrait toutefois être porté à 500 millions de dollars au cours des quelques prochaines années, grâce aux apports d'investisseurs privés, d'institutions de financement du développement et autres donateurs bilatéraux. Le Fonds fournit des garanties financières partielles aux institutions de prêt et un appui en matière de renforcement des capacités à ces institutions ainsi qu'aux PME. Il a été enregistré à Maurice en tant que société par actions à responsabilité limitée.

Source: Banque africaine de développement.

gestion professionnelle indépendante, l'absence de toute ingérence politique et une transparence concernant la comptabilité, la supervision et l'évaluation.

Des mesures non financières peuvent également être prises pour encourager les investissements dans les secteurs prioritaires. Par exemple, un gouvernement peut fournir une information aux entrepreneurs sur les possibilités d'investissement existant dans ces secteurs. Pouvant être issue de travaux de recherche du secteur public ou de consultations et d'interactions avec le secteur privé, cette information peut très utilement inciter de nouveaux investisseurs à s'intéresser aux activités et secteurs souhaités. Une participation publique directe — pouvant prendre la forme de coentreprises public-privé — peut également être nécessaire dans certains secteurs, par exemple celui des infrastructures, pour inciter le secteur privé à y investir.

C. AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ OU LA QUALITÉ DE L'INVESTISSEMENT

Le troisième aspect d'une mobilisation de l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique concerne l'amélioration de la productivité ou de la qualité de l'investissement. D'après les données présentées dans les chapitres précédents, on a certes observé une amélioration de la productivité de l'investissement global en Afrique au cours des deux dernières décennies, mais on constate aussi que dans un grand nombre de pays la productivité du capital n'a pas augmenté, ou a sensiblement diminué au cours de la même période. D'où la nécessité pour les responsables africains de redoubler d'efforts pour améliorer et soutenir la qualité de l'investissement. Accroître la productivité de l'investissement en Afrique passe par un assouplissement des contraintes qui pèsent sur la compétitivité des entreprises, dont la pénurie de compétences, le manque d'infrastructures, un faible accès au financement et un coût élevé des facteurs de production. Il faut aussi que les entreprises investissent dans des secteurs à plus forte création de valeur ajoutée. Dans un certain nombre de cas, cela exige aussi des investissements publics dans des infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles. Accroître la quantité ou le volume de l'investissement public est fondamentalement une question de mobilisation de ressources, qui a été abordée, avec d'autres questions de financement, dans les précédentes sections. La présente section portera donc essentiellement sur les moyens d'améliorer la qualité de l'investissement public.

Deux approches ont été utilisées pour évaluer l'efficacité et la qualité de l'investissement public. La première repose sur des indicateurs matériels, tels que les pertes d'électricité en pourcentage de la production totale d'électricité, ou le pourcentage de routes asphaltées en bon état. La seconde approche est axée sur la qualité et l'efficacité du processus d'investissement. DabblaNorris *et al.* (2011) ont ainsi observé une relative faiblesse des pays d'Afrique subsaharienne à tous les stades du processus de gestion de l'investissement public (analyse, sélection, exécution et évaluation des projets), et, dans le cas des pays exportateurs de pétrole, un indice de gestion de l'investissement public inférieur à celui des autres pays de l'échantillon. Les données indiquent que les responsables africains doivent redoubler d'efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'investissement public, ce qui passe par une gestion plus efficace de cet investissement grâce à une meilleure sélection et à une meilleure exécution des projets, outre une exploitation optimale des infrastructures existantes (McKinsey, 2013). Quelques mesures susceptibles d'améliorer la productivité dans chacun de ces domaines sont examinées ci-après.

Amélioration de la sélection et de l'exécution des projets

Le manque de rigueur dans la sélection et d'efficacité dans l'exécution des projets, en grande partie dû à des compétences techniques insuffisantes, à une information limitée et à une faible gouvernance, est l'un des facteurs qui expliquent la faible productivité de l'investissement public en Afrique. Les projets sont souvent mal conçus en ce sens que les besoins auxquels ils sont censés répondre sont mal définis. En outre, leur évaluation a tendance à être faite de façon isolée au lieu d'être intégrée dans une stratégie plus générale visant à assurer la réalisation d'objectifs nationaux de développement. L'exécution des projets souffre également d'importants retards, en partie à cause d'une réglementation inadaptée. À cet égard, réduire les délais d'approbation d'un projet et d'acquisition des terrains nécessaires permettra de réaliser d'appréciables économies pouvant être utilisées pour répondre à d'autres besoins en matière de développement. Les gouvernements africains doivent corriger ces faiblesses de gestion pour améliorer la productivité de l'investissement public et en exploiter tous les effets positifs. Une approche indépendante et transparente de l'évaluation, de la hiérarchisation et de l'approbation des projets est nécessaire pour éviter que les décisions ne soient motivées par des intérêts ou des enjeux politiques. Il est également important de renforcer la capacité du secteur public, en particulier d'appliquer des méthodes rigoureuses de sélection, d'évaluation et d'exécution des projets.

Amélioration de l'exploitation des infrastructures existantes

En Afrique, on observe une tendance à s'intéresser davantage à la création de nouvelles infrastructures qu'à une utilisation plus efficace et qu'à une meilleure maintenance des infrastructures existantes. Améliorer l'exploitation de ces infrastructures permettrait toutefois de dégager d'appréciables économies. Par exemple, d'après une étude récente, les pertes concernant le transport et la distribution d'électricité en Afrique ont représenté 12 % environ de la production totale d'électricité en 2010. Des pertes directes de temps et de productivité sont également dues aux embouteillages urbains, qui ont été estimées à 8 milliards de dollars par an au Caire, 19 milliards de dollars à Lagos, 890 millions de dollars à Dar esSalaam et 570 millions de dollars à Nairobi (Ondiege et al., 2013). Réduire ces inefficacités, par exemple grâce à une amélioration de la gestion et de l'exécution des projets, devrait être une priorité pour les gouvernements africains à court terme et à moyen terme.

Un autre facteur qui rend difficile de valoriser davantage les infrastructures existantes en Afrique est le manque de maintenance, en grande partie à cause de crédits budgétaires insuffisants. Ce manque de financement des travaux de maintenance réduit la durée de vie et la valeur productive des investissements publics, aboutissant à des gaspillages et à des inefficacités d'autant plus regrettables que les ressources des pays sont limitées. D'après une étude, si les pays africains avaient consacré 12 milliards de dollars à l'entretien des routes dans les années 1990, ils auraient économisé 45 milliards de dollars en dépenses de reconstruction (McKinsey, 2013). Les gouvernements africains devraient donc être plus soucieux de l'entretien des infrastructures, et y affecter davantage de ressources budgétaires. Cela exigerait toutefois d'intégrer plus efficacement la maintenance dans la planification et le développement des infrastructures.

Nécessité d'un meilleur ciblage de l'investissement public

Étant donné leurs ressources financières limitées, les gouvernements africains doivent mieux cibler l'investissement public pour en renforcer l'impact. L'investissement public devrait avant tout viser à alléger les contraintes qui pèsent le plus sur le développement. Dans le secteur des infrastructures, par exemple, l'accent devrait être mis sur l'énergie et les transports, considérés comme des facteurs essentiels pour le développement des capacités productives. D'autres domaines d'infrastructure, les télécommunications par exemple, sont importants, sans être toutefois aussi essentiels que l'énergie et les transports. Au cours

de la dernière décennie, on a observé un accroissement de la participation du secteur privé au développement des infrastructures en Afrique. Mais la majeure partie des investissements nouveaux concernent les télécommunications, très peu l'énergie et les transports, secteurs où les carences pèsent beaucoup plus sur le développement des capacités productives. Recentrer l'investissement public sur des domaines tels que l'énergie et les transports, où il a été difficile d'obtenir une participation suffisante du secteur privé, contribuera beaucoup à renforcer l'impact de cet investissement. Mieux cibler l'investissement public peut obliger les gouvernements à faire la distinction entre un investissement public contribuant à l'accroissement de la productivité et un investissement public favorisant une amélioration des équipements collectifs, et à affecter davantage de crédits publics à la première catégorie. Les investissements contribuant à l'accroissement de la productivité, tels que les investissements d'infrastructure, sont d'importants moteurs d'une croissance transformatrice et devraient bénéficier de la priorité dans l'affectation des dépenses publiques. La deuxième catégorie d'investissement, concernant l'amélioration des équipements collectifs — par exemple, dépenses de défense nationale ou pour la création de parcs nationaux — est utile, mais ne contribue pas directement à la transformation économique et devrait donc bénéficier d'une moindre priorité dans les budgets nationaux.



CHAPITRE 4
CATALYSER
L'INVESTISSEMENT
EN AFRIQUE: DIMENSIONS
INTERNATIONALES

Si c'est aux gouvernements des pays africains qu'il incombe en premier lieu de catalyser l'investissement sur le continent, la communauté internationale a également un rôle important à jouer à cet égard. En effet, le contexte mondial n'influe pas seulement sur la capacité des pays africains de stimuler efficacement l'investissement et de le mettre au service d'une croissance transformatrice, il influe aussi sur les moyens d'action et la marge de manœuvre dont les gouvernements disposent pour promouvoir cet investissement. Il est donc nécessaire de mener des actions concertées aux niveaux national, régional et international. Dans ce chapitre, la CNUCED étudie divers moyens de stimuler l'investissement en Afrique: consolider les liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères, enrayer la fuite des capitaux pour stimuler l'investissement, stimuler l'investissement par le biais de l'aide, et stimuler l'investissement en encourageant le commerce international.

A. CONSOLIDER LES LIENS ENTRE LES ENTREPRISES LOCALES ET LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

L'investissement étranger direct (IED) est un moyen important pour une économie ouverte de compléter l'épargne intérieure et de favoriser l'accumulation de capital dans le pays. En 2012, l'Afrique a reçu 50 milliards de dollars d'IED, soit environ 3,7 % des flux mondiaux (UNCTAD, 2013 a). Même si ce montant a augmenté par rapport à celui de 2010 (44 milliards de dollars), il reste en deçà des 59 milliards de dollars reçus en 2008 (environ 3,2 % des flux mondiaux). Malgré cette récente augmentation, l'Afrique continue d'attirer relativement peu d'IED par rapport aux autres continents. S'il est vrai que, ces dernières années, les pays africains ont drainé d'importants flux d'IED dans le secteur manufacturier et le secteur des services, ce sont les industries extractives qui en ont attiré le plus dans la décennie écoulée. La forte croissance industrielle de pays en développement comme la Chine et l'Inde a dopé la demande internationale de matières premières et stimulé l'investissement dans les activités de prospection et d'exploitation de ressources naturelles en Afrique. Même si les rentes provenant des ressources naturelles contribuent à financer le développement en Afrique, l'impact général des flux d'IED sur le développement du continent reste limité en partie à cause de la faiblesse des relations en amont et en aval entre entreprises locales et entreprises étrangères. Amendolagine *et al.* (2013) ont étudié les facteurs qui freinent ces relations en utilisant des données d'entreprises de 19 pays d'Afrique subsaharienne. Les principaux facteurs examinés sont les caractéristiques des entreprises étrangères et l'environnement macroéconomique du pays d'accueil. Les auteurs

de l'étude ont notamment observé que: a) les entreprises étrangères tendent à renforcer les liens avec les entreprises locales, à mesure qu'elles acquièrent une meilleure connaissance des possibilités locales; b) les entreprises étrangères qui ont des partenaires locaux et celles qui sont tournées vers le marché final ont plus de liens avec les entreprises locales; c) les entreprises étrangères ont des liens plus étroits avec les entreprises locales dont la direction est plus autonome par rapport au siège social; d) généralement, les investisseurs issus des diasporas africaines ont plus de liens avec les entreprises locales que les investisseurs étrangers; e) un système juridique fiable et des institutions qui fonctionnent bien favorisent les relations. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus, l'absence d'un secteur privé dynamique, le manque d'infrastructures adéquates et de main-d'œuvre qualifiée, la faible capacité d'absorption et l'incohérence des politiques contribuent également à la faiblesse des relations entre les entreprises locales et les entreprises étrangères dans la plupart des pays africains. Des entreprises locales dynamiques sont plus promptes à tirer profit des effets d'entraînement générés par l'absorption des technologies et des connaissances et peuvent contribuer ainsi à l'investissement, à la productivité et à l'emploi tout en faisant croître la demande intérieure, d'où l'importance de disposer d'un secteur privé dynamique pour maximiser l'effet des IED. Pour cette raison, la promotion de ces investissements ne doit pas être une politique menée isolément; elle doit s'inscrire dans une stratégie globale visant à favoriser le développement du secteur privé. Pour consolider les liens entre les entreprises étrangères et les entreprises locales, les gouvernements africains pourraient prendre certaines mesures décrites ci-après.

Renforcer les compétences de la main-d'œuvre et les capacités d'absorption des entreprises locales

Le niveau de développement des ressources humaines et les caractéristiques des entreprises locales ne sont pas sans incidences sur la qualité des liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères. Pour une entreprise étrangère, il est très difficile d'établir des liens étroits avec une entreprise locale dont la main-d'œuvre n'est pas suffisamment qualifiée pour absorber les technologies qui lui sont fournies. C'est également difficile dans les pays où les microentreprises forment le gros du tissu économique. C'est pourquoi il est très important de développer les ressources humaines et de faciliter la croissance des entreprises locales pour favoriser les liens entre entreprises locales et entreprises étrangères. Permettre aux entreprises locales de se financer à un coût raisonnable et leur fournir des infrastructures de bonne qualité sont des moyens de promouvoir leur croissance

et de les rendre mieux à même de tirer le meilleur parti de leur partenariat avec une entreprise étrangère. Certains pays développés et pays émergents ont eu recours aux prescriptions relatives au transfert de technologie pour créer des liens et renforcer l'impact des IED sur le développement. Si les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux sont interdites en vertu de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, ce n'est pas le cas des prescriptions de résultat à l'exportation et des prescriptions en matière de transfert de technologie que les pays africains peuvent donc en principe utiliser pour renforcer les liens entre entreprises locales et entreprises étrangères. Néanmoins, il convient de noter que seuls les pays africains qui n'ont pas signé d'accords bilatéraux restreignant l'application de prescriptions de résultat à l'exportation avec des pays développés (ou des pays émergents) peuvent se prévaloir de cet instrument de politique. Les prescriptions relatives au transfert de technologie permettent aux pays de renforcer les capacités des entreprises locales et de rendre celles-ci plus compétitives. Imposer des obligations en matière de résultat à l'exportation n'est cependant pas chose facile, notamment lorsque le développement des capacités nationales n'intéresse pas les entreprises étrangères. Les pays qui décident de le faire doivent donc se doter d'un mécanisme de contrôle efficace. Dans le cas du secteur manufacturier, les pays d'accueil devront disposer d'infrastructures industrielles de base pour que l'IED ait des effets d'entraînement sur l'économie locale. L'État peut contribuer à la création d'infrastructures industrielles et au développement du secteur privé local en appliquant des mesures d'incitation et des programmes qui aident les entreprises locales à renforcer leur assise financière et leurs compétences entrepreneuriales.

Promouvoir l'utilisation des facteurs de production locaux et la création de valeur ajoutée

Les IED peuvent aussi contribuer à renforcer les capacités et les moyens des pays et à attirer les investissements locaux. Par exemple, les gouvernements peuvent adopter des mesures d'incitation économique ciblées pour encourager les entreprises étrangères à recruter de la main-d'œuvre locale et à faire davantage appel à d'autres facteurs de production locaux. De plus, les gouvernements africains devraient aussi intensifier leurs efforts pour inciter les entreprises étrangères exportatrices à créer plus de valeur ajoutée locale car cela peut avoir des effets d'entraînement importants pour les entreprises locales en matière de connaissances et stimuler les investissements. Certains pays en développement appliquent des restrictions à l'exportation, comme des taxes à l'exportation et,

dans certains cas, interdisent l'exportation de matières premières pour préserver leurs ressources naturelles, développer les activités de transformation et accroître la valeur ajoutée. Le Cameroun, le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Mauritanie, le Nigéria, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie font partie des pays africains qui ont eu recours à ce type de mesure. Les résultats des restrictions à l'exportation en termes d'augmentation de la valeur ajoutée intérieure sont mitigés (voir encadré 6). Cependant, l'expérience de ces pays suggère que l'efficacité des mesures de restriction à l'exportation dépend, entre autres choses, de la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, suffisante et fiable, de l'accès au financement à moindre coût et à des infrastructures de qualité, et de la capacité nationale d'absorber les technologies et de les adapter.

Favoriser la création de coentreprises entre les entreprises locales et les entreprises étrangères

Les pays africains peuvent aussi renforcer les relations entre entreprises locales et entreprises étrangères en encourageant la création de coentreprises. Généralement, l'impact de l'IED sur le développement est plus élevé quand l'investissement conduit à la création d'une coentreprise plutôt qu'à l'implantation d'une filiale étrangère. Le statut de coentreprise permet aux entreprises locales de bénéficier des compétences et des capacités d'innovation des entreprises étrangères. Les gouvernements africains devraient réfléchir à des moyens innovants d'encourager les entreprises étrangères à créer des coentreprises avec des entreprises locales. Dans le cas des pays riches en ressources naturelles, les gouvernements pourraient par exemple conditionner l'accès à ces ressources à

Encadré 6. Création de valeur ajoutée dans l'industrie du cuir en Éthiopie

L'Éthiopie est un gros producteur de peaux brutes et semi-transformées. Or, jusqu'à une période récente, l'activité de transformation des peaux en cuir de qualité supérieure est restée très limitée, privant le pays des avantages considérables découlant de la participation aux segments à plus forte valeur ajoutée des chaînes de valeur. En 2002, le Gouvernement a décidé de promouvoir le secteur. Il a imposé une taxe de 150 % sur les exportations de peaux, apporté un soutien aux exportateurs en créant des zones industrielles et aidé les entreprises locales à conclure des partenariats avec des investisseurs étrangers. Pour faciliter la modernisation des entreprises locales, une formation a également été dispensée aux employés dans le cadre de l'Institut de technologie pour les articles en cuir, créé en juillet 1999. Ces mesures ont incité des entreprises étrangères à soutenir des entreprises locales de tannage et de fabrication d'articles en cuir dans le développement de leurs activités. Depuis, la composition des exportations du secteur du cuir a beaucoup évolué, passant des peaux brutes et peaux semi-transformées aux produits finis.

Source: Commission économique pour l'Afrique et Union africaine (2013).

l'établissement de coentreprises et au développement d'infrastructures. L'octroi d'aides économiques ciblées aux activités de transformation de matières premières destinées à l'exportation menées dans le cadre de coentreprises est une autre stratégie qui pourrait favoriser les retombées technologiques inter et intrasectorielles et renforcer le secteur privé en Afrique. L'amélioration des infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines, la paix et la sécurité, et le développement des marchés financiers sont autant d'autres mesures qui pourraient favoriser la création de coentreprises sur le continent. Les gouvernements africains doivent intensifier leurs efforts dans ces domaines pour encourager les entreprises étrangères dans ce sens et créer des liens entre elles et les entreprises locales.

Élaborer des politiques en matière d'investissements étrangers directs qui soient favorables à l'entrepreneuriat local

La faiblesse des liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères tient aussi aux politiques incohérentes appliquées par les gouvernements africains pour encourager les IED. En effet, pour attirer plus d'IED, les pays africains tendent à offrir aux investisseurs étrangers des avantages importants qui, souvent, pénalisent les investisseurs locaux — trêves fiscales et crédits d'impôts, exemptions de l'impôt sur le revenu, déductions pour investissement, exemptions des droits de douane et exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée. De manière générale, ces mesures d'incitation n'ont pas permis d'augmenter l'IED dans les secteurs stratégiques et prioritaires de l'économie et ont même été contreproductives. Dans la plupart des cas, ces mesures sont préjudiciables à la croissance des entreprises locales et à la création d'entreprises. Comme de nombreux pays africains, le Mozambique use de mesures d'incitation fiscale généreuses pour attirer les IED et continue, notamment dans le secteur extractif, d'accorder un ensemble complexe d'avantages fiscaux aux investisseurs étrangers. Néanmoins, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que ces mesures doivent être évaluées au regard du coût, des avantages, de l'efficacité et de l'équité, notamment lorsque l'on constate qu'elles visent généralement les gros investisseurs et, de ce fait, désavantagent les entreprises locales, qui sont pour la plupart des petites entreprises (UNCTAD, 2012d). De même, en Zambie, le régime fiscal avantage les gros investisseurs (500 000 dollars et plus). De plus, l'impôt sur les bénéfices des sociétés du secteur minier (30 %) est inférieur à celui qui s'applique aux entreprises du secteur manufacturier (35 %), ce qui ne cadre pas avec une politique qui viserait à promouvoir la diversification des activités et l'évolution vers la fabrication de produits manufacturés (UNCTAD, 2014). Le Gouvernement du Lesotho, en s'efforçant d'attirer l'investissement dans le secteur

manufacturier à travers des avantages offerts aux entreprises a porté préjudice aux investisseurs locaux, qui opèrent principalement dans le secteur des services (UNCTAD, 2013b). Pour que la politique en matière d'IED coïncide avec l'objectif de promotion de l'entrepreneuriat local, il faut que les mesures d'incitation soient appliquées d'une manière qui ne pénalise pas les investisseurs locaux. En outre, les gouvernements devraient recourir aux mesures d'incitation principalement pour attirer les investissements vers les nouvelles activités qui, sans cela, n'intéresseraient pas les investisseurs. Par exemple, bien souvent, les mesures d'incitation visant à attirer l'IED vers le secteur extractif ne sont pas nécessaires car la forte demande de ressources naturelles et, partant, le vif intérêt des investisseurs pour ce secteur suffisent.

B. ENRAYER LA FUITE DES CAPITAUX POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT

Si la pénurie de financement est l'un des principaux freins à l'investissement en Afrique, la fuite des capitaux fait perdre des ressources financières considérables au continent chaque année. Selon les estimations, les sorties non déclarées de capitaux privés se sont élevées à 50 milliards de dollars par an dans la période 2000-2008, soit plus que le montant de l'APD versée au continent en 2012 (46 milliards de dollars). Selon Boyce et Ndikumana (2012), 33 pays d'Afrique subsaharienne ont perdu 814 milliards de dollars entre 1970 et 2010, c'est-à-dire plus que ce qu'ils ont reçu en APD et en IED dans la même période. C'est dans les pays riches en pétrole, qui sont à l'origine d'environ 43 % de la fuite totale des capitaux dans la période 2000-2010, que le phénomène est le plus marqué. Les pays africains pourraient afficher des taux d'investissement bien plus élevés si ces fonds étaient réinvestis sur place. On estime, par exemple, que la formation de capital pourrait doubler en Angola, au Burundi, au Mozambique, aux Seychelles et en Sierra Leone si ces pays parvenaient à enrayer le fléau. En érodant la base fiscale et en privant les gouvernements de ressources intérieures qu'ils pourraient mobiliser, la fuite des capitaux restreint la dépense publique et la croissance et mine ainsi les efforts de réduction de la pauvreté. Parmi les principales causes du phénomène citées dans la littérature figurent la perception selon laquelle les avoirs intérieurs présentent un niveau de risque élevé, le caractère imprévisible des politiques, la mauvaise gouvernance, l'instabilité et la mauvaise gestion macroéconomiques, le désalignement des taux de change, la faiblesse de l'environnement institutionnel, la corruption et le manque de transparence.

Des efforts doivent être faits aux niveaux national, régional et international pour enrayer la fuite des capitaux. Il faut, par exemple, renforcer la coopération internationale afin d'empêcher l'évasion fiscale et les transferts illicites de capitaux. Dans de nombreux pays en développement, les normes relatives à la publication d'information sont faibles, encourageant les sorties illicites de capitaux, en particulier à partir des pays africains riches en ressources naturelles. De plus, l'existence des paradis fiscaux incite les entreprises multinationales à recourir aux prix de transfert et à l'évasion fiscale. Des efforts ont été faits au niveau international pour s'attaquer à ce problème. C'est ainsi que les pays du G20 ont pris des initiatives communes pour limiter l'évasion fiscale par les entreprises multinationales. Parmi ces initiatives figure notamment le plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires qui vise les tentatives des sociétés multinationales de transférer leurs avoirs imposables vers des pays à fiscalité faible pour échapper à l'impôt dans le pays d'accueil. À cet égard, les pays du G20 ont notamment proposé de réviser la définition de l'établissement stable. De même, au sommet qui les a réunis en juin 2013, les dirigeants des pays membres du G-8 se sont engagés à lutter contre l'évasion fiscale aux niveaux national et international, et notamment à veiller à ce que les autorités fiscales procèdent à des échanges d'informations; à modifier les règles qui permettent aux entreprises multinationales de transférer les bénéficiaires au-delà des frontières pour échapper à l'impôt; à s'assurer que les sociétés multinationales communiquent aux autorités fiscales le montant de l'impôt qu'elles acquittent et dans quels pays; à aider les pays en développement à percevoir les impôts qui leur sont dus; et à s'assurer que les entreprises du secteur extractif rendent compte des versements faits à tous les gouvernements et que ceux-ci rendent ces informations publiques.

Au niveau régional, les pays africains prennent aussi des mesures pour endiguer la fuite des capitaux. C'est ainsi qu'en février 2012, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union africaine (UA) ont créé le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, composé de 10 membres. Présidé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, ce groupe a pour mandat de faire mieux comprendre la nature de ces flux financiers illicites, d'évaluer leurs incidences sur le développement du continent et de faciliter l'adoption de politiques visant à lutter contre le phénomène aux niveaux national, régional et mondial. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est une autre initiative régionale mise en place pour améliorer la gouvernance économique et politique qui joue un rôle décisif dans le combat contre la fuite des capitaux.

Il est nécessaire aussi de prendre des mesures au niveau national. Par exemple, les gouvernements africains devraient être attentifs à pratiquer des politiques moins incohérentes en ce qui concerne la promotion des IED, en particulier dans le secteur extractif. Ils accordent en effet aux groupes miniers et pétroliers étrangers des mesures d'incitation généreuses, alors que, selon les données disponibles, la majeure partie des flux financiers illicites sortant d'Afrique est constituée d'argent blanchi par les entreprises multinationales et provient à près de 56 % du secteur extractif (NEPAD et CEA, 2013). Les gouvernements africains doivent repenser ces politiques afin de s'assurer qu'ils n'offrent pas d'incitations à des sociétés qui contribuent à ces flux illicites. Toujours au niveau national, il convient de renforcer les administrations fiscales et douanières et de s'attaquer au problème de la corruption. De nombreux pays africains ont besoin de technologies plus avancées pour moderniser leur administration fiscale et leurs services de recouvrement de l'impôt. Les autorités fiscales n'ont pas les moyens de procéder aux contrôles fiscaux nécessaires et de percevoir l'impôt, d'où les inefficacités et les fuites. En comblant les lacunes des systèmes de recouvrement de l'impôt à l'aide de technologies plus avancées, on contribue à endiguer la fuite des capitaux. En septembre 2013, la République-Unie de Tanzanie a adopté un système électronique de recouvrement des recettes fiscales qui a fait augmenter le taux de discipline fiscale de 27 % et freiné l'évasion fiscale. Des douanes plus efficaces peuvent rendre plus coûteuses les transactions liées à la manipulation des prix de transfert et donc être un bon moyen de limiter la fuite des capitaux. Dans certains cas, ces manipulations ne sont pas imputables à l'inefficacité des douanes mais à la corruption. Il est donc nécessaire de lutter contre la corruption à tous les niveaux pour lutter plus efficacement contre la fuite des capitaux.

Des initiatives telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) peuvent être utiles aux pays africains dans ce domaine et favoriser la transparence, en particulier en ce qui concerne le secteur extractif. Les règles de l'ITIE imposent aux gouvernements de rendre publics les versements reçus des entreprises et les recettes encaissées dans le secteur extractif. En mai 2013, l'ITIE a introduit une nouvelle norme de publication beaucoup plus rigoureuse qui exige que les renseignements soient ventilés par projet. L'Initiative contribue à fournir des informations précieuses aux citoyens et favorise la transparence afin d'astreindre les gouvernements à davantage de responsabilité. En septembre 2013, 29 pays respectaient les règles de l'ITIE, dont 16 pays africains. Quatre pays africains (Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Tchad) sont candidats (appliquent les règles de l'ITIE mais ne satisfont pas encore à toutes les exigences) et trois pays

(Madagascar, République centrafricaine et Sierra Leone) ont vu leur statut de pays conforme/candidat temporairement suspendu. Les pays africains doivent être plus nombreux à prendre part à des initiatives de ce type afin que l'utilisation et la gestion des richesses naturelles gagnent en transparence.

C. STIMULER L'INVESTISSEMENT PAR LE BIAIS DE L'AIDE

L'Afrique est un grand bénéficiaire de l'APD. Au cours des dix dernières années, les flux nets d'APD vers le continent ont fortement augmenté, passant de 20,4 milliards de dollars en 2002 à un montant record de 50,7 milliards de dollars en 2011, avant de reculer à 46,1 milliards de dollars en 2012. En pourcentage, la part de l'Afrique dans l'APD nette a légèrement augmenté — de 35,5 % en 2002 à 38,2 % en 2011 pour s'établir à 36,7 % en 2012. L'aide peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur l'investissement. Parmi ses effets positifs, elle peut: a) accroître l'offre de financement; b) rendre l'environnement plus propice aux affaires (en particulier lorsqu'elle sert, par exemple, à soutenir des projets d'infrastructure qui contribuent à réduire les coûts d'investissement); c) augmenter la productivité du travail grâce à des investissements accrus dans le secteur de l'éducation et de la santé; d) apporter de l'assistance technique et de la formation; e) financer des importations de biens d'équipement et le transfert direct de technologie. Mais elle peut aussi avoir des effets négatifs dès lors qu'elle entraîne l'appréciation du taux de change et la baisse de la compétitivité des entreprises, encourage la mauvaise gouvernance et, dans certains cas, l'instabilité politique. Parce qu'elle n'est pas garantie, l'aide peut aussi avoir un effet préjudiciable sur l'investissement privé.

Selon des études empiriques, l'aide a des effets mitigés sur l'investissement en Afrique. Analysant des données sur 52 pays africains pour la période 1996–2010, Asongu (2012) constate que l'aide au développement a alimenté la corruption sur le continent, tandis qu'Addison *et al.* (2005) notent qu'elle a fait augmenter la consommation publique mais non l'investissement. Juselius *et al.* (2011), en revanche, observent que l'APD a des effets positifs sur l'investissement dans 33 des 36 pays africains étudiés. D'autres études indiquent qu'elle peut stimuler l'investissement si certaines conditions sont réunies, par exemple si le pays est doté des institutions et du cadre politique et réglementaire appropriés (Radelet, 2008). Toutefois quels que soient les effets de l'APD, il est certain que les pays africains continueront d'en être tributaires à court et à moyen terme. Les gouvernements

du continent et leurs partenaires de développement auraient donc tout intérêt à réfléchir à la manière d'en tirer le plus d'avantages possible, le meilleur moyen pour ce faire étant de l'utiliser pour renforcer les capacités productives et promouvoir la transformation économique du continent. Les mesures précises à prendre dans le contexte de la promotion de l'investissement sont examinées ci-après.

Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement

Jusqu'à présent, l'APD versée aux pays africains a servi à pallier le manque d'épargne. Cette approche nuit à la mobilisation des ressources et à l'investissement intérieurs car les pays bénéficiaires en oublient souvent la nécessité d'agir. Une manière de remédier à ce problème est de se servir de l'APD pour catalyser l'investissement en orientant l'aide vers le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures et en l'utilisant pour mieux protéger les banques et les institutions financières contre le risque de crédit qui est élevé et qui, comme chacun le sait, est, avec l'accès limité au crédit, l'une des principales contraintes pesant sur l'investissement en Afrique. L'APD peut en effet grandement contribuer à atténuer ces risques et à réduire les coûts liés à l'investissement; elle peut aussi servir à renforcer les capacités humaines nécessaires à la production. Les risques liés à l'investissement peuvent être limités lorsque l'APD est utilisée pour lever des fonds privés en faveur de projets susceptibles de bénéficier d'un financement. On a observé que, dans bien des cas, les prêts à des conditions de faveur ou les dons octroyés à un projet peuvent aider à lever des fonds auprès d'autres sources. Selon le rapport annuel 2009 du Fonds fiduciaire Union européenne-Afrique pour les infrastructures, il est possible de mobiliser 13,5 euros d'investissement, dont 9,9 euros auprès de sources privées, pour chaque don de 1 euro. L'octroi d'un prêt à des conditions de faveur ou la participation d'un donateur au financement d'un projet peuvent être autant de signaux rassurants pour les marchés et inciter le secteur privé à accorder d'autres prêts assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues.

Les donateurs devraient aussi renforcer les marchés financiers locaux et catalyser l'investissement privé, par exemple en utilisant l'APD comme garantie partielle pour les obligations à long terme émises par des entités locales. Ils devraient également apporter une assistance technique aux banques et aux institutions financières en ce qui concerne l'identification et l'évaluation des projets d'investissement à long terme et des risques liés à ces investissements car le manque de liquidités du système bancaire local n'est pas le principal problème dans tous les pays, et cette assistance sera alors décisive pour améliorer l'accès

au crédit et stimuler l'investissement. Étant donné que, dans la plupart des pays d'Afrique, le secteur privé est composé d'un très grand nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, il est important de renforcer leurs capacités d'offre pour stimuler l'investissement privé. L'APD peut aussi jouer un rôle crucial dans ce domaine. Elle peut être utilisée pour promouvoir l'expansion des services aux entreprises du secteur privé, en particulier aux PME, lesquels augmentent la productivité et l'efficacité des entreprises et, partant, leur compétitivité.

Allouer davantage d'aide publique au développement à l'activité économique et aux secteurs de production

Une autre façon d'atténuer les effets potentiellement démobilisateurs de l'APD en Afrique est d'allouer une plus grande part de l'aide au secteur des infrastructures et aux secteurs de production. Ces dix dernières années, cette part s'est sensiblement réduite, en partie à cause de l'attention portée aux secteurs sociaux et en partie à cause des initiatives d'allègement de la dette. En 2002, 20,7 % des versements bruts d'APD en Afrique allaient à l'activité économique et à la production, contre 17,2 % et 19,6 %, respectivement, pour le secteur social et la dette (tableau 10). Or, en 2006 ces chiffres n'étaient plus que de 8 % pour l'activité économique et la production, et de 10 % et 65,7 %, respectivement, pour le secteur social et la dette. En 2011, la part de l'activité économique et de la production était remontée à environ 25,6 % et celle du secteur social à 24,5 %, tandis que celle de la dette tombait à 12,8 %.

Comme ils l'ont fait ces dernières années, les donateurs doivent continuer de mettre l'accent sur l'activité économique et la production car elles contribuent au

Tableau 10. Versements bruts d'aide publique au développement à l'Afrique, par secteur (en millions de dollars)

Secteur	2002	2006	2011
Activité économique et production	4 246	6 846	14 580
Secteurs sociaux	3 532	8 443	13 955
Gouvernance et conflits, paix et sécurité	1 942	3 962	5 713
Aide-programme générale et sectorielle	3 935	5 176	8 631
Dette	4 020	56 170	7 291
Aide humanitaire	1 135	3 902	5 731
Autres	1 685	973	958
Total	20 497	85 472	56 858

Source: CEA et Organisation de coopération et de développement économiques (2013).

renforcement des capacités productives et peuvent encourager les changements structurels indispensables à une croissance et à un développement durables. Le fait d'encourager les partenaires de développement à accroître leur soutien aux secteurs de production, en particulier aux secteurs agricole et agro-industriel, peut contribuer à améliorer la productivité agricole et aussi à attirer l'investissement dans les secteurs non agricoles. L'Afrique a également besoin d'investissements considérables dans le secteur des infrastructures — matérielles et immatérielles — afin d'améliorer sa productivité et sa compétitivité-coûts et de diversifier sa production et ses exportations. Or, en dépit des rendements élevés, l'investissement privé dans les infrastructures africaines est faible, et le continent accuse un important retard dans ce domaine. Il est intéressant de noter que c'est dans le secteur des télécommunications, et non dans ceux de l'énergie et des transports où les infrastructures sont plus lourdes, que les investissements d'infrastructure du secteur privé sont les plus importants. Selon les estimations, le rendement des investissements d'infrastructure se situerait généralement aux alentours de 30 à 40 % dans le secteur des télécommunications, et serait de plus de 40 % en ce qui concerne la production d'électricité et d'environ 80 % pour la construction de routes (Kingombe, 2011). Les risques élevés associés aux projets d'infrastructure expliquent en partie leur faible attractivité pour le secteur privé. De plus, des facteurs tels que l'instabilité politique, la faiblesse des administrations publiques, l'insuffisance des ressources, la forte corruption, le manque de financement à long terme et les maigres perspectives qu'ont les projets de bénéficier d'un concours financier freinent l'investissement privé dans les infrastructures; il faut s'attaquer à ces problèmes. Pour attirer davantage d'investissements d'infrastructure, les pays africains doivent inscrire «le développement des infrastructures» au nombre des principaux objectifs auxquels ils entendent allouer l'APD. Des partenariats public-privé financés par l'APD doivent aussi être établis pour encourager les investissements d'infrastructure. Ces partenariats peuvent réduire les risques d'investissement auxquels le secteur privé est exposé et en même temps apporter l'appui nécessaire. Il faut aussi promouvoir l'utilisation de l'APD pour remédier aux pénuries d'électricité et d'énergie qui comptent parmi les principaux obstacles à l'accélération de l'investissement en Afrique. Dans ce contexte, on notera avec intérêt la récente annonce par le Président Obama de l'initiative «Énergie pour l'Afrique» qui devrait multiplier par deux le nombre d'habitants d'Afrique subsaharienne ayant accès à l'énergie. Les États-Unis se sont en effet engagés à verser 7 milliards de dollars d'aide financière à ce projet dans les cinq années à venir. L'encadré 7 donne quelques détails sur cette initiative.

Encadré 7. Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé dans le cadre de l'initiative «Énergie pour l'Afrique» des États-Unis

L'Afrique possède un fort potentiel de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables. Or, selon les estimations, 69 % de la population d'Afrique subsaharienne n'a pas accès à l'électricité. En juin 2013, le Président des États-Unis, Barak Obama, annonçait le lancement de l'initiative «Énergie pour l'Afrique» qui a pour objectif d'améliorer l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne et de lever un des obstacles à l'investissement, à la croissance et au développement de la région. Dans le cadre du projet «Énergie pour l'Afrique», les États-Unis travailleront avec leurs partenaires des secteurs public et privé pour combler le déficit d'électricité de l'Afrique et aider le continent à réaliser son potentiel économique. L'initiative devrait permettre de doubler le nombre de personnes ayant accès à l'énergie en Afrique subsaharienne en exploitant l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, gazière et géothermique de la région. Elle débutera dans six pays cibles: l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie. La capacité de production électrique de la région augmentera de plus de 10 000 mégawatts, produits selon des méthodes propres et rentables. Les États-Unis se sont déjà engagés à verser 7 milliards de dollars d'aide financière et de garanties de prêt pendant la première phase de l'initiative qui s'achèvera en 2018. Deux dollars d'investissement privé ont également été obtenus pour chaque dollar que le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à verser.

Source: www.usaid.gov/powerafrica (consulté le 21 mars 2014).

D. STIMULER L'INVESTISSEMENT EN ENCOURAGEANT LE COMMERCE INTERNATIONAL

Il est possible aussi de stimuler l'investissement en favorisant le commerce international. Par exemple, le commerce peut donner aux pays africains accès à un marché plus étendu, renforçant la compétitivité et stimulant l'investissement. Il peut également avoir un effet stimulant sur les revenus et sur la demande de produits locaux, encourageant les investissements dans le pays. Mais la relation entre commerce et investissement n'est pas à sens unique. L'augmentation des investissements, en particulier dans les secteurs stratégiques, peut favoriser la transformation structurelle et promouvoir le commerce. En raison de la complexité de cette relation, les politiques commerciales et les politiques d'investissement doivent être cohérentes afin que les synergies entre les deux variables puissent être exploitées et qu'elles aient le plus fort impact possible sur le développement. Quelques suggestions sur la manière de mettre le commerce international au service de l'investissement en Afrique sont examinées ci-après.

Améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux

Les politiques commerciales des pays extérieurs au continent ainsi que les règles commerciales multilatérales ne sont pas sans incidences sur l'investissement en Afrique. Une restriction de l'accès aux marchés internationaux limite les débouchés à l'exportation des pays africains et décourage l'investissement, en particulier dans les pays dont le marché intérieur est petit. Il est donc important que les pays africains mettent tout en œuvre au niveau international pour améliorer leur accès aux marchés des pays avancés comme des autres pays en développement. Malgré les nombreux efforts déployés dans ce sens et après des années de négociations commerciales multilatérales, les exportations africaines de produits agricoles se heurtent encore à de nombreux obstacles sur les marchés internationaux. Les mesures de soutien interne, telles que les subventions aux exportations agricoles, ont pénalisé les exportations de l'Afrique et limité les investissements dans le secteur de l'agriculture, où la plupart des pays du continent ont actuellement un avantage comparatif. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits ont aussi été un frein à la création de valeur ajoutée et à la modernisation, avec des conséquences désastreuses pour le développement industriel du continent. Les gouvernements africains doivent faire pression sur la communauté internationale pour que les obstacles qui les empêchent de bénéficier pleinement du système commercial international soient levés. Cela étant, l'amélioration de l'accès aux marchés est une condition nécessaire mais non suffisante pour que le commerce puisse favoriser l'investissement. Il faut aussi renforcer les capacités productives de l'Afrique de façon que les pays du continent puissent tirer profit du moindre débouché commercial et faire en sorte que les entrepreneurs africains soient mieux informés des possibilités d'accès aux marchés.

Faciliter le commerce et l'investissement par la réduction des coûts commerciaux


La prise en compte du développement dans les négociations commerciales multilatérales peut également contribuer à stimuler l'investissement en Afrique pour autant que cela se solde par une réduction des coûts de transaction commerciale des pays et facilite le commerce. À la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Bali en décembre 2013, des décisions ont été adoptées qui pourraient avoir des répercussions sur le commerce et l'investissement de l'Afrique – par exemple, l'Accord sur la facilitation des échanges, qui presse les membres de l'OMC d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises et d'améliorer leur coopération

douanière. Bien que de nombreux pays africains aient déjà entrepris de moderniser leurs procédures douanières, il leur faut encore réduire les coûts commerciaux et faciliter le commerce. À cet égard, le récent Accord sur la facilitation des échanges les poussera à faire davantage pour faciliter le commerce et, en même temps, leur imposera des frais de mise en œuvre. Les pays africains doivent donc veiller à ce que la communauté internationale leur fournisse l'appui financier dont ils auront besoin pour faire face à ces dépenses. Il faut aussi renforcer les capacités exportatrices, en particulier des petits pays africains, car les avantages découlant de l'accord risquent d'être fortement déséquilibrés en faveur des grands pays exportateurs et de faciliter les importations des pays africains au détriment de leurs balances commerciales. L'initiative d'aide au commerce peut jouer un rôle important à cet égard et devrait être renforcée. À Bali, les ministres des États membres de l'OMC ont réaffirmé leur attachement à l'initiative. Ils ont aussi donné pour instruction au Conseil du commerce des services «d'engager un processus visant à promouvoir la mise en œuvre effective, rapide et efficace de la dérogation concernant les services pour les PMA» (qui octroie un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des PMA). L'un des secteurs qui a été largement passé sous silence et qui, en Afrique, a reçu très peu de soutien au titre de l'aide au commerce est le secteur des services. Compte tenu de la croissance du commerce des services, l'initiative d'aide au commerce devrait mettre davantage l'accent sur la formation et le développement des compétences dans ce secteur. Le renforcement des services, en particulier la recherche-développement, les services bancaires et financiers, ou encore les services de commercialisation sous une marque, de conditionnement et de commercialisation, peut apporter aux pays bénéficiaires des avantages concrets qui les aideront à se moderniser et à exporter des produits à valeur ajoutée, stimulant l'investissement.

Veiller à la cohérence des initiatives et des accords commerciaux

Les pays africains sont parties à un certain nombre d'accords commerciaux, tant multilatéraux que bilatéraux, dont les résultats auront des répercussions sur l'investissement sur le continent. Outre leur participation au Cycle de négociations de Doha, ils sont aussi parties à des accords de partenariat économique avec l'Union européenne et à des accords commerciaux avec les États-Unis dans le cadre de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA — loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique). Bien que ces initiatives aient le potentiel de contribuer à la croissance et au développement durables du continent, les modalités de la participation des pays africains sont source d'incohérences dans divers domaines.

Souvent, les négociations menées au titre des différentes initiatives ne sont pas suivies par les mêmes négociateurs; de plus, l'information entre les départements et les acteurs concernés n'est pas échangée régulièrement ni en temps voulu. Les pays africains doivent donc adopter une approche plus organisée vis-à-vis de ces négociations afin que les résultats qui en découlent servent la transformation et le développement économiques de tous les pays du continent. L'Union européenne, dans le cadre des accords de partenariat économique, et les États-Unis, dans celui de l'AGOA, doivent également s'efforcer de contribuer davantage au commerce et à l'investissement en Afrique. En ce qui concerne l'AGOA, les États-Unis doivent lever les incertitudes qui pèsent sur le renouvellement du dispositif dont l'expiration pourrait avoir de graves conséquences pour l'investissement. Les effets seraient certes différents selon le pays/région et le secteur, mais le maintien du mécanisme donnerait de bien meilleurs résultats qu'un retour au système généralisé de préférences (Mével *et al.*, 2013). Dans ce contexte, les États-Unis doivent décider si, oui ou non, ils accèdent à la demande qui leur a été adressée par les pays africains de prolonger l'AGOA jusqu'en 2025 pour réduire ces incertitudes. En ce qui concerne les accords de partenariat économique, l'Union européenne doit s'efforcer de répondre aux préoccupations des pays africains qui rendent difficile la conclusion du processus. Ces pays s'inquiètent en effet que les accords ne limitent leur marge d'action, ne freinent l'intégration régionale et n'aient des effets négatifs sur la transformation économique (CEA et Union africaine, 2013). L'Union européenne doit donc faire une plus large place au développement afin d'encourager les pays africains à conclure rapidement les accords au bénéfice de tous.

The background features a light brown grid pattern. A large, bold, brown number '5' is positioned in the upper right. Below it, the word 'CHAPITRE' is written in a smaller, bold, brown font. The main title is in a large, bold, brown font, centered and stacked in five lines. At the bottom, there are several abstract lines: a solid brown line, a dashed brown line, and a white line with a brown arrowhead pointing towards the top right.

5
CHAPITRE
CATALYSER L'INVESTISSEMENT
POUR UNE CROISSANCE
TRANSFORMATRICE EN AFRIQUE:
PRINCIPALES CONCLUSIONS
ET RECOMMANDATIONS

A. INTRODUCTION

L'Afrique est entrée dans le XXI^e siècle d'un bon pied. La plupart des pays africains ont enregistré, au cours de la dernière décennie, un bon niveau de croissance économique comparé aux niveaux historiques de croissance du continent, et aussi au taux moyen de croissance de l'économie mondiale. Mais si la croissance globale de l'Afrique dans la période récente a été bonne, il semble bien que divers pays africains connaissent un type de croissance très peu satisfaisant en ce sens que le chômage reste extrêmement répandu et que cette croissance n'a pas permis de réduire notablement la pauvreté. L'une des raisons de ce phénomène de croissance sans emplois en Afrique est que le continent n'a pas suivi un processus normal de transformation structurelle où, à un niveau aussi bien intrasectoriel qu'intersectoriel, des activités à faible productivité sont progressivement remplacées par des activités à forte productivité. Dans ce processus normal de transformation économique, les conditions initiales se caractérisent par une part élevée de l'agriculture dans le PIB puis, à mesure que les revenus augmentent, la part de l'agriculture diminue et celle de l'activité manufacturière augmente. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que l'économie atteigne un niveau relativement élevé de développement où la part de l'agriculture et de l'activité manufacturière diminue, tandis que celle des services augmente. Le changement structurel observé en Afrique n'a pas suivi ce processus. Au cours des trois dernières décennies, le continent est passé d'une situation où l'agriculture représentait une part très élevée de la production à une situation où le secteur des services, en particulier des activités de services à faible productivité, domine la production. Cette transition a eu lieu sans développement appréciable de l'activité manufacturière, source fondamentale de création d'emplois. Il n'est donc pas surprenant que l'Afrique ait connu une croissance non créatrice d'emplois au cours de la dernière décennie.

Une autre raison pour laquelle la croissance récente en Afrique n'a pas eu de profondes incidences sur la réduction de la pauvreté ou sur la création d'emplois est qu'elle ne s'est pas accompagnée d'un développement des capacités productives, développement essentiel à la création d'emplois décents et à la réduction de la pauvreté. Ces dimensions structurelles de la croissance récente des pays africains posent la question de savoir comment ces pays peuvent parvenir à la croissance forte, soutenue et transformatrice nécessaire pour faire reculer la pauvreté. Pour la CNUCED (2012a), l'investissement est l'un des principaux moteurs de la transformation structurelle. En outre, les travaux de recherche indiquent que,

pour obtenir des progrès appréciables en matière de lutte contre la pauvreté, les pays africains devraient enregistrer des taux de croissance d'environ 7 % et plus à moyen et à long terme, ce qui exigerait des taux d'investissement de 25 % du PIB et au-delà. Les taux d'investissement actuels en Afrique sont bien en deçà de ce seuil. Ils sont également faibles comparés à ce qui est observé dans les pays en développement à croissance dynamique. Stimuler l'investissement revêt donc une importance stratégique pour la réalisation des vastes objectifs de développement des pays africains. C'est également une nécessité impérieuse pour que le continent bénéficie d'une croissance soutenue et devienne un pôle de croissance mondiale au XXI^e siècle. Dans ces conditions, le Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique examine les moyens de stimuler l'investissement et de le mettre au service de la transformation économique et d'une croissance soutenue en Afrique. Le terme «investissement» s'entend ici de l'investissement total dans l'économie, englobant investissement public et investissement privé. L'investissement privé correspond à l'investissement des investisseurs privés locaux et à l'IED. L'accent mis dans le rapport sur l'investissement total tient au fait que toutes les composantes de l'investissement sont importantes pour la croissance et le développement, de sorte qu'il s'agit avant tout de déterminer les moyens d'exploiter les complémentarités entre ces diverses composantes, plutôt que de promouvoir l'une au détriment de l'autre. Quelques-unes des principales conclusions et recommandations du présent rapport sont exposées à la suite.

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. L'Afrique affiche de faibles taux d'investissement par rapport à la moyenne pour les pays en développement et aussi par rapport à ce qui est jugé nécessaire pour atteindre les objectifs de développement.

Les faibles taux d'investissement dans les pays africains par rapport à la moyenne pour les pays en développement sont d'autant plus préoccupants que l'investissement est un facteur déterminant de la croissance à long terme et est fondamental pour le renforcement des capacités productives, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en Afrique. En moyenne annuelle, le taux d'investissement en Afrique a été de 18 % environ sur la période 1990-1999, contre 24 % pour les pays en développement dans leur ensemble. Pour la période 2000-2011, il a été de 19 % environ, contre 26 % pour les pays en développement

en général. Ce taux moyen d'investissement pour l'Afrique occulte d'importantes différences entre les pays. Des taux d'investissement élevés, de l'ordre de 25 % et plus, sont rarement observés dans des pays africains. Au cours des deux dernières décennies, quelques pays seulement ont connu des taux d'investissement égaux ou supérieurs à 25 % — Algérie, Botswana, Cabo Verde, Congo, Guinée, Guinée équatoriale, Lesotho, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles. Dans la majorité des pays africains, les taux d'investissement sont restés faibles. Par exemple, pour la période 2000-2011, les pays ciaprès ont affiché des taux moyens d'investissement inférieurs à 15 % — Angola, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Nigéria, République centrafricaine, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe. Des travaux de recherche montrent également que les taux d'investissement en Afrique sont en deçà du niveau optimal requis pour réduire durablement la pauvreté et assurer la réalisation d'objectifs internationaux de développement tels que les OMD. Par exemple, d'après certaines études, un taux d'investissement de 25 à 33 % est nécessaire pour que les pays africains puissent atteindre le taux de croissance de 7 % jugé indispensable à la réalisation des OMD, en particulier l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. La plupart des pays africains n'ont pas été en mesure d'atteindre cet objectif.

2. La croissance récente de l'Afrique reste marquée par des problèmes structurels concernant aussi bien l'offre que la demande.

Concernant la demande, la croissance récente a été principalement alimentée par la consommation et on n'a observé aucune amélioration sensible des taux moyens d'investissement dans le continent au cours des deux dernières décennies. Bien que la consommation soit un important élément de demande intérieure et ait été le principal moteur de la croissance en Afrique au cours de la dernière décennie, une stratégie de croissance fondée sur la consommation n'est pas viable à moyen et à long terme, car elle entraîne souvent une dépendance excessive à l'égard des importations de biens de consommation, ce qui est problématique pour la survie et la croissance des industries locales, le renforcement des capacités productives et la création d'emplois. Il en découle en outre une détérioration de la balance courante, qui doit être corrigée à terme pour assurer la viabilité des comptes extérieurs. L'expérience a montré que la correction des déséquilibres de la balance courante imposait souvent de brutales mesures de réduction de la consommation qui avaient de fortes incidences négatives sur la croissance.

Si une très forte hausse de l'investissement peut également dégrader les comptes courants, de récentes analyses semblent indiquer qu'une correction

du déficit courant provoqué par une hausse de l'investissement qui accroît les capacités de production de biens exportables est associée à une croissance plus forte que lorsque le déficit est imputable à une vigoureuse expansion de la consommation (Klemm, 2013). Concernant l'offre, ou d'un point de vue sectoriel, la récente croissance en Afrique est également marquée par des problèmes structurels. Par exemple, elle n'a pas contribué à la transformation de l'économie. En dépit d'une croissance élevée et régulière au cours de la dernière décennie pour l'ensemble du continent africain, de nombreux pays ne sont toujours pas entrés dans un processus normal de transformation structurelle se caractérisant par le remplacement d'activités à faible productivité par des activités à forte productivité, ainsi que par une diminution de la part de l'agriculture dans la production et l'emploi, compensée par un accroissement de la part des industries manufacturières et des services modernes. Les données disponibles indiquent que la part de l'activité manufacturière dans la valeur ajoutée totale a diminué au cours des deux dernières décennies; elle est passée d'une moyenne de 14 % pour la période 1990-1999 à 11 % pour la période 2000-2011. Par ailleurs, le secteur des services est devenu le secteur dominant de l'économie des pays africains. Sa part de la valeur ajoutée totale pour la période 2000-2011 a été d'environ 47 %, contre 37 % pour l'industrie et 16 % pour l'agriculture. En termes d'évolution dynamique, il a enregistré, sur la même période, un taux moyen de croissance de 5,2 %, contre 5,1 % pour l'agriculture et 3,5 % pour l'industrie. Ce secteur affichant le taux de croissance le plus élevé et représentant également une plus grande part de la valeur ajoutée totale, sa contribution à la croissance a été supérieure à celle des autres secteurs. Ce type de changement structurel observé en Afrique est assez différent de ce à quoi on s'attendrait compte tenu de l'actuel niveau de développement du continent. Généralement, dans les premières étapes du développement, le secteur des services ne joue pas un rôle aussi prépondérant dans l'économie. Enfin, cette prépondérance est d'autant plus préoccupante qu'elle repose principalement sur des activités à faible productivité telles que des services informels et des services non exportables. Tous ces éléments donnent à penser que la croissance récente de l'Afrique est fragile et risque d'être difficile à soutenir dans le moyen à long terme si les tendances actuelles persistent.

3. L'Afrique a connu un accroissement sensible de la productivité de l'investissement au cours des deux dernières décennies.

Le coefficient marginal de capital, qui mesure le degré d'efficacité de l'utilisation du capital, met en lumière un accroissement sensible de la productivité de

l'investissement global au cours des deux dernières décennies. Plus ce coefficient marginal de capital est élevé, plus la productivité du capital est faible. Les données disponibles indiquent que, pour la période 2000-2011, le coefficient marginal de capital pour l'Afrique a été de 4,1, contre 7,4 pour la période 1990-1999, ce qui représente un accroissement sensible de la productivité de l'investissement en Afrique. Elles montrent également que, comparée à celle d'autres groupes de pays en développement, la productivité de l'investissement en Afrique pour la période 2000-2011 a été beaucoup plus forte qu'en Amérique et légèrement plus élevée qu'en Asie, alors que c'était l'inverse dans les années 1990. Si l'on a pu observer une amélioration sensible de la productivité de l'investissement à l'échelle du continent, il convient néanmoins de noter que, dans 22 pays, cette productivité n'a pas changé ou a diminué entre les deux périodes 1990-1999 et 2000-2011, d'où la nécessité pour les pays africains de faire davantage d'efforts pour soutenir ou amplifier l'amélioration récente de la productivité de l'investissement global.

4. La structure de l'investissement est importante pour la croissance en Afrique.

Il est souvent avancé que l'investissement privé est plus important pour la croissance que l'investissement public. Toutefois, les résultats d'études par pays s'appuyant sur des données africaines montrent que l'investissement public est lui aussi important pour la croissance en Afrique et catalyse ou complète l'investissement privé. Par exemple, Samake (2008) a constaté que l'investissement public encourageait l'investissement privé et que les deux avaient des incidences sensibles sur la croissance au Bénin. Des observations analogues ont été faites pour le Cameroun (Ghura, 1997). D'autres études ont établi que l'investissement public était généralement productif et stimulait la production au niveau sectoriel ou national. Un exemple en est l'étude consacrée à l'Afrique du Sud par Fedderke et al. (2006). Fosu et al. (2012) fournissent d'autres données et observations empiriques à l'appui de la contribution de l'investissement public à la croissance en Afrique. Toutes ces études et observations confirment le rôle stratégique de l'investissement public dans le processus de croissance.

5. Les taux d'investissement public en Afrique ont diminué par rapport aux années 1980 et sont actuellement inférieurs au niveau optimal.

Par rapport au début des années 1980, les taux d'investissement public en Afrique ont fortement diminué au cours des deux dernières décennies. Ils sont notamment passés d'un niveau record de 11,5 % en 1982 à 5 % environ en 2012. Contrairement à la situation des années 1980, ils ont été relativement stables dans

les années 1990 et 2000, avec un taux moyen d'environ 7,5 % pour chacune de ces deux décennies. Ces chiffres sont inférieurs à ce qu'une récente étude considère comme un niveau optimal pour l'Afrique. Par exemple, des simulations de modèles de croissance montrent que le taux d'investissement public permettant d'optimiser la consommation se situe entre 8,4 % et 11 %, selon les taux d'actualisation retenus (Fosu *et al.*, 2012). Au niveau national, les données montrent que les taux d'investissement public ont diminué dans 23 pays au moins au cours des deux dernières décennies, les plus fortes baisses concernant les pays suivants: baisse de 18,1 % à 13 % à Cabo Verde, de 14,5 % à 8,2 % en Égypte, de 17,6 % à 13,4 % en Érythrée, et de 18,2 % à 9,1 % au Lesotho.

6. Un certain nombre de contraintes qui pèsent sur l'investissement en Afrique, qui doivent être levées pour en libérer le potentiel pour une croissance transformatrice.

Une analyse des publications et des études consacrées au développement économique de l'Afrique montre que les principaux déterminants de l'investissement y sont l'accès au crédit et le coût du financement, l'épargne intérieure, le risque et l'incertitude, les inégalités de répartition du revenu, et le cadre de politique générale ainsi que les conditions générales de l'investissement illustrés, par exemple, par le niveau et la qualité des infrastructures. Compte tenu de l'hétérogénéité des pays africains, l'importance relative de ces facteurs varie nécessairement d'un pays à un autre. L'une des conclusions du rapport est néanmoins que les obstacles qui pèsent le plus sur l'investissement dans la plupart des pays africains sont le manque d'accès à un financement d'un coût raisonnable, la médiocrité des infrastructures, et le risque et l'incertitude.

7. Le financement extérieur continue de jouer un rôle important dans le financement de l'investissement en Afrique, mais sa contribution a sensiblement diminué au cours des deux dernières décennies.

Les pays africains ont depuis longtemps recours à des sources extérieures de financement telles que l'IED, la dette et l'APD en complément des ressources intérieures pour l'investissement, comme en témoigne le déficit d'épargne par rapport à l'investissement observé à l'échelle du continent depuis plusieurs décennies. Par exemple, entre 1980 et 1989, ce déficit en pourcentage du PIB était de 1,2 %. Plus récemment, il a sensiblement diminué et, en particulier pour la période 2000-2011, il s'est transformé en un excédent de 2,8 % environ, illustrant le fait qu'une plus grande partie de l'investissement est financée par des sources intérieures.

Les pays africains exportateurs de pétrole affichent un appréciable excédent d'épargne par rapport à l'investissement, avec un ratio moyen épargne/investissement de 158 % pour la période 2000-2012. En revanche, les pays africains non exportateurs de pétrole ont un faible ratio épargne/investissement (17,2 %) pour la même période. Le ratio épargne/investissement a sensiblement augmenté dans le cas des pays exportateurs de pétrole, en particulier depuis les années 1980, avec des niveaux records au cours des périodes de boom pétrolier. Les pays africains dépendent également davantage que les autres pays en développement de l'APD pour financer l'investissement. Le ratio APD/investissement pour la période 2000-2012 était de 68,8 % pour l'Afrique, contre 23,1 % pour les autres pays en développement. L'écart est encore plus grand pour l'investissement public: 239,3 % pour l'Afrique, contre 84,3 % pour les autres pays en développement. Toutefois, les pays africains exportateurs de pétrole semblent être moins dépendants de l'APD, avec un ratio de 34,9 % pour la période 2000-2012, contre 78 % pour les pays non exportateurs de pétrole. Les pays africains se caractérisent également par des ratios dette/investissement plus élevés que dans les autres pays en développement. Les comparaisons donnent des résultats moins tranchés concernant le ratio IED/investissement. Les pays exportateurs de pétrole affichent des ratios légèrement plus élevés, ce qui peut s'expliquer par la tendance des IED à se concentrer davantage dans le secteur des ressources naturelles dans le cas des pays africains.

C. PRINCIPAUX MESSAGES ET RECOMMANDATIONS

L'analyse qui est faite de la croissance économique de l'Afrique au cours des deux dernières décennies conduit à considérer que cette croissance est fragile, et ce en grande partie à cause de ses caractéristiques structurelles. Les auteurs du rapport estiment qu'une croissance propice à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté en Afrique à moyen terme et à long termes passe par une transformation structurelle et que l'investissement est le principal moteur de cette transformation. L'un des principaux messages du présent rapport est que pour obtenir une croissance soutenue et transformatrice en Afrique, il faut amplifier les sources de la croissance, du côté de la demande et du côté de l'offre. Concernant la demande, cela implique d'équilibrer les contributions de la consommation et de l'investissement au processus de croissance. Concernant l'offre, il faut encourager le remplacement progressif d'activités à faible productivité par des activités à

forte productivité, au niveau intersectoriel comme au niveau intrasectoriel dans l'agriculture, les industries manufacturières et les services.

Un deuxième message du présent rapport est que pour renforcer la contribution de l'investissement à la croissance en Afrique, il faut accroître l'investissement, améliorer la productivité des investissements actuels et futurs et veiller à ce que l'investissement aille à des secteurs prioritaires ou stratégiques. Il est en particulier affirmé ici qu'accroître le niveau et le taux d'investissement sans améliorer la productivité de cet investissement à terme, et s'attacher également à ce qu'il profite à des secteurs stratégiques, sera contre-productif. Le rapport insiste sur la nécessité d'accroître l'investissement public en Afrique, en particulier dans les infrastructures, pour catalyser l'investissement privé, en faisant valoir qu'investissement public et investissement privé sont complémentaires, de sorte que les décideurs devraient concentrer leur attention sur les moyens d'en exploiter les complémentarités, plutôt que de chercher à promouvoir l'un aux dépens de l'autre.

Les auteurs du rapport soulignent également que les gouvernements africains doivent adopter une approche plus cohérente de la promotion de l'investissement pour que celui-ci contribue effectivement à la transformation économique en Afrique. En particulier, les politiques macroéconomiques ne devraient pas conduire à des taux d'intérêt prohibitifs qui freinent l'investissement, et les taux d'intérêt servis sur les titres publics ne devraient pas être d'un niveau tel qu'ils encouragent les banques à détenir des réserves excessives et à réduire leurs prêts au secteur privé. Le rapport insiste en outre sur la nécessité pour les pays africains de modifier leur approche de la promotion de l'IED qui, dans les conditions actuelles, pénalise les investisseurs locaux et a des incidences négatives sur l'entrepreneuriat et l'investissement au niveau local. Les gouvernements africains offrent de généreuses incitations aux investisseurs étrangers, qui placent les investisseurs locaux en position défavorable et vont à l'encontre des efforts faits pour promouvoir l'entrepreneuriat local et l'investissement intérieur. Il faut assurer la cohérence entre les politiques de promotion de l'IED et les politiques visant à développer l'entrepreneuriat local.

Outre les messages qui viennent d'être présentés, des recommandations spécifiques sont proposées pour mettre l'investissement au service d'une croissance transformatrice en Afrique. On trouvera ci-après quelques recommandations portant sur des questions d'intérêt national et régional.

Stimuler le niveau et le taux d'investissement

Le rapport souligne la nécessité pour les pays africains d'accroître le niveau et le taux d'investissement, ce qui nécessite l'adoption d'un cadre de politique macroéconomique plus cohérent permettant, par exemple, de concilier l'objectif d'un maintien de la stabilité des prix avec celui de la promotion de la croissance et de l'emploi. Cela passe également par une réhabilitation de l'investissement public par rapport aux politiques généralement suivies en Afrique depuis les années 1980, car il est impératif et urgent de mobiliser l'investissement public, en particulier dans le secteur des infrastructures pour catalyser l'investissement privé. À cet égard, les gouvernements africains sont invités à redoubler d'efforts pour intensifier la mobilisation des ressources intérieures afin de se donner une marge d'action budgétaire pour stimuler l'investissement public dans le secteur des infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports où il est très difficile d'attirer des investissements privés. On peut citer, parmi les mesures permettant de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, l'élargissement de l'assiette fiscale par l'application de taxes foncières et environnementales permettant d'accroître les recettes fiscales, l'amélioration des administrations fiscale et douanière, le développement et le renforcement du système financier, et une meilleure gestion et exploitation des ressources naturelles.

Remédier aux imperfections des marchés du crédit qui font qu'il est difficile pour les entreprises d'emprunter à des taux d'intérêt raisonnables est fondamental pour dynamiser l'investissement dans les pays africains. Dans plusieurs pays du continent, l'accès au crédit est difficile et les banques commerciales ont tendance à gonfler leurs réserves plutôt que de prêter au secteur privé. En outre, les taux des prêts bancaires sont si élevés qu'ils freinent l'investissement. Un moyen de dissuader les banques de détenir des réserves excessives sous la forme de titres d'État est de faire en sorte que le rendement de ces titres soit peu élevé. Il sera également utile de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs en renforçant l'appui à la création d'agences d'évaluation du crédit et de registres de garanties mobilières. Des mécanismes de garantie partielle peuvent aussi beaucoup encourager les banques à financer des investissements dans le secteur privé. Le rapport souligne la nécessité d'élargir et d'améliorer l'accès au financement à long terme en créant et renforçant des banques nationales et régionales de développement. Mais pour que ces banques remplissent correctement leur rôle, elles doivent avoir un mandat flexible, disposer d'une autonomie opérationnelle, respecter de saines pratiques de gouvernance et de gestion et être soumises

à un mécanisme fiable d'évaluation régulière de leurs résultats et activités. Il est également reconnu que le développement des marchés de capitaux peut contribuer à améliorer l'accès à un financement à long terme en Afrique. Par exemple, cela peut faciliter la réorientation vers des investissements à long terme des ressources financières des fonds de pension et des sociétés d'assurance. Toutefois, étant donné la taille des économies africaines, les marchés de capitaux seront probablement plus efficaces s'ils ont une envergure régionale.

Réduire le risque et l'incertitude pour les investisseurs locaux et étrangers est également indispensable pour dynamiser l'investissement en Afrique. L'instabilité politique et macroéconomique et les brusques changements d'orientation sont autant de sources de risque et d'incertitude en Afrique et ont des incidences négatives sur l'investissement. Par exemple, l'instabilité macroéconomique peut entraîner d'importantes fluctuations des taux d'intérêt réels et rendre particulièrement difficiles l'investissement et l'emprunt. Pour réduire le risque et l'incertitude, il faudra limiter la fréquence des changements d'orientation, redoubler d'efforts pour assurer une large diffusion de l'information sur les politiques gouvernementales, réduire l'instabilité macroéconomique et maintenir la paix et la sécurité. Réduire l'incertitude en matière de politique monétaire, par exemple en liant l'évolution des taux d'intérêt aux mouvements de variables réelles telles que l'accroissement de la production réelle ou l'emploi, peut également accroître la transparence concernant la fixation des taux et encourager les entreprises à investir dans des projets à long terme. Une meilleure information sur la réglementation de l'investissement ainsi que sur les possibilités d'investissement réduira également l'incertitude et contribuera à la promotion de l'investissement. Bien que la responsabilité première de fournir une telle information incombe aux pouvoirs publics, les médias peuvent aussi jouer un rôle important dans ce domaine.

La demande d'investissement dépend également du cadre de politique générale et des conditions générales de l'investissement, illustrés, par exemple, par la quantité et la qualité des infrastructures disponibles. Les entreprises seront encouragées à investir si elles savent pouvoir compter sur des infrastructures de qualité et en nombre suffisant, situation qui peut également inciter les banques à prêter au secteur réel. Par exemple, dans les pays connaissant d'importantes coupures d'électricité, les banques hésitent à financer des projets dans l'agro-alimentaire et les industries manufacturières car le risque de prêts improductifs dans ces secteurs est élevé. Les investissements publics dans le secteur des infrastructures sont donc importants pour stimuler l'investissement en général.

D'autres recommandations du rapport concernent la réduction des inégalités en matière de répartition des revenus et des actifs, et le renforcement de l'intégration régionale et de réseaux régionaux de production.

Veiller à ce que l'investissement profite aux secteurs stratégiques et prioritaires de l'économie

Certaines activités et certains secteurs sont d'une importance cruciale pour le renforcement des capacités productives et pour une croissance soutenue et transformatrice. On peut notamment citer le secteur des infrastructures et les activités de production dans les secteurs agricole et manufacturier. Les plans, visions ou programmes nationaux de développement de la plupart des pays africains en font des secteurs stratégiques ou prioritaires. Toutefois, les banques commerciales et les institutions financières en Afrique hésitent généralement à financer des projets dans ces secteurs, préférant prêter aux secteurs non productifs. Il s'agit donc pour les gouvernements africains de trouver les moyens de promouvoir l'investissement dans les secteurs stratégiques ou prioritaires en réorientant les ressources financières vers ces secteurs. Les auteurs du rapport considèrent que la politique industrielle a un rôle important à jouer à cet égard. Les banques centrales peuvent aussi encourager les prêts aux secteurs stratégiques en adoptant une politique de refinancement (d'escompte) favorisant ce type de prêt, par exemple en fixant un taux d'escompte spécifique, ou plus faible, pour les prêts bancaires destinés à financer des investissements dans des secteurs ou des activités stratégiques. Un autre moyen de réorienter l'investissement vers les secteurs stratégiques, en particulier dans le cas des PME, est d'encourager les institutions financières à utiliser les envois de fonds de travailleurs migrants comme garantie lorsque de telles entreprises souhaitent emprunter pour financer des investissements productifs. La mise en place de mécanismes de garantie partielle du crédit peut également contribuer à un accroissement des flux de financement en faveur des secteurs stratégiques et de catégories d'entreprises telles que les PME. Les gouvernements peuvent enfin prendre des mesures non financières pour promouvoir l'investissement dans les secteurs stratégiques – par exemple, diffuser une information sur les débouchés commerciaux et les débouchés d'investissement dans ces secteurs.

Accroître la productivité de l'investissement

Renforcer la contribution de l'investissement à la croissance et à la transformation va au-delà d'un accroissement quantitatif de l'investissement; il faut aussi améliorer

la productivité ou la qualité des investissements, existants et futurs. Si des données montrent que, globalement, la productivité de l'investissement s'est améliorée en Afrique au cours des deux dernières décennies, il n'en reste pas moins que dans de nombreux pays africains, elle n'a pas changé ou a diminué. Le rapport souligne donc la nécessité pour les gouvernements africains de redoubler d'efforts pour améliorer la productivité de l'investissement. Concernant l'amélioration de la productivité de l'investissement privé, les auteurs du rapport considèrent que cela passe notamment par le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre, la mise en place de bonnes infrastructures, un meilleur accès au crédit à un coût raisonnable et une diminution du coût élevé des facteurs intermédiaires. S'agissant de la productivité de l'investissement public, en particulier dans le secteur des infrastructures, ils recommandent d'améliorer la sélection et l'exécution des projets, de mieux rentabiliser les infrastructures existantes par des mesures de maintenance et d'entretien, et de mieux cibler les investissements publics en les recentrant sur des secteurs tels que l'énergie et les transports, où les carences sont l'un des obstacles majeurs à une relance de l'investissement en Afrique.

La responsabilité de catalyser l'investissement pour transformer l'Afrique incombe aux gouvernements africains, mais des questions de portée et dimension internationales – dont l'IED, la fuite des capitaux, l'aide, le commerce international – influent aussi sur la capacité de ceux-ci d'atteindre leurs objectifs de développement. Des recommandations concernant chacun de ces domaines sont exposées ci-après.

Renforcer les liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères

Les pays africains ont bénéficié d'un accroissement sensible des flux d'IED vers le continent au cours de la dernière décennie, mais les effets positifs pour le développement semblent en avoir été limités, en partie à cause de la faiblesse des liens entre les entreprises étrangères et les entreprises locales. Les auteurs du rapport considèrent que le manque d'infrastructures adéquates et de main-d'œuvre qualifiée, une faible capacité d'absorption, une certaine incohérence des politiques et l'absence d'un secteur privé national dynamique sont quelques-uns des facteurs responsables de cette faiblesse des liens entre entreprises locales et entreprises étrangères en Afrique. Ils recommandent que les gouvernements africains remédient à cette situation en développant et en améliorant les compétences de la main-d'œuvre, et en accroissant la capacité d'absorption des entreprises locales, par exemple en imposant que les IED s'accompagnent d'un transfert de technologie. Ils doivent également encourager la création de coentreprises entre entreprises

locales et entreprises étrangères et rendre la politique relative à l'IED cohérente avec la promotion de l'entrepreneuriat local. En l'occurrence, les gouvernements africains ne devraient pas encourager les IED au détriment des investisseurs locaux. Si des mesures d'incitation doivent être utilisées pour promouvoir l'IED, elles doivent l'être principalement pour attirer de nouveaux investissements dans des activités auxquelles le pays ne pourrait intéresser des investisseurs sans de telles mesures. Par exemple, dans la plupart des cas des mesures d'incitation ne sont pas nécessaires pour attirer des IED dans le secteur des industries extractives, car de tels investissements se feront de toute façon étant donné la forte demande de ressources et l'intérêt que portent les investisseurs à ce secteur.

Endiguer la fuite des capitaux pour stimuler l'investissement

La fuite des capitaux représente chaque année d'importantes pertes de ressources pour l'Afrique, au détriment de l'investissement. Des efforts doivent être faits aux niveaux international, régional et national pour lutter contre ce phénomène. Par exemple, une coopération internationale est nécessaire pour empêcher l'évasion fiscale et les transferts internationaux illicites de capitaux. Quelques mesures ont récemment été prises aux niveaux régional et international. En 2013, les pays du G-8 se sont engagés à lutter contre l'évasion fiscale aux niveaux national et international. Ils se sont également engagés à adopter des règles pour empêcher les entreprises multinationales de faire passer leurs profits d'un pays à un autre afin d'éviter l'impôt. Au niveau continental, des organisations régionales africaines ont créé un Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites chargé de conseiller les gouvernements sur la nature et l'ampleur de ces flux et de proposer des solutions. Le rapport insiste également sur la nécessité pour les gouvernements africains d'améliorer leurs administrations fiscale et douanière, de veiller à la transparence dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, et de revoir leurs politiques de promotion de l'IED de façon que les sociétés transnationales qui bénéficient de mesures incitatives ne contribuent pas aux flux financiers illicites.

Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement

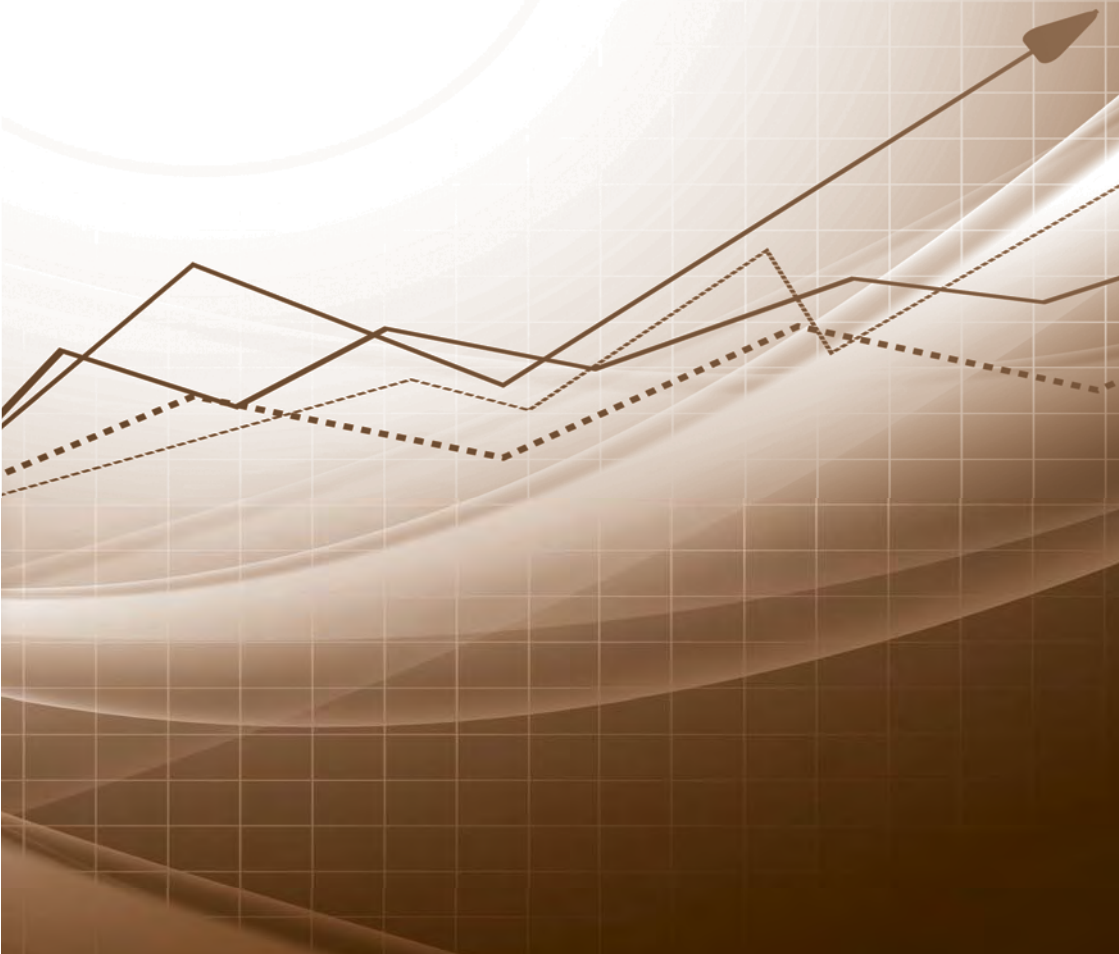
L'aide peut avoir un impact plus positif sur le développement en Afrique si elle est davantage utilisée, par exemple pour stimuler l'investissement en servant de mécanisme de garantie pour réduire les risques encourus par les prêteurs et les investisseurs. Les banques hésitent souvent à prêter à des investisseurs en raison de ces risques. Utiliser l'APD comme garantie partielle les encouragera à prêter, ce

qui accroîtra l'investissement. Le rapport souligne la nécessité d'affecter davantage d'aide aux secteurs productifs pour renforcer les capacités productives en Afrique. Les partenaires de développement sont également invités à utiliser davantage l'aide pour améliorer la situation dans le secteur des infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports, comme l'ont récemment fait les États-Unis dans le cadre de la «Power Africa Initiative».

Stimuler l'investissement par la promotion du commerce international

Les pays africains peuvent également stimuler l'investissement par la promotion du commerce international. L'accès à un plus grand marché par le commerce leur permettra d'exploiter les économies d'échelle associées à la production pour un grand marché, ce qui renforcera leur compétitivité et stimulera l'investissement. À cet égard, le rapport souligne la nécessité pour la communauté internationale d'accorder aux pays africains un plus large accès aux marchés, en particulier dans les secteurs (tels que l'agriculture) où ils possèdent actuellement un avantage comparatif. Mais un meilleur accès aux marchés ne sera profitable que si les pays ont des capacités productives suffisantes pour exploiter les possibilités qui leur sont ainsi offertes. D'où la nécessité de renforcer les capacités productives en Afrique, aussi dans l'optique d'un meilleur partage de l'information sur les débouchés commerciaux disponibles de façon que les entrepreneurs africains puissent davantage tirer profit de ces débouchés. Des coûts de commerce international élevés ont des incidences négatives sur le commerce et l'investissement en Afrique, et il est donc recommandé à la communauté internationale de fournir un appui financier et technique aux pays africains pour les aider à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges récemment adopté par les membres de l'OMC à Bali, en décembre 2013. Les auteurs du rapport insistent enfin sur la nécessité pour les gouvernements africains d'avoir une approche plus cohérente des diverses négociations commerciales et des divers accords commerciaux auxquels ils sont parties pour que les résultats de ces négociations et l'application de ces accords contribuent à la transformation et au développement économique du continent.

BIBLIOGRAPHIE




- Addison T, Mavrotas G and McGillivray M (2005). Development assistance and development finance: Evidence and global policy agendas. *Journal of International Development*. 17:819–836.
- AfDB (2010). *African Development Report 2010: Ports, Logistics, and Trade in Africa*. African Development Bank. Oxford University Press, Oxford.
- African Securities Exchange Association (2013). Performance in African capital markets. *African Exchanges*. Issue No. 2. May. Available at [http://www.african-exchanges.org/download/newsletter/ASEA_Newsletter_May_2013\(2\).pdf](http://www.african-exchanges.org/download/newsletter/ASEA_Newsletter_May_2013(2).pdf) (accessed 23 March 2014).
- Ahokpossi C (2013). Determinants of bank interest margins in sub-Saharan Africa. International Monetary Fund working paper WP/13/34.
- Ajide KB and Lawanson O (2012). Modelling the long run determinants of domestic private investment in Nigeria. *Asian Social Science*. 8(13):139–152.
- Amendolagine V, Boly A, Coniglio N and Prota F (2013). FDI and local linkages in developing countries: Evidence from sub-Saharan Africa. *World Development*. 50:41–56.
- Anyanwu JC (2012). Why does foreign direct investment go where it goes in Africa: New evidence from African countries. *Annals of Economics and Finance*. 13(2):425–462.
- Asongu SA (2012). On the effect of foreign aid on corruption. *Economics Bulletin*. 32(3):2174–2180.
- Baldé Y (2011). The impact of remittances and foreign aid on savings/investment in sub-Saharan Africa. *African Development Review*. 23(2):247–262.
- Banerjee A (2004). Inequality and investment. Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts.
- Bayraktar N and Fofack H (2007). Specification of investment functions in sub-Saharan Africa. World Bank Policy Research working paper No. 4171. March. Available at <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/7254/wps4171.pdf?sequence=1> (accessed 23 March 2014).
- Boyce JK and Ndikumana L (2012). Capital flight from sub-Saharan African countries: Updated estimates, 1970–2010. Political Economy Research Institute. University of Massachusetts. October. Available at <http://www.peri.umass.edu/236/hash/d76a3192e770678316c1ab39712994be/publication/532/> (accessed 23 March 2014).
- Buyts P, Deichmann U and Wheeler D (2006). Road network upgrading and overland trade expansion in sub-Saharan Africa. Development Research Group, World Bank. Washington, D.C.
- Central Bank of Lesotho (2012). *Quarterly Review*. XXXI(2). June. Available at <http://www.centralbank.org.ls/publications/QuarterlyReviews/Qtrly%20Review%20-%20June%202012.pdf> (accessed 23 March 2014).
- Clarke D (2013). Africa 2050: Economic revolution. *Global: the International Briefing*. Second quarter, pp. 18–19. Available at http://www.global-briefing.org/Global_
-

- Issue_14/index.html#/20/ (accessed 23 March 2014).
- Dabla-Norris E, Brumby J, Kyobe A, Mills Z and Papageorgiou C (2011). Investing in public investment: An index of public investment efficiency. International Monetary Fund working paper WP/11/37. Washington, D.C.
- Detragiache E, Tresselt T and Gupta P (2006). Foreign banks in poor countries: Theory and evidence. International Monetary Fund working paper, WP/06/18. Washington, D.C.
- Dixit A and Pindyck R (1994). *Investment Under Uncertainty*. Princeton University Press. Princeton, New Jersey.
- ECA (1999). *Economic Report on Africa 1999: The Challenge of Poverty Reduction and Sustainability*. ECA. Addis Ababa.
- ECA and African Union (2013). *Economic Report on Africa 2013: Making the Most of Africa's Commodities: Industrializing for Growth, Jobs and Economic Transformation*. ECA. Addis Ababa.
- ECA and Organization for Economic Cooperation and Development (2013). *The Mutual Review of Development Effectiveness in Africa: Promise and Performance*. ECA. Addis Ababa.
- ECA, African Union, African Development Bank and United Nations Development Programme (2013). *MDG Report 2013: Assessing Progress in Africa Toward the Millennium Development Goals*. ECA. Addis Ababa.
- Eita JH (2012). Explaining interest rate spread in Namibia. *The Clute Institute International Business and Economics Research Journal*. 11(10):1123–1132.
- Eyraud L (2009). Why isn't South Africa growing faster? A comparative approach. International Monetary Fund working paper WP/09/25. Washington, D.C.
- Fedderke JW, Perkins P and Luiz JM (2006). Infrastructural investment in long-run economic growth: South Africa 1875–2001. *World Development*. 34(6):1037–1059.
- Folawewo A and Tennant D (2008). Determinants of interest rate spreads in sub-Saharan African countries: A dynamic panel analysis. Paper prepared for the thirteenth Annual African Econometrics Society Conference, 9–11 July 2008, Pretoria.
- Fosu AK, Getachewb YY and Ziesemer T (2012). Optimal public investment, growth, and consumption: Evidence from African countries. Centre for the Study of African Economies working paper WPS/2011-22. University of Oxford. Oxford.
- Ghazanchyan M and Stotsky J (2013). Drivers of growth: Evidence from sub-Saharan African countries. International Monetary Fund Working Paper WP/13/236. Washington, D.C.
- Ghura D (1997). Private investment and endogenous growth: Evidence from Cameroon. International Monetary Fund working paper WP/97/165. Washington, D.C.
- Gnansounou SU (2010). The determinants of private investment in Benin: A panel data analysis. African Economic Research Consortium research paper No. 209. Nairobi. December. Available at <http://www.aercafrica.org/index.php/publications/>
-

- view_document/3-the-determinants-of-private-investment-in-benin-a-panel-data-analysis (accessed 25 March 2014).
- Heintz J (2000). Distribution, investment and employment in South Africa. Paper presented at the Trade and Industrial Policy Secretariat Conference, 18–20 September, Johannesburg, South Africa.
- Ikhide S and Yinusa O (2012). Why is the cost of financial intermediation rising in Botswana? *The Journal of Developing Areas*. 46(1):183–209.
- Juselius K, Møller NF and Tarp F (2011). The long-run impact of foreign aid in 36 African countries: Insights from multivariate time series analysis. United Nations University–World Institute for Development Economics Research working paper No. 51. United Nations University, Helsinki. Available at http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2011/en_GB/wp2011-051/ (accessed 25 March 2014).
- Khan S (2011). Volatility of resource inflows and domestic investment in Cameroon. African Economic Research Consortium research paper 221. Nairobi.
- Kingombe C (2011). Mapping the new infrastructure financing landscape. Background note. Overseas Development Institute, April. Available at <http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6311.pdf> (accessed 25 March 2014).
- Klemm A (2013). Growth following investment and consumption-driven current account crises. International Monetary Fund working paper WP/13/217. Washington, D.C.
- Leefmans N (2011). Investment uncertainty in Tanzanian manufacturing. University of Amsterdam, March. Available at <http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2011-EDIa/papers/720-Leefmans.pdf> (accessed 25 March 2014).
- Love I, Peria M and Singh S (2013). Collateral registries for movable assets: Does their introduction spur firms' access to bank finance? World Bank policy research working paper No. 6477. June. Available at <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/1813-9450-6477> (accessed 25 March 2014).
- Mbeng Mezui C and Duru U (2013). Holding excess foreign reserves versus infrastructure finance: What should Africa do? African Development Bank Group working paper series No. 178. July. Available at <http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/Papers/Working%20Paper%20178%20-%20Holding%20Excess%20Foreign%20Reserves%20Versus%20Infrastructure%20Finance-%20What%20should%20Africa%20do.pdf> (accessed 25 March 2014).
- McKinsey (2013). Infrastructure productivity: how to save \$1 trillion a year. McKinsey and Company, January. Available at http://www.mckinsey.com/insights/engineering_construction/infrastructure_productivity (accessed 25 March 2014).
- Mevel S, Lewis Z, Kimenyi S, Karingi S and Kamau A (2013). The African Growth and Opportunity Act: An empirical analysis of the possibilities post-2015. Brookings Institution and ECA, Washington, D.C. and Addis Ababa. Available at <http://www.brookings.edu/research/reports/2013/07/african-growth-and-opportunity-act> (accessed 25 March 2014).
- Mijiyawa A (2013). Africa's recent economic growth, what are the contributing factors? *African Development Review*. 25(3):289–302.
-

- Naudé, W., and Matthee, M. (2007). *The Significance of Transport Costs in Africa*. United Nations University–World Institute for Development Economics Policy Brief No. 5. United Nations University, Helsinki.
- NEPAD and ECA (2013). Mobilizing domestic financial resources for implementing NEPAD national and regional programmes and projects: Africa looks within. Final draft study report for twenty-ninth session of NEPAD Heads of State and Government Orientation Committee. 25 May.
- Ngugi RW (2001). An empirical analysis of interest rate spread in Kenya. African Economic Research Consortium research paper No. 106. African Economic Research Consortium, Nairobi.
- Ondiege P, Mbabazi Moyo J and Verdier-Chouchane A (2013). Developing Africa's infrastructure for enhanced competitiveness. In: *The Africa Competitiveness Report 2013*. Chapter 2.2. World Economic Forum: 69–92.
- Osakwe PN (2010). Africa and the global financial and economic crisis: Impacts, responses and opportunities. In: Dullien S, Kotte D, Marquez A and Priewe J, eds. *The Financial and Economic Crisis of 2008–2009 and Developing Countries*. United Nations and HTW Berlin University of Applied Sciences: 203–222.
- Radelet S (2008). Foreign aid. In: Dutt A and Ros J, eds. *International Handbook of Development Economics*. Chapted 42. Edward Elgar, London.
- Samake I (2008). Investment and growth dynamics: An empirical assessment applied to Benin. International Monetary Fund working paper WP/08/120. Washington, D.C.
- South African Reserve Bank (2012). *Financial Stability Review*. South African Reserve Bank, Pretoria. March. Available at <https://www.resbank.co.za/Lists/News%20and%20Publications/Attachments/5025/FSR%20March%202012.pdf> (accessed 25 March 2014).
- Thorne J and Du Toit CB (2009). A macro-framework for successful development banks. *Development Southern Africa*. 26(5):677–694.
- Turnovsky SJ (2011). *Capital Accumulation and Economic Growth in a Small Open Economy*. Cambridge University Press, Cambridge.
- UNCTAD (2009a). *World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development*. United Nations publication. Sales No. E.09.II.D.15. New York and Geneva.
- UNCTAD (2009b). *Enhancing the Role of Domestic Financial Resources in Africa's Development: A Policy Handbook*. United Nations publication. UNCTAD/ALDC/AFRICA/2009/1. New York and Geneva.
- UNCTAD (2012a). *Economic Development in Africa Report 2012: Structural Transformation and Sustainable Development in Africa*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.10. New York and Geneva.
- UNCTAD (2012b). *The Least Developed Countries Report 2012: Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.18. New York and Geneva.
-

- UNCTAD (2012c). *Trade and Development Report: Policies for Inclusive and Balanced Growth*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.6. New York and Geneva.
- UNCTAD (2012d). *Investment Policy Review: Mozambique*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.11. New York and Geneva.
- UNCTAD (2013a). *World Investment Report 2013: Global Value Chains: Investment and Trade for Development*. United Nations publication. Sales No. E.13.II.D.5. New York and Geneva.
- UNCTAD (2013b). *Report on the Implementation of the Investment Policy Review of Lesotho*. United Nations publication. UNCTAD/DIAE/PCB/2013/6. New York and Geneva.
- UNCTAD (2014). *Draft Report on the Implementation of the Investment Policy Review of Zambia*. United Nations publication. New York and Geneva. (Forthcoming publication.)
- World Economic Forum (2013). *The Africa Competitiveness Report 2013*. World Economic Forum, International Bank for Reconstruction and Development/World Bank, African Development Bank, and Ministry of Foreign Affairs of Denmark. Available at <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/africa-competitiveness-report-2013-main-report-web.pdf> (accessed 25 March 2014).
- Zeufack AG (1997). Structure de propriété et comportement d'investissement en environnement incertain: Estimation sur données de panel du secteur manufacturier camerounais. *Revue d'Économie du Développement*. 5(1):29–59.
-



**CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA CNUCED:
BREF APERÇU GÉNÉRAL DES
ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION
RELATIVES À L'AFRIQUE**

Depuis sa création en 1964, la CNUCED contribue au développement économique en Afrique par des travaux de recherche, d'analyse et de coopération technique, ainsi qu'en facilitant la formation de consensus sur des questions d'ordre mondial ayant des incidences sur le développement du continent. Conformément à son mandat, elle a fourni, ces cinquante dernières, un appui à l'Afrique principalement axé sur le commerce et le développement, ainsi que sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED a ainsi contribué à l'intégration économique sur le continent en apportant aux communautés et organisations économiques régionales africaines une assistance technique et un appui au renforcement des capacités d'élaboration des politiques. Elle a participé aux travaux du comité établi par l'Organisation de l'unité africaine, chargé d'élaborer le traité portant création de la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja); elle a ensuite aidé l'Union africaine à mettre en œuvre ce traité, ainsi que le Plan d'action pour l'accélération du commerce intra-africain.

Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED ont beaucoup contribué à faire avancer les débats et à galvaniser l'action internationale sur des questions d'ordre mondial telles que le problème de la dette des pays en développement, la dépendance à l'égard des produits de base et l'instabilité des prix de ces produits, les moyens d'améliorer l'accès de l'Afrique et d'autres régions en développement aux marchés d'exportation et la mobilisation de ressources financières pour le développement. Les activités de la CNUCED relatives à l'Afrique s'inscrivent dans le cadre des initiatives et programmes internationaux visant à promouvoir le développement économique sur le continent. Dans les années 1980, l'organisation a contribué à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Elle a également joué un rôle décisif dans l'exécution du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990. Dans un passé plus récent, l'action de la CNUCED a tendu davantage à répondre aux besoins et aux priorités des pays africains en matière de développement, illustrés par le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2001 et ratifié en 2002.

La collaboration est une caractéristique importante de l'appui que la CNUCED apporte à l'Afrique. Au cours des dernières décennies, l'organisation a ainsi renforcé sa coopération avec les institutions régionales africaines et avec les organisations multilatérales fournissant une assistance au continent. Elle a collaboré avec la

Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la Banque africaine de développement. La CNUCED est en outre membre du Mécanisme de consultation régionale des organismes et institutions des Nations Unies apportant un appui à l'Union africaine et au NEPAD. Elle a signé un mémorandum d'accord avec la Commission de l'Union africaine en avril 2008 et avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en janvier 2014, ce qui lui a permis de renforcer l'impact de ses activités en Afrique.

La CNUCED a une longue tradition de travaux de recherche et d'analyse sur d'importantes questions de développement économique touchant l'Afrique. À titre d'exemple, elle a publié en 1990, suite à une demande du Secrétaire général de l'ONU, un rapport intitulé «Les problèmes des produits de base africains: vers une solution», dont les recommandations ont encouragé la discussion et l'adoption de mesures visant à remédier aux problèmes rencontrés par les pays africains tributaires des produits de base. Elle a également mené, en 1997, un vaste projet de recherche sur «Le développement économique et la dynamique régionale en Afrique eu égard aux enseignements de l'Asie de l'Est», où il s'agissait de voir comment l'expérience de développement des pays d'Asie de l'Est pouvait aider les pays africains à concevoir des stratégies adaptées à leurs problèmes et enjeux de développement. En 1998, elle a consacré la deuxième partie de son Rapport sur le commerce et le développement à une analyse des besoins et des difficultés de développement en Afrique; sur la base de ce rapport, le Conseil du commerce et du développement a adopté des conclusions de large portée.

Jusqu'en 2000, la CNUCED ne comptait aucune unité spécialement chargée de l'Afrique, de sorte que les travaux de recherche sur les questions relatives au développement du continent étaient menés par différentes divisions. À la dixième session de la Conférence, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février 2000, les États membres ont prié la CNUCED de créer, dans le cadre de ses travaux sur la mondialisation et le développement, un nouveau sous-programme relatif à l'Afrique, ce qui a conduit à terme à la mise en place d'un bureau pour le continent ainsi qu'au lancement du Rapport sur le développement économique en Afrique, publication phare de la CNUCED consacrée à l'analyse des problèmes et des enjeux de développement économique auxquels les pays africains sont confrontés. Quelques-unes des questions traitées dans ce rapport au cours des dix dernières années sont résumées ci-après:

- Le *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Le commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé*, s'intéresse aux moyens de renforcer le secteur privé pour stimuler le commerce intra-africain. Il fait valoir que pour optimiser les gains escomptés du commerce intra-africain et de l'intégration régionale, les pays africains devront placer le renforcement des capacités productives et de l'entrepreneuriat au cœur de leur action politique afin de dynamiser les échanges commerciaux intrarégionaux;
 - Le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, fait le point du développement industriel en Afrique et analyse les tentatives antérieures de promotion de ce développement dans la région, ainsi que les enseignements que l'on peut en tirer. Il propose aussi un cadre stratégique pour le développement industriel en Afrique et considère que le continent a besoin d'une nouvelle politique industrielle pour induire une transformation structurelle et assurer le développement;
 - Le *Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*, examine les relations croissantes entre les pays africains et les autres pays en développement et formule des recommandations pour une gestion de ces relations permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour le développement de l'Afrique;
 - Le *Rapport 2008 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Résultats à l'exportation depuis la libéralisation du commerce: tendances et perspectives*, analyse les résultats à l'exportation de l'Afrique à la suite des réformes commerciales et tire des enseignements utiles pour l'élaboration de stratégies de développement sur le continent. Il formule des recommandations sur les mesures que les pays africains pourraient prendre pour recentrer leurs priorités de développement sur la transformation structurelle en vue d'accroître leurs capacités de production et d'exportation dans le contexte des réformes du commerce;
 - Le *Rapport 2007 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste*, porte sur les moyens de renforcer la mobilisation des ressources intérieures pour le développement en Afrique. Il souligne la
-

nécessité de disposer d'une marge d'action, ainsi que le rôle décisif d'un État développementaliste en la matière;

- Le *Rapport 2006 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Doublement de l'aide: assurer la «grande poussée»*, montre comment un doublement de l'aide à l'Afrique pourrait favoriser le développement du continent. Il y est avancé que de vastes réformes institutionnelles et une profonde refonte des pratiques relatives à la fourniture de l'aide doivent être engagées si l'on veut imprimer une «grande poussée» au développement de l'Afrique;
- Le *Rapport 2000 sur le développement économique pour l'Afrique*, sous-titré *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*, examine l'évolution et la répartition des entrées de capitaux en Afrique, ainsi que leurs incidences sur la croissance et le développement. Il s'intéresse également aux politiques à adopter pour que l'aide contribue effectivement à stimuler l'investissement et la croissance sur le continent.

Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED permettent d'apporter aux organisations et aux pays africains une assistance technique et un appui au renforcement des capacités d'élaboration des politiques. Ils contribuent également à stimuler les débats et à galvaniser l'action internationale sur des questions économiques ayant des incidences sur le développement de l'Afrique.

Rapports de la série Le développement économique en Afrique

- 2000 Les flux de capitaux et la croissance en Afrique – TD/B/47/4 – UNCTAD/GDS/MDPB/7
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2001 Bilan, perspectives et choix des politiques économiques – UNCTAD/GDS/AFRICA/1
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2002 De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: Qu'y a-t-il de nouveau? – UNCTAD/GDS/AFRICA/2
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Korkut Boratav (consultant).
- 2003 Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base – UNCTAD/GDS/AFRICA/2003/1
Auteurs: Yilmaz Akyüz, Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi.
- 2004 Endettement viable: Oasis ou mirage? – UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Bernhard Gunter (consultant), Phillip Cobbina (recherche).
- 2005 Repenser le rôle de l'investissement étranger direct – UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Richard Kozul-Wright, Phillip Cobbina (recherche).
- 2006 Doublement de l'aide: Assurer la «grande poussée» – UNCTAD/GDS/AFRICA/2006/1
Auteurs: Kamran Kousari (chef d'équipe), Samuel Gayi, Richard Kozul-Wright, Jane Harrigan (consultant), Victoria Chisala (recherche).
- 2007 Retrouver une marge d'action: La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2007
Auteurs: Samuel Gayi (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.
- 2008 Résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce: Quelques tendances et perspectives – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2008
Auteurs: Samuel Gayi (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.
-

- 2009 Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2009
Auteurs: Norbert Le bale (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Shigehisa Kasahara.
- 2010 La coopération Sud-Sud: L'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement – UNCTAD/ALDC/AFRICA/2010
Auteurs: Norbert Le bale (chef d'équipe), Patrick Osakwe, Janvier Nkurunziza, Martin Halle, Michael Bratt, Adriano Timossi.
- 2011 Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial - UNCTAD/ALDC/AFRICA/2011
Auteurs: Norbert Le bale (chef d'équipe), Patrick Osakwe, Bineswaree Bolaky, Milaso Chérel-Robson, Philipp Neuerburg (ONUDI) .
- 2012 Transformation structurelle et développement durable en Afrique - UNCTAD/ALDC/AFRICA/2012
Auteurs: Norbert Le bale (chef d'équipe), Patrick Osakwe, Bineswaree Bolaky, Marco Sakai.
- 2013 Commerce intra-Africain: libérer le dynamisme du secteur privé - UNCTAD/ALDC/AFRICA/2013
Auteurs: Patrick Osakwe (chef d'équipe), Janvier Nkurunziza, Bineswaree Bolaky.

On peut se procurer les rapports de la série *Le développement économique en Afrique* auprès de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse (télécopieur: 022 917 0046; courriel: africadev@unctad.org). Les rapports peuvent aussi être consultés sur le site Web de la CNUCED: www.unctad.org/Africa/series.

L'investissement est un moteur important d'une croissance à long terme et du développement. Il est nécessaire pour renforcer les capacités productives, transformer la structure de l'économie, créer des emplois et réduire la pauvreté. Au cours de la dernière décennie, les pays africains ont enregistré des taux de croissance économique relativement élevés. Mais les taux moyens d'investissement sur le continent restent faibles par rapport à ce qui est jugé nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux de développement. Ils sont également relativement faibles par rapport au taux moyen des pays en développement. Il en ressort que la croissance récente en Afrique est sans doute fragile et qu'il est peu probable qu'elle puisse être soutenue à moyen terme et à long terme si les tendances actuelles persistent. La question fondamentale est dès lors de savoir comment les gouvernements africains peuvent catalyser l'investissement pour

obtenir une croissance soutenue et transformatrice. Le Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique, sous-titré Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique, essaie de répondre à cette question. Il souligne la nécessité de renforcer la contribution de l'investissement à la croissance en stimulant les taux d'investissement, en améliorant la productivité des investissements, actuels et nouveaux, et en veillant à ce que l'investissement aille à des secteurs stratégiques et prioritaires jugés essentiels pour la transformation économique. Il souligne également l'importance qu'il y a à renforcer les liens entre entreprises locales et entreprises étrangères, à endiguer la fuite des capitaux pour libérer davantage de ressources pour l'investissement, et à utiliser l'aide et à promouvoir le commerce international pour stimuler l'investissement. Dans chacun de ces domaines, il insiste sur la nécessité d'une cohérence des politiques aux niveaux national et international.

unctad.org/Africa/series

